

# ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS



RAPPORT ANNUEL 2012-13



**À propos de l'œuvre d'art :** le loup et le corbeau/corneille ont été et demeurent des symboles importants pour plusieurs citoyens des Premières Nations du Yukon. La terre et tout ce que la nature a à voir avec la vie dans le Nord sont d'une importance particulière. Cette toile illustre bien l'association étroite de la terre et de la nature. Le loup et la lune sont des éléments spirituels du monde naturel dans lequel nous vivons. Le corbeau, longtemps associé au monde spirituel, est perché sur un arbre tout comme s'il parlait à l'esprit du loup. Très loin dans le ciel, vous pouvez distinguer l'aigle, des corbeaux et la lune, eux aussi des symboles revêtant une signification spirituelle. L'artiste Mark Preston, maître artisan du cuivre, est né à Dawson City, au Yukon. Il est d'ascendance irlandaise et Tlingit.

## TABLE DES MATIÈRES

### RAPPORTS RÉGIONAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'APN

Chef national Shawn A-in-chut Atleo . . . . .	3
Chef régional Morley Googoo, Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve . . . . .	6
Chef régional Roger Augustine, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard . . . . .	10
Chef régional Ghislain Picard, Québec et Labrador . . . . .	12
Chef régional Stan Beardy, Ontario . . . . .	14
Chef régional Bill Traverse, Manitoba . . . . .	non publié
Chef régional Perry Bellegarde, Saskatchewan . . . . .	17
Chef régional Cameron Alexis, Alberta . . . . .	20
Chef régionale Jody Wilson-Raybould, Colombie-Britannique . . . . .	24
Chef régional Mike Smith, Yukon . . . . .	30
Chef régional Bill Erasmus, Territoires du Nord-Ouest . . . . .	33

### CONSEILS DE L'APN

Conseil des aînés de l'APN . . . . .	37
Conseil des femmes de l'APN . . . . .	39
Conseil national des jeunes de l'APN . . . . .	41

### SECRÉTARIAT DE L'APN

Rapport du directeur général . . . . .	44
Activité et sensibilisation à l'échelle internationale . . . . .	46
Relations parlementaires et intergouvernementales . . . . .	54
Soutien à l'égard des gouvernements des Premières Nations . . . . .	57
Communications stratégiques . . . . .	60

### METTRE EN ŒUVRE LES DROITS

Mise en œuvre et application des traités . . . . .	64
Droits fonciers et revendications territoriales . . . . .	67
Passage frontalier . . . . .	70
Gestion de l'environnement . . . . .	72
Pêches . . . . .	77

### RÉALISER LE CHANGEMENT POUR LES FAMILLES ET LES ENFANTS

Éducation, compétence et gouvernance . . . . .	83
Développement social . . . . .	88
Pensionnats indiens . . . . .	91



## COMMUNAUTÉS SAINES, SÉCURITAIRES ET DURABLES

Santé.....	97
Partenariats économiques.....	122
Justice.....	129
Infrastructures.....	133
Logement.....	136
Eau et eaux usées.....	142
Gestion des situations d'urgence.....	146

ÉTATS FINANCIERS .....	148
------------------------	-----



## CHEF NATIONAL SHAWN A-IN-CHUT ATLEO

Bienvenue à notre Assemblée générale annuelle 2013, au Yukon! Je tiens tout d'abord à remercier nos hôtes qui nous ont permis d'organiser cet important rassemblement. Le mois dernier, j'ai eu le privilège d'annoncer le thème de notre Assemblée aux côtés de dirigeants du Yukon, dont Jessie Dawson, le Chef intérimaire de la Première Nation de Kwanlin Dün, Kristina Kane, la Chef du Conseil de Ta'an Kwäch'än, et Mike Smith, le Chef régional du Yukon de l'APN.

Cette année, le thème de la 43<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle est : *Nos nations, nos droits, notre avenir : donner à nos citoyens les moyens d'instaurer le changement*. Ce thème fait référence au mouvement en plein essor qui a été amorcée par les Premières Nations de l'ensemble du pays en vue d'apporter un changement fondé tant sur nos droits et notre titre inhérents que sur la pleine mise en œuvre des traités et des accords conformément à leur esprit et à leurs objectifs.



Se réunir chaque année dans le cadre des Assemblées constitue un moment important pour nos nations. Nous nous joindrons aux dirigeants du Yukon afin de célébrer leur culture et de souligner leurs réalisations et leurs défis. Nous discuterons et élaborerons des stratégies pour faire progresser les priorités et mandats des Premières Nations d'un océan à l'autre.

Nous vivons un moment d'engagement et de mobilisation de nos citoyens sans précédent. Maintenant, nous devons forger et maintenir cet élan des Premières Nations vers le changement, qui est demandé par nos citoyens pour nos citoyens.

Comme vous le constaterez tout au long du présent rapport, qui comporte des comptes rendus détaillés sur toutes nos activités et sur la progression de toutes les résolutions et de tous les mandats, l'année écoulée a été une année très occupée. Grâce à la détermination de nos dirigeants, nous avons déployé des efforts incessants afin d'obtenir des engagements et des progrès à tous les niveaux — à l'échelon national (tant fédéral que provincial), sur le plan juridique et au niveau international — par l'intermédiaire de réunions et d'activités de défense d'intérêts, de relations publiques et de sensibilisation de l'opinion. Nous avons clairement fait connaître nos priorités afin de faire progresser nos droits par la mise en œuvre des traités et la reconnaissance de notre titre inhérent. Nous avons attiré l'attention sur l'urgence des questions qui touchent nos enfants, dont l'éducation, et nous avons souligné la nécessité absolue d'assurer la sécurité dans nos communautés et d'éradiquer la violence à l'encontre des femmes et des jeunes filles

Bien que ce travail ne soit pas facile, la lutte continue sur de nombreux fronts. Il est important de prendre conscience que la persévérance de nos dirigeants a abouti à une nouvelle reconnaissance, à une

nouvelle discussion et peut-être à de nouvelles perspectives. Cette persévérance a finalement forcé les gouvernements à parler de mesures de soutien pour progresser dans la mise en œuvre des traités et renforcer la relation visée par les traités. Nos nations possèdent des objectifs clairs. Elles ont insisté pour que les traités soient mis en œuvre selon l'esprit et les objectifs initiaux définis par nos ancêtres communs. Nos dirigeants ont remonté leurs manches et poursuivi leurs travaux — qui sont basés sur une approche de nation à nation, pleinement ancrée dans l'esprit et les objectifs des traités, qui consiste à étudier au cas par cas chaque traité.

Ce travail a constitué le centre d'intérêt du Forum national sur les traités qui s'est tenu le printemps dernier. Nos Premières Nations se sont réunies — non en tant que régions ou communautés, mais en tant que nations signataires de traités — pour élaborer leurs propres plans de mise en œuvre des traités basés sur leur souveraineté, leur compétence inhérente et leurs lois. Comme l'a fait remarquer un aîné : « J'ai attendu cette discussion toute ma vie ».

Les activités de défense d'intérêts persistantes ont conduit, pour la première fois, à la reconnaissance de la nécessité de lancer des réformes fondamentales dans d'importants domaines des politiques — tout particulièrement celui des revendications globales. Les Premières Nations ont demandé avec insistance une réforme en profondeur fondée sur la reconnaissance et la mise en œuvre de nos droits et titre inhérents, conformément à l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Les discussions actuellement en cours doivent aboutir à cette réforme le plus rapidement possible.

Le règlement des questions fondamentales relatives aux droits fonciers est directement lié à l'éradication de la pauvreté et à la réalisation de notre potentiel économique légitime dans le cadre d'un développement économique durable déterminé et dirigé par les Premières Nations. Tel que stipulé par les tribunaux et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, l'exigence du consentement préalable donné librement en connaissance de cause est une norme établie qui doit être respectée par l'intermédiaire d'un engagement complet et le plus précoce possible des Premières Nations dans tout projet d'exploitation. Les gouvernements doivent s'asseoir à la table pour examiner les obstacles réglementaires et appuyer des approches et des ententes avec les Premières Nations au sujet du partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources.

Probablement plus dans le domaine de l'éducation que dans tout autre, nous avons demandé avec insistance plus d'équité pour nos enfants. Grâce à l'intervention du Tribunal canadien des droits de la personne, de la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada, de tribunes, tel le Conseil de la fédération, d'universités et d'associations consacrées à l'éducation, notre demande d'équité et nos activités de défense d'intérêts sont en train de porter leurs fruits. Il ne fait aucun doute que ce travail doit se poursuivre — et il se poursuivra. Nous parviendrons à mettre en place le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations et à soutenir et à concrétiser la réussite de chacun de nos enfants.

Nous rendons hommage à tous les dirigeants qui ont rejoint le monde des esprits au cours de l'année. Durant l'Assemblée, un moment sera dédié à leur mémoire. Un grand nombre d'hommes et de femmes remarquables ont consacré toute leur vie et tous leurs efforts à la guérison et à la réconciliation, tout en luttant en permanence et résolument pour nos droits. Alors que nous célébrons leur mémoire, je me rappelle de l'avenir pour lequel ils se sont battus — un avenir radieux afin que nos enfants et les futures générations ne connaissent pas l'histoire désastreuse qu'un grand nombre d'entre nous ont vécue et à laquelle ils ont survécu.

Je suis énormément fier et inspiré par le travail accompli quotidiennement par nos citoyens dans chaque région du pays. L'APN demeurera centrée sur son rôle d'organisation de défense d'intérêts et se tiendra aux côtés de nos dirigeants, de nos héros locaux et de nos champions afin de parvenir à l'équité et à la réussite pour nos enfants partout au pays.

Je souhaite aussi remercier les membres du Comité exécutif ainsi que ceux des Conseils des aînés, des femmes et des jeunes. Votre dévouement et votre engagement contribuent énormément à la réussite globale de notre organisation et à l'avènement d'un changement pour tous nos citoyens.

Nous continuerons de travailler, tout en sachant que le rôle de l'APN est de faciliter le changement et tout en respectant entièrement et constamment le pouvoir de chaque nation signataire d'un traité et de chaque Première Nation de décider du chemin à emprunter pour atteindre ses objectifs. Les Premières Nations possèdent les solutions, et l'APN peut et doit jouer un rôle central auprès d'elles en facilitant l'échange de renseignements, en soutenant chacune d'elle dans son parcours vers un changement important et en facilitant l'accès aux décideurs et aux parlementaires.

En octobre prochain, nous célébrerons le 250<sup>e</sup> anniversaire de la Proclamation royale émise par la Couronne. Il est important que tous les Canadiens comprennent parfaitement la signification de la Proclamation, y compris nos histoires orales. Il s'agit d'une occasion importante de renseigner la population et de la sensibiliser à l'engagement de nos nations à l'égard du partenariat et de la reconnaissance.

Je suis convaincu que, ensemble, nous pouvons et pourrons continuer d'accomplir des progrès en nous inspirant de la volonté de nos jeunes et en nous laissant guider en permanence par les enseignements de nos ancêtres. En nous entraînant, nous concrétiserons la vision de nos ancêtres et nous remplirons nos promesses dans l'intérêt de nos enfants.

Cordialement

Chef national Shawn A-in-chut Atleo

## CHEF RÉGIONAL MORLEY GOOGOO NOUVELLE-ÉCOSSE ET TERRE-NEUVE



Wela'lin / Meegwetch,

Je souhaite la bienvenue à tous les participants à notre 34<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle de l'APN, qui se déroule cette année à Whitehorse, au Yukon. Je remercie nos hôtes de Whitehorse qui ont travaillé d'arrache-pied avec notre équipe d'Ottawa à l'organisation de l'Assemblée. Cela demande beaucoup d'expérience, de temps et d'engagement pour assurer la réussite d'une activité comme celle-ci, qui réunit des dirigeants, des aînés, des jeunes et de nombreux délégués de l'ensemble du pays.

Cette année, nous avons indéniablement constaté une grande diversité et différents points de vue parmi nos dirigeants, les groupes locaux, les jeunes et les détracteurs. Tous ont abordé les nombreux défis auxquels nous sommes confrontés en tant qu'Autochtones dans cette contrée.

Le moment est venu de nous unir, tout en continuant de faire connaître nos opinions et d'écouter celles des autres afin d'avancer ensemble sur des bases communes et de relever les défis de nos communautés. Nos citoyens s'entendent sur le fait que le gouvernement fédéral néglige nos priorités. Cette constatation préoccupe sérieusement les personnes sur le terrain qui militent et défendent nos droits. En cette période cruciale, il est important de demeurer concentrés et de communiquer entre nous, tout en élaborant des stratégies pour progresser comme un front uni. Cela est possible et nécessaire, si nous voulons accomplir des progrès dans les domaines qui revêtent une grande importance : nos citoyens, nos communautés, nos traités et le bien-être des prochaines sept générations.

### ACTIVITÉS RÉGIONALES

#### Éducation en Nouvelle-Écosse Mi'kmaw Kina'matnewey (MK)

Le 10 juin 2013, j'ai été très heureux de participer à l'inauguration de l'école Wagmatcookewey. Je tiens à remercier le Chef national d'avoir fait ce long déplacement, en venant de la Colombie-Britannique, pour assister à l'inauguration de cette grande réalisation communautaire. La nouvelle école est le fruit de la réussite de l'Accord d'autonomie gouvernementale du MK, qui a été signé en 1998. Il s'agit de la troisième construction d'école. Une quatrième est déjà en cours de construction au sein de la Première Nation de Membertou. Et l'école (maternelle à la 12<sup>e</sup> année) de la Première Nation d'Eskasoni fait actuellement l'objet de rénovations. La communauté ajoute un gymnase - devenu indispensable - dans l'école. Je suis très fier de constater que notre accord de la Nouvelle-Écosse ait donné aux Premières Nations la possibilité et les capacités de déterminer l'emplacement de leur école; une décision qui était auparavant prise par le ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC). Étant donné que les



communautés unies travaillent de concert, l'an dernier, la Nouvelle-Écosse a enregistré un taux d'obtention de diplômes de 89,3 %; le taux le plus élevé parmi les Premières Nations de l'ensemble du Canada. Ce pourcentage prouve l'efficacité du contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations.

### **Mise en œuvre du nouveau manuel de politique sociale nationale d'AADNC dans la région des Maritimes – Aperçu et compte rendu**

Il y a un an, une juge de la cour fédérale a émis une injonction qui empêche temporairement le gouvernement fédéral (AADNC) de réduire les taux d'aide sociale pour les Premières Nations des Maritimes (N.-B., Î.P.-É. et N.-É.). Le ministère des AADNC a élaboré un manuel de politique sociale nationale afin que les Premières Nations de l'Atlantique le mettent en œuvre d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2012. Le manuel prévoit une diminution des taux d'aide sociale dans la région (s'alignant sur les taux provinciaux applicables), ce qui signifie moins de fonds pour les bénéficiaires de l'aide sociale habitant dans les réserves.

Dans sa décision, la juge a mentionné l'absence de consultation auprès des Premières Nations au sujet du nouveau manuel de politique ou de sa mise en œuvre. Elle a aussi fait remarquer que la mise en œuvre des nouveaux taux pourrait causer du tort (stress affectif et psychologique).

L'injonction est temporaire. Elle demeurera en vigueur tant que la juge n'aura pas pris de décision dans le cadre de l'examen juridique, demandé par des Chefs, qui porte sur la volonté du gouvernement fédéral de mettre en œuvre le manuel. En Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et dans l'Île-du-Prince-Édouard, cette injonction a pour effet d'éviter aux Premières Nations de mettre en œuvre les nouveaux taux d'aide sociale provinciaux applicables. En bref, le statu quo demeurera tant qu'une décision n'aura pas été prise dans le cadre de la demande d'examen juridique.

L'audience de l'examen juridique s'est tenue les 19 et 20 juin 2013 à la cour fédérale d'Halifax. Nous attendons la décision, qui pourrait prendre quelques mois ou une année.

### **Assemblée des Chefs de la Nouvelle-Écosse et Initiative des droits des Mi'kmak /Kwilmu'kw Maw-klusuaqn**

Il y a un an, nos Premières Nations ont réagi avec passion afin de s'opposer à des projets d'exploitation minière et de prospection. De nombreuses manifestations ont eu lieu dans notre région. Nos citoyens se sont posé des questions au sujet de la consultation et des décisions prises à la table de négociation. Des groupes communautaires et locaux se sont intéressés au processus de négociation. Le processus propre à la Nouvelle-Écosse est devenu un sujet de discussion dans la région. Les citoyens ont exprimé leurs préoccupations et les Chefs les ont écouté et ont travaillé avec des membres des communautés concernées ; ils ont répondu aux questions sur le processus. En mars 2013, les Chefs ont convenu d'interrompre les négociations avec le gouvernement jusqu'à ce qu'un ensemble de réunions aient eu lieu avec les 13 communautés, le personnel de l'Initiative des droits des Mi'kmak et les citoyens mi'kmak concernés. Les groupes ont eu la possibilité de présenter leurs points de vue par l'intermédiaire de leurs représentants. Les réunions sont maintenant terminées; le rapport sera présenté à l'Assemblée les 9 et 10 juillet. Les Chefs décideront des mesures à prendre. Les réunions ont permis aux participants de recueillir de nombreuses

idées et de nombreux renseignements. Les Chefs et les représentants de l'Initiative des droits des Mi'kmak continueront d'organiser des réunions au fur et à mesure que le processus de négociation suivra son cours.

### **Bureau du Chef régional de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve**

Le Bureau du Chef régional de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve est un bureau indépendant depuis plus de 18 ans; il ne fait partie d'aucune organisation provinciale et territoriale (OPT). Nous nous employons en permanence à améliorer nos méthodes et à renforcer notre relation avec le bureau national de l'APN à Ottawa. À l'instar de toutes les Premières Nations, nos fonds sont limités, nous devons travailler avec des budgets en diminution et nous devons user de créativité et élaborer de nouvelles méthodes pour surmonter ces handicaps, tout en faisant preuve d'une responsabilisation et d'une transparence toujours croissantes. Ainsi, nous suscitons la confiance quant à l'efficacité de notre bureau régional. Je tiens à remercier l'Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs pour son appui constant pendant ma transition entre mon poste de Chef de la communauté de Waycobah (pendant 19 ans) et mes fonctions actuelles de Chef régional de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve.

### **Portfolio national de l'éducation**

Le principe du contrôle de l'éducation des Premières Nations par les Premières Nations constitue une force unificatrice pour les Premières Nations du pays. Les activités de défense d'intérêts sont centrées sur la mise en œuvre d'initiatives conçues localement et soutenues régionalement.

L'an dernier, nous avons eu plusieurs fois la possibilité de renforcer le dialogue entre les dirigeants des Premières Nations au sujet du contrôle de l'éducation des Premières Nations par les Premières Nations. L'Assemblée générale annuelle 2012 de l'APN a confié le mandat d'organiser une assemblée extraordinaire sur l'éducation avant la fin de l'année. Celle-ci a eu lieu en octobre 2012. En décembre 2012, l'Assemblée extraordinaire des Chefs a aussi permis aux Chefs de présenter leurs priorités en matière d'éducation. De plus, parallèlement aux assemblées, le Comité des Chefs sur l'éducation de l'APN a tenu plusieurs réunions et téléconférences pour examiner les points de vue régionaux.

La principale préoccupation des Premières Nations est la décision du gouvernement fédéral de poursuivre l'élaboration d'une loi sur l'éducation des Premières Nations. Des consultations régionales ont eu lieu et d'autres sont prévues. Le gouvernement fédéral s'est engagé à présenter un projet de loi aux Premières Nations en août avant de le soumettre au Parlement. Les Premières Nations estiment à l'unanimité que la Couronne n'a pas rempli adéquatement ses obligations relatives au processus de consultation.

Les organisations des Premières Nations de l'ensemble du pays ont répondu de diverses manières aux consultations initiales qui se sont déroulées dans huit villes canadiennes. En Colombie-Britannique, les Premières Nations ont rédigé un exposé de position et ont lancé une campagne communautaire consistant à envoyer des lettres en vue de s'opposer au processus et à la mise en œuvre unilatérale du programme législatif fédéral. Les Premières Nations en Ontario et au Manitoba ont envoyé des lettres au gouvernement fédéral mentionnant leur opposition au processus. L'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador a émis une déclaration publique, un exposé de position et un avis juridique pour s'opposer au processus. La Federation of Saskatchewan Indian Nations a fait plusieurs déclarations de presse pour indiquer

son opposition à la loi fédérale. Des représentants des Premières Nations de la région de l'Atlantique ont exprimé leurs préoccupations concernant le processus. Les Premières Nations signataires des traités n<sup>os</sup> 6, 7 et 8 ont signalé au gouvernement fédéral qu'elles continueront d'élaborer des lois sur l'éducation fondées sur les traités.

Il ne fait aucun doute que tout processus national doit permettre aux organisations régionales des Premières Nations de concevoir leurs systèmes d'éducation et de mettre en œuvre leurs droits inhérents et issus de traités d'une manière conforme aux priorités locales et régionales.

### **Activités et réalisations**

On m'a demandé d'être membre du conseil consultatif du Friends United Cultural Centre aux côtés de l'ancien premier ministre Rodney MacDonald, de l'artiste mi'kmaq talentueux Raven Davis et du fondateur Rolf Bouman. Situé à cap Breton, Friends United est un concept original qui permet aux artistes locaux de présenter leurs œuvres, tout en acquérant les compétences nécessaires pour devenir autonomes, et en développant un sentiment d'appartenance en tant que citoyens autochtones. Il s'agit d'un projet unique permettant aux Canadiens de considérer l'art et les citoyens des Premières Nations d'une manière positive. Je vous encourage à visiter le centre ainsi que son site Web ([www.friends-united.ca](http://www.friends-united.ca)).

### **Jeux d'été mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse**

Je tiens à féliciter la Première Nation de Waycobah, ma communauté d'origine, qui accueillera les 5<sup>e</sup> Jeux d'été mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse, en août 2013. Je remercie les bénévoles et le personnel pour leur travail acharné et leur dévouement dans la préparation de ces jeux.

### **Conclusion**

J'adresse mes pensées et mes prières à toutes les Premières Nations en Alberta et au Manitoba qui ont été touchées par les graves inondations ainsi qu'aux Premières Nations d'autres régions qui ont été confrontées à des catastrophes semblables. J'espère sincèrement que vous pouvez compter sur le soutien d'amis, de la famille et des communautés environnantes pendant ces moments difficiles. J'espère aussi que le gouvernement fédéral fournira l'aide nécessaire à vos Chefs et à vos dirigeants pour reconstruire vos maisons et vos vies.

L'Assemblée générale annuelle est le moment idéal pour examiner les problèmes et les défis auxquels nous avons été confrontés durant l'année, pour définir des orientations et pour donner des conseils quant aux mesures que nous devons prendre collectivement pour assurer le bien-être de nos communautés et de nos citoyens. Je souhaite à tous les participants de passer un bon séjour dans cette magnifique région. Je remercie de nouveau le comité organisateur de Whitehorse pour ses efforts généreux, qui contribueront certainement à faire de notre séjour un souvenir mémorable.

Dans un esprit de paix et d'amitié

Chef régional Morley Googoo

## CHEF RÉGIONAL ROGER AUGUSTINE NOUVEAU-BRUNSWICK ET ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD



Pjila'si. Je suis très honoré d'accueillir les aînés, les Chefs et les délégués de l'ensemble du Canada à la 34<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle de l'Assemblée des Premières Nations.

J'ai aussi le plaisir de vous donner un aperçu des activités et questions concernant ma région.

### **Pow-Wow des pêcheurs – « Esprit de paix et d'amitié »**

Je suis fier d'annoncer que le 2<sup>e</sup> Pow-Wow annuel des pêcheurs – « Esprit de paix et d'amitié » aura lieu au parc Waterford Green, à Miramichi, au Nouveau-Brunswick, du 30 juin au 1er juillet 2013. Le succès retentissant du Pow-wow de l'an dernier montre à quel point nos communautés et nos cultures évoluent dans un esprit de paix et d'amitié. Le Pow-Wow sera l'occasion d'admirer les cultures des Premières Nations, d'Irlande, d'Écosse et d'Acadie, notamment des chants, de la danse et des œuvres d'art.

### **Confédération des Mi'kmaq de l'Île-du-Prince-Édouard**

La Confédération des Mi'kmaq de l'Île-du-Prince-Édouard (CMIPE) est un forum permettant aux deux Premières Nations de l'Î.P.-É. d'examiner les progrès accomplis dans le domaine des droits ancestraux et issus des traités. Il s'agit d'un conseil tribal et d'une organisation provinciale et territoriale gouvernés par un conseil d'administration dont les membres sont issus des conseils de bande d'Abegweit et des Premières Nations de Lennox Island.

La CMIPE favorise la connaissance et la compréhension des droits des Mi'kmaq. À cet effet, elle entreprend des projets de recherche, élabore et lance des initiatives et établit les relations nécessaires pour régler les problèmes d'une manière collective.

### **Assemblée des Chefs des Premières Nations du Nouveau-Brunswick**

L'Assemblée des Chefs des Premières Nations du Nouveau-Brunswick tient des discussions sur l'autodétermination et la mise en œuvre des traités avec ses communautés membres liées au Processus trilatéral, qui réunit l'Assemblée, le Canada et le Nouveau-Brunswick.

Le Protocole de consultation provisoire, qui établit un processus officiel de consultation à l'intention de la Couronne (fédérale et provinciale), est en cours d'exécution.

L'entente sur le Principe de Jordan est en train d'être mise en œuvre.

Nous achevons une proposition de méthode, consacrée aux connaissances traditionnelles, qui englobe un large éventail de questions, dont l'autorité, le catalogage ou l'archivage, la certification, la collecte, les principes d'éthique, la propriété, la protection, l'utilisation et la vérification.

Nous sommes en train de préparer une proposition portant sur la mise sur pied d'un institut de recherches des Premières Nations qui gèrerait toutes les questions revêtant une importance pour les Premières Nations du Nouveau-Brunswick et qui combinerait les connaissances traditionnelles avec les sciences occidentales et les méthodes de recherche et d'étude des sciences sociales.

L'Assemblée discute avec l'industrie et a entamé des consultations avec la Couronne fédérale et/ou provinciale au sujet de diverses questions, dont l'agriculture, l'anthropologie, l'aquaculture, l'archéologie, les services à l'enfance et à la famille, le crime et la sécurité publique, la culture et le patrimoine, le ministère de la Défense nationale, l'utilisation des terres de la Couronne, l'éducation, la santé, les langues, l'exploitation minière, les parcs et les zones protégées, le partage des recettes, les transports, la violence contre les femmes et l'eau.

### **Initiatives nationales**

En tant que membre du Comité exécutif de l'APN, je continue de défendre les intérêts des Premières Nations au sein des portefeuilles de la gestion de l'environnement, des pêches et des partenariats économiques. Le rapport annuel renferme des comptes rendus détaillés sur les activités entreprises dans ces domaines.

En analysant l'année écoulée, je constate que nous avons été confrontés à de nombreux défis, mais nous sommes demeurés unis dans notre objectif commun, à savoir d'offrir le plus de perspectives possibles à nos enfants, à nos familles, à nos communautés et à nos nations. Je compte travailler avec vous une autre année afin d'assurer un avenir solide placé sous le signe de l'unité

Pour vous servir dans un esprit de collaboration et de partenariat – We'lalin and Woliwon!

Chef régional Roger Augustine

## CHEF RÉGIONAL GHISLAIN PICARD QUÉBEC ET LABRADOR



Les chefs de nos territoires poursuivent sans relâche la défense de nos droits pour le bénéfice de nos populations. Les enjeux de nos gouvernements de Premières Nations face au gouvernement fédéral et au gouvernement provincial sont très nombreux et souvent d'importance cruciale. Pour les fins de ce rapport, je veux en retenir deux qui ont particulièrement retenu notre attention et ont nécessité de nombreux efforts de la part de nos chefs.

Le premier implique le gouvernement fédéral et son entêtement à vouloir imposer une législation en éducation. Notre Assemblée s'est prononcée à plusieurs reprises sur ce sujet : l'éducation est un enjeu crucial pour nos enfants, donc pour notre avenir en tant que Nation. Nous cherchons depuis de très nombreuses années à engager le gouvernement fédéral à mettre en œuvre les solutions que nous avons développées, forts de notre expérience en tant que leaders, parents ou enseignants. Pour toute réponse, le gouvernement fédéral veut imposer une législation. Depuis quand une législation est-elle en mesure de solutionner des questions aussi complexes?

Quel est le but réellement recherché par le gouvernement fédéral? Améliorer l'éducation de nos enfants ou échapper à sa responsabilité? Il ne s'agit pas pour nos chefs de s'objecter ou non à une législation; il s'agit de ramener à la raison le gouvernement fédéral, de lui rappeler son mandat et ses obligations envers nos Nations et nos jeunes.

Nos chefs en assemblée ont adopté une Déclaration politique qui répond à une vaste gamme de nos préoccupations et les exprime fermement et clairement. Nous avons également saisi l'opportunité de faire état de la situation dans le contexte de la réunion annuelle de l'Instance permanente des Nations Unies sur les peuples autochtones, et avons produit et diffusé une déclaration à cet effet.

Jusqu'à maintenant, la réaction du ministre des Affaires autochtones et du sous-ministre est très décevante. Les positions officielles que nous avons adoptées et communiquées officiellement au gouvernement n'ont pas été prises en considération. Le gouvernement fédéral s'obstine dans la poursuite de son objectif, le seul auquel il semble porter attention. Je le répète, une réponse très décevante, dont nos enfants devront payer le prix.

Avec le gouvernement provincial, nos chefs ont entrepris encore une fois de prendre tous les moyens disponibles pour faire respecter leurs droits ancestraux, en particulier en ce qui a trait aux territoires et aux ressources. Dès l'élection le 4 septembre dernier du gouvernement minoritaire formé par le Parti québécois, l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) a interpellé le gouvernement en l'invitant dans les cent jours de son élection à un sommet sur les territoires et les ressources. Le Sommet s'est tenu le 3 décembre en présence de la grande majorité de nos chefs, ainsi que de la première ministre et de plusieurs membres de son gouvernement. L'APNQL a centré les discussions

lors du Sommet sur la cogestion et la conservation du territoire et des ressources, la consultation conduisant à l'accommodement et les redevances sur l'exploitation des ressources.

L'APNQL et le gouvernement provincial ont tenu par la suite une série de rencontres, dont la dernière le 18 juin dernier, à nouveau en présence de la première ministre pour faire le bilan six mois après le Sommet du 3 décembre. À quelques reprises au cours des derniers mois, des décisions unilatérales du gouvernement touchant les territoires et les ressources ont failli faire dérailler la démarche entreprise avec le Québec. Réunis en assemblée les 11, 12 et 13 juin, les chefs ont tout de même décidé de maintenir les discussions et de poursuivre la démarche avec le gouvernement provincial. Les enjeux sont majeurs et il n'y a jamais rien de facile avec la province en matière de droits territoriaux et d'accès aux ressources. Mais les discussions se poursuivent.

*Iame,*

Chef régional Ghislain Picard

## CHEF RÉGIONAL STAN BEARDY ONTARIO



Wahcheeyeh! Salutations! Cette année n'a pas été facile mais néanmoins encourageante. Il est évident que nous devons demeurer vigilants afin de protéger toute future érosion de nos droits, tout en continuant de faire respecter notre autorité inhérente sur nos terres traditionnelles dans les domaines propres à nos nations. Le gouvernement fédéral actuel refuse de respecter nos droits inhérents et n'a pas travaillé avec nous pour régler des questions prioritaires qui sont importantes pour la sûreté, la sécurité et la future prospérité de nos nations. Cette situation constitue un défi permanent.

Je me félicite de la détermination dont ont fait preuve les citoyens des Premières Nations pour revendiquer leurs droits en participant aux rassemblements et aux activités du mouvement « La passivité, c'est fini » (Idle No More). En tant que dirigeant des Premières Nations, j'estime que nos citoyens doivent s'engager activement dans la protection et la revendication de nos droits. Pour accomplir des progrès

dans l'amélioration de la qualité de vie de nos citoyens, ces derniers doivent être activement engagés et évoluer dans la même direction.

L'Ontario compte 133 nations dispersées dans l'ensemble de la province. Malgré leur grande diversité, les nations autochtones en Ontario partagent de nombreuses inquiétudes et priorités. La Political Confederacy (confédération politique) comprend les Grands Chefs de divers groupes et diverses régions visés par des traités ainsi qu'un représentant des Premières Nations indépendantes, le Grand Chef d'Akwesasne et le Chef des Six Nations de Grand River. Les membres de la Political Confederacy ont pour mandat de présenter les points de vue de leurs Premières Nations et citoyens respectifs en vue d'élaborer des stratégies politiques et de déployer des activités de défense d'intérêts pour soutenir et satisfaire des priorités communes.

### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

La principale priorité commune est de poursuivre les activités de défense d'intérêts visant à améliorer les conditions de vie dans nos communautés. Il est évident que les solutions temporaires et le financement à court terme ne parviennent pas à répondre aux besoins de nos communautés. Les dirigeants des Premières Nations en Ontario ont élaboré un cadre stratégique destiné à corriger collectivement et stratégiquement les imperfections fondamentales qui existent dans la relation Premières Nations-Couronne. Il est nécessaire d'apporter un changement en profondeur dans cette relation, en évitant les figinages qui ne font que consolider le statu quo.



Les trois principaux objectifs du Cadre stratégique comprennent la reconstruction et le respect de l'appartenance à la nation, le renforcement de nos économies et l'établissement de relations externes plus solides. Il y a quelques années, les dirigeants des Premières Nations en Ontario ont demandé, par voie de mandat, la mise sur pied d'un groupe de travail sur l'édification des nations qui serait chargé d'axer ses efforts sur les étapes requises pour réédifier nos nations et faire respecter nos droits et notre autorité inhérents. Ce travail devrait comprendre la définition de pratiques exemplaires et l'élaboration d'outils susceptibles d'aider les Premières Nations engagées dans la réédification des nations et celles souhaitant prendre des mesures concrètes pour faire respecter l'appartenance à la nation. Ce travail demeure une priorité de premier plan, en particulier en raison des défis auxquels les nations autochtones sont confrontées, en particulier les lois fédérales agressives actuelles élaborées sans consulter de manière adéquate les Premières Nations. Plusieurs projets de loi, dont le C-27, *Loi sur la transparence financière des Premières Nations*, le S-8, *Loi sur la salubrité de l'eau potable sur les terres des Premières Nations*, et le S-2, *Loi sur les foyers familiaux situés dans les réserves et les droits ou intérêts matrimoniaux*, ont été adoptés par le Parlement et recevront la sanction royale avant l'été, cela malgré les objections des Premières Nations, c'est-à-dire le peuple qui sera vraiment le plus touché.

Les Premières Nations en Ontario sont des nations signataires de traités fortes. Nous nous sommes engagés à assurer l'application et la pleine mise en œuvre de nos traités. Les Premières Nations en Ontario détermineront ensemble leur réponse quant à la proposition de mécanisme de haut niveau pour la mise en œuvre des traités mentionné lors de la réunion du 11 janvier 2013 entre le premier ministre, le Chef national et un groupe de dirigeants des Premières Nations. La mise en œuvre des traités demeure une priorité de premier plan.

À l'instar de nombreuses Premières Nations au Canada, les Premières Nations en Ontario travaillent au développement de leurs économies et participent pleinement à l'activité économique générale. Dans notre région, les Premières Nations sont prêtes à contribuer à l'économie de l'Ontario — et il est possible de contribuer encore plus. Les études sur les pertes économiques montrent clairement le niveau de contribution des Premières Nations aux économies dans leurs régions. Il reste encore beaucoup de travail à accomplir dans ce domaine et nous continuerons de travailler ensemble à la recherche de moyens pour développer nos économies.

Le 7 octobre 2013, le 250<sup>e</sup> anniversaire de la Proclamation royale sera l'occasion de rappeler la position des Premières Nations qui a conduit à la Proclamation royale et au Traité de Niagara en 1764. Après la guerre de Sept Ans et compte tenu de la demande britannique de régner sur le territoire appelé aujourd'hui « Canada », les dirigeants autochtones, dont Pontiac, ont montré avec succès leur force militaire et ont refusé de devenir les sujets de gouvernements coloniaux. Cette décision a grandement incité la Couronne britannique à inclure des dispositions particulières concernant les nations autochtones dans la Proclamation royale. Les dirigeants autochtones ont insisté pour conserver leur souveraineté et les concepts de non ingérence, de paix et d'amitié. La Proclamation royale constitue un document d'importance car elle reconnaît nos nations et établit un ensemble de principes d'élaboration de traités. Cependant, elle doit être prise en compte dans un contexte approprié, y compris la réunion à Niagara (1764) et les relations et ententes antérieures entre les peuples autochtones et les gouvernements coloniaux.

À l'échelon international, les Premières Nations en Ontario ont participé à la 12<sup>e</sup> séance de l'Instance permanente des Nations Unies pour les questions autochtones et à l'examen périodique universel du Canada. Les Chefs de l'Ontario envisagent de faire participer pleinement les Premières Nations en Ontario aux prochaines visites de trois instances internationales des droits de la personne, dont deux des Nations Unies, prévues cet automne. Nous surveillerons également les activités préparatoires en vue de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones, qui est prévue le 24 septembre 2014, et les travaux en cours relatifs à la Doctrine de la découverte.

## PROCHAINES ÉTAPES — LA VOIE À SUIVRE

Nous considérons la visite des trois entités internationales des droits de la personne comme une occasion importante de faire connaître nos points de vue et de renforcer notre message en matière de défense d'intérêts dans des domaines prioritaires au niveau international.

Les Premières Nations en Ontario sont conscientes qu'elles ne peuvent pas se contenter de tout simplement réagir au programme du gouvernement fédéral. Nous devons être disciplinés et demeurer concentrés sur notre propre programme et nos priorités – l'appartenance à la nation, la protection et le respect de nos droits et le développement et la consolidation de nos économies.

Les Premières Nations de notre région débattront en priorité de l'élaboration d'un plan visant à éliminer progressivement la *Loi sur les Indiens*. Ce travail doit être entrepris en étroite collaboration et selon une planification rigoureuse. De nombreux éléments doivent être pris en considération et le travail doit être accompli avec la pleine participation des Premières Nations. Il ne fait aucun doute que nous ne pouvons pas demeurer en permanence prisonniers du statu quo et assujettis aux caprices du gouvernement fédéral. Nous devons prendre le contrôle et prendre des mesures pour améliorer la vie de nos citoyens et apporter le changement que nous attendons tous.

Meegwetch,

Stan Beardy



## CHEF RÉGIONAL PERRY BELLEGARDE SASKATCHEWAN

Tansi:

Je vous salue au nom de la Federation of Saskatchewan Indian Nations (FSIN). Je profite aussi de cette occasion pour vous décrire mes responsabilités, en tant que Chef de la FSIN, et celles des membres de notre Comité exécutif. Nos responsabilités de Chefs sont réparties dans des portefeuilles et des commissions :

### **Perry Bellegarde, Bureau du Chef**

- Chef régional de l'APN
- Portefeuille national des traités
- Assemblée législative
- Conseil exécutif/Commission du gouvernement indien
- Commission des terres et des ressources
- Commission des jeux
- Bureau de la gouvernance des traités
- Relations intergouvernementales



### **Kimberley Jonathan, Bureau du 1<sup>er</sup> Chef-adjoint**

- Commission de la santé et du développement social
- Commission des femmes des Premières Nations

### **Bobby Cameron, Bureau du 2<sup>e</sup> Chef-adjoint**

- Commission d'éducation et de la formation
- Saskatchewan Indian Cultural Centre
- Université des Premières Nations du Canada
- Saskatchewan Indian Institute of Technologies
- Saskatchewan Indian Training and Assessment Group
- Pow-Wow 2013

### **Edward Dutch Lerat, Bureau du 3<sup>e</sup> Chef-adjoint**

- Commission du développement économique et communautaire
- Sénat
- Conseil des ressources indiennes
- Bandes indépendantes
- Jeux autochtones de l'Amérique du Nord de 2014
- Anciens combattants et Bold Eagle
- Centre d'excellence



**Simon Bird, Bureau du 4<sup>e</sup> Chef-adjoint**

- Commission de la justice
- Comité du développement urbain
- Conseil du Trésor
- Sports, Culture et loisirs
- Jeunesse
- Fonds de protection des droits issus des traités

**PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS**

**Relations Premières Nations-Canada**

En janvier 2012, nous avons participé au Rassemblement Premières Nations-Couronne. Emplis d’optimisme, nous pensons que le rassemblement aboutirait à de meilleures relations entre le Canada et les Premières Nations. La réunion avec le premier ministre et les membres du cabinet fédéral, qui a eu lieu le 11 janvier 2013, suscite le même optimisme. Depuis janvier, nous avons organisé le Forum national sur les traités (26 et 27 mars) au sein de la Première Nation dakota de Whitecap, dans la périphérie de Saskatoon. Un rapport sommaire est joint au présent rapport annuel, en tant que compte rendu sur la *Mise œuvre et application des traités*. Le 18 juin, une deuxième réunion avec des représentants importants des territoires visés par des traités s’est tenue dans les bureaux de l’Assemblée des Premières Nations (APN), à Ottawa. Un groupe de travail de Chefs sur la mise œuvre et l’application des traités devrait être formé dans un futur proche afin de s’assurer qu’un processus fédéral politique de haut niveau a été mis en place pour surveiller la mise œuvre et l’application des traités et que les traités sont honorés. Avant la rédaction du présent rapport, une lettre a été envoyée au premier ministre pour lui demander de mettre en place ce processus de haut niveau destiné à surveiller la mise en œuvre des traités. Nous attendons une réponse.

Cependant, le programme législatif du Canada demeure incohérent par rapport aux promesses faites le 11 janvier 2013. Cette constatation se vérifie dans le projet de loi C-428, un projet de loi d’initiative parlementaire destiné à abroger des articles de la *Loi sur les Indiens*. Le 30 avril 2013, je me suis exprimé devant le Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord de la Chambre des communes. L’une des principales questions abordées est le fait que le projet de loi C-428 ne facilitera pas l’adoption d’une loi sur la mise œuvre des traités ni le respect des droits issus des traités. De plus, dans ma proposition officielle destinée au Comité permanent, j’ai clairement indiqué la nécessité de mettre en place un processus durable à long terme entièrement financé pour la mise en œuvre des traités qui bénéficierait du plein appui du Cabinet du premier ministre.

La décision du Canada de réduire énormément les ressources financières attribuées à certaines organisations importantes au pays demeure un problème important. Il est essentiel que les Premières Nations continuent de parler d’une seule voix afin de faire respecter leurs droits individuels et collectifs. À l’échelon national, je suis déterminé à continuer de demander un financement durable à long terme pour nos organisations provinciales et territoriales ainsi que pour nos conseils tribaux. En Saskatchewan, nous sommes en mesure de garantir « nos propres sources de revenus »; il s’agit d’un objectif que s’est fixé le bureau du Chef de la Federation of Saskatchewan Indian Nations.

La période difficile se poursuit. Nous avons beaucoup de problèmes en commun. Je suis honoré d'occuper les fonctions de Chef de la FSIN et d'être membre du Comité exécutif de l'APN. Je demeure déterminé à mettre sur pied une approche unificatrice pour obtenir la reconnaissance et la mise en œuvre de nos droits individuels et collectifs.

Sous la bannière de l'unité

Perry Bellegarde  
Chef, Federation of Saskatchewan Indian Nations

## CHEF RÉGIONAL CAMERON ALEXIS ALBERTA



Aba Washded, au nom des Premières Nations signataires des traités n<sup>os</sup> 6, 7 et 8 (Alberta), je salue tous les dirigeants et tous les citoyens des Premières Nations de l'ensemble du pays. Je suis très honoré de présenter un aperçu des activités et des principales questions qu'ont dû gérer nos dirigeants au cours de l'année écoulée.

Nous tenons tout d'abord à rendre hommage au précédent Chef régional, George Stanley, pour les services qu'il a rendus en notre nom durant son mandat à l'Assemblée des Premières Nations. Nous lui sommes reconnaissants des efforts qu'il a accomplis au nom de nos citoyens.

En tant que Chef régional, je tiens à remercier les Chefs de notre région pour la confiance qu'ils m'accordent dans mes fonctions et responsabilités de Chef régional de l'APN (Alberta). J'occupe ce poste depuis l'élection du 31 janvier 2013, qui s'est tenue lors de l'Assemblée d'hiver des Chefs signataires de traités. J'ai fait le serment de respecter l'intégrité propre à mon poste et les tâches qui m'ont été confiées par les Chefs, les aînés et les citoyens qui ont assisté à la cérémonie du serment professionnel. J'appliquerai leurs directives au mieux de mes capacités et je suivrai leurs conseils.

### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

#### Traité

Les Chefs de notre région ont donné aux Grands Chefs pour instructions et pour mandat de participer à la réunion avec le premier ministre le 11 janvier 2013 en se fondant sur la relation visée par les traités et la relation de gouvernement à gouvernement existantes. En vue de cette réunion, les Chefs ont tenu une assemblée et ont décidé de considérer la mise en œuvre des traités comme une priorité pour s'assurer que les droits inhérents et issus de traités de nos citoyens autochtones sont protégés, entièrement reconnus et pleinement mis en œuvre par l'État successeur – le Canada.

#### Éducation

Nos Chefs ont signé un protocole d'entente avec le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Alberta qui vise à améliorer le système d'éducation et à combler le retard en matière de résultats scolaires accumulé au fil des ans par nos Premières Nations. En 2011, les Chefs, par l'intermédiaire d'une Assemblée des Chefs signataires de traités (ACST), ont adopté une résolution enjoignant nos techniciens de l'éducation d'élaborer une loi sur l'éducation des Premières Nations pour les Premières Nations visées par les traités n<sup>os</sup> 6, 7 et 8 (Alberta). Compte tenu de la récente tentative du gouvernement fédéral de faire une loi sur l'éducation des Premières Nations, nos Chefs ont pris les devants en mettant sur pied un groupe d'experts pour élaborer une loi s'appliquant tout particulièrement à nos territoires visés par des traités. Les Grands

Chefs ont participé au « processus de consultation » pour signaler que, sans une réunion de gouvernement à gouvernement, le processus n'était pas considéré comme une « consultation »; ils ont demandé la tenue d'une réunion avec le ministre. Une réunion a eu lieu avec le ministre Valcourt. Les travaux relatifs à notre propre loi sur l'éducation de nos citoyens se poursuivront, tout en garantissant le droit à l'éducation issu de traités et la viabilité financière pour nos étudiants en nous basant sur nos droits souverains de nations autochtones visées par des traités.

### **Justice**

Notre région a tenu le Forum national sur la sécurité communautaire et l'éradication de la violence en avril 2013 en collaboration avec l'Association des femmes autochtones du Canada. Nos dirigeants ont pris des mesures pour régler certaines questions, dont la violence des bandes, le trafic de drogue et les femmes et jeunes filles disparues et assassinées. Plusieurs de nos Premières Nations ont pris des mesures actives dans leurs communautés pour éradiquer la violence. Lors d'une rencontre des ministres des Affaires autochtones et du Groupe de travail national des dirigeants autochtones à Winnipeg, les ministres présents ont soutenu la motion demandant au Canada de lancer une enquête sur les femmes disparues et assassinées. Nos Chefs se sont chargés de veiller à ce que les programmes de justice communautaire autochtone continuent de recevoir un financement fédéral et provincial.

### **Santé**

La plupart de nos Premières Nations ont pris part à une entente de cogestion avec Santé Canada. Cependant, les modifications imposées par le gouvernement fédéral dans les services et la médication comportent des défis. Soutenus par différentes résolutions, les Chefs ont demandé à s'entretenir avec le ministre de la Santé. Mais, cette réunion n'a pas eu lieu dans notre région, même si le premier ministre avait pris l'engagement de permettre à ses ministres de se réunir avec des Chefs lors du Rassemblement Premières Nations-Couronne en 2012. Les Chefs continueront de demander une réunion avec le ministre. Ils ont aussi demandé, par voie de résolution, d'examiner les modifications qui ont été apportées aux services et politiques de santé sans avoir consulté les Premières Nations.

### **Eau**

Nos Premières Nations sont très préoccupées par l'eau potable et la gestion de l'eau. Le projet de loi S-8, *Loi sur la salubrité de l'eau potable sur les terres des Premières Nations*, qui est maintenant devenu une loi à part entière, ne garantira pas à nos Premières Nations la viabilité financière nécessaire pour fournir de l'eau potable à leurs communautés; un grand nombre de Premières Nations font l'objet d'avis de faire bouillir l'eau. De plus, les Chefs n'accepteront pas la présence imposée d'un autre gouvernement pour régir les politiques au sein de leurs Premières Nations.

### **Développement économique**

Bien que les Premières Nations aient accompli de grands pas dans le domaine du développement économique, elles sont encore confrontées à des défis. Nous avons demandé un examen du Fonds du jeu des Premières Nations, qui est bâti à partir des sommes provenant des casinos des Premières Nations et qui est partagé entre les Premières Nations signataires des traités n<sup>os</sup> 6, 7 et 8 (Alberta). Le gouvernement de l'Alberta avait transféré ce fonds au ministère des Relations autochtones de l'Alberta sans le consentement

des Chefs pour le débours de fonds. Il a aussi refusé tout projet conjoint dans l'industrie de la raffinerie, empêchant toute croissance économique au sein des Premières Nations participantes. Récemment, le gouvernement de l'Alberta a adopté le projet de loi S-22, *Aboriginal Consultation Levy Bill* — de nouveau sans consultation ni accommodements — qui aura une incidence sur nos Premières Nations.

### **Consultation**

Nous nous attendons à ce que notre droit légal d'être consultés et de voir nos besoins satisfaits soit reconnu comme il l'est dans l'article 19 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Nos dirigeants reprochent au gouvernement du Canada et en particulier au gouvernement de l'Alberta de ne pas consulter les Premières Nations et nos citoyens au sujet de questions qui les concernent. Dans leurs régions, les dirigeants des Premières Nations ont préparé des déclarations juridiques de plainte contre ces gouvernements et continueront de se battre sur le plan juridique et à l'échelon international.

### **La voie à suivre**

En tant que Premières Nations, nous sommes évidemment confrontées à de nombreux défis, plus qu'à tout autre moment de notre histoire; des défis qui auront un grand effet sur notre avenir. Dans leurs débats, les Chefs ont abouti à la conclusion suivante : l'éducation de nos citoyens, tout particulièrement celle de nos jeunes — afin qu'ils connaissent parfaitement notre histoire en tant que citoyens autochtones, tribus et nations — est essentielle pour assurer notre survie en tant que citoyens distincts et en tant qu'Autochtones. Nous estimons aussi qu'il est tout aussi important de renseigner les citoyens non autochtones. Le visage du gouvernement a changé; un grand nombre de nouveaux arrivés sur nos terres connaissent pratiquement rien des riches cultures et traditions de notre peuple. Afin d'assurer notre avenir, nous devons faire connaître notre passé. Nous devons élaborer des programmes pour les établissements d'enseignement. Nos experts autochtones ont raison lorsqu'ils disent qu'aucun étudiant ne devrait obtenir un diplôme d'études secondaires ou d'études postsecondaires sans connaître parfaitement les traités. De la même façon, les étudiants ne devraient pas décrocher de diplômes sans connaître l'histoire de la période des pensionnats indiens, qui constitue une partie de notre histoire commune.

Nos Chefs ont pris des mesures communes au sein de leurs Premières Nations pour régler les questions en suspens. Nous en avons souligné quelques-unes qui constituent une priorité pour l'ensemble de notre région. Nos dirigeants élaborent des plans stratégiques pour progresser d'une manière positive dans l'intérêt de nos citoyens. Nous tendons aussi la main aux autres régions et aux autres Premières Nations : nous leur demandons de travailler avec nous à la résolution de problèmes que nous avons en commun. Nous croyons énormément en l'unité ainsi qu'à la puissance du travail collectif dans l'intérêt de nos citoyens.



**Conclusion**

Depuis l'Assemblée générale annuelle (AGA) de 2012, nous avons constaté des changements, nous avons été confrontés à des défis et nos Chefs des Premières Nations visées par les traités n<sup>os</sup> 6, 7 et 8 (Alberta) travaillent ensemble et avec nos organismes de défense d'intérêts à gérer ces changements et à relever des défis.

Nous avons pour objectifs de continuer de travailler ensemble, d'examiner ensemble nos préoccupations, de solutionner les problèmes et de renforcer l'unité afin de demeurer efficaces dans notre travail. Nos Chefs représentent nos Premières Nations et ils comptent sur l'Assemblée des Premières Nations pour défendre leurs intérêts et faciliter les échanges lorsque cela est nécessaire.

Nous souhaitons aux Chefs et Conseils, aux aînés, aux anciens combattants et aux citoyens de nos Premières Nations de passer une prochaine année encore meilleure que la précédente.

Ishnish.

Chef régional Cameron Alexis  
Nation nakota sioux d'Alexis, Territoire du traité n<sup>o</sup> 6

## CHEF RÉGIONALE JODY WILSON-RAYBOULD COLOMBIE-BRITANNIQUE



Je souhaite aux aînés, aux délégués et aux invités la bienvenue à Whitehorse et à l'Assemblée générale annuelle de l'APN 2013 au nom de l'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique. L'année dernière a été marquée par de nombreux événements. La croissance du mouvement « La passivité, c'est fini » (Idle No More) et la quête d'un changement sont exprimées dans le thème de l'AGA : « Nos nations, nos droits, notre avenir : donner à nos citoyens les moyens de promouvoir le changement ». L'AGA est l'occasion de nous réunir, d'examiner les événements survenus durant l'année et de planifier ensemble les moyens de maintenir et exploiter la dynamique générée par le mouvement « La passivité, c'est fini » dans nos futures activités.

« La passivité, c'est fini » a eu différentes significations suivant les personnes. Dans notre région, nous l'avons vécu d'une manière différente. Le mouvement a, d'une part, obligé les Canadiens à poser un regard critique sur les relations entre les Premières Nations et la Couronne

et, d'autre part, forcé les Premières Nations à s'auto-examiner, c'est-à-dire à étudier les questions et possibilités existant dans leurs communautés ainsi que les relations avec leurs propres gouvernements et institutions. Les citoyens de ma région en demandent plus et commencent à perdre patience. Non seulement en raison de la façon dont le Canada nous gouverne mais aussi la façon dont le système précaire de gouvernement de bande, mis en place en vertu de la *Loi sur les Indiens*, empêche un grand nombre de nos nations de se développer. Si le mouvement « La passivité, c'est fini » devait avoir une influence durable, aboutir à des résultats et être suffisamment efficace pour apporter un changement social, nos citoyens devraient continuer de modifier leurs activités, à savoir de vraiment passer de la simple protestation à l'encontre du gouvernement (tant le gouvernement fédéral que nos propres gouvernements) à la tâche ardue de reconstruire leurs nations.

Bien que le slogan « La passivité, c'est fini » ait constitué un appel à la mobilisation efficace, un grand nombre de nos citoyens ne se sont bien entendu jamais sentis passifs. Pour ces personnes, le slogan « La patience, c'est fini » leur conviendrait mieux. Malgré la frustration permanente causée par le rythme du changement et les obstacles nous empêchant de nous débarrasser du legs colonial, un grand nombre de nos nations engrangent des réussites — tant sociales et économiques que politiques. Actuellement, plus de 40 Premières Nations sont reconnues en tant que nations autonomes et ne dépendent plus de la *Loi sur les Indiens*. Une autre douzaine sont responsables de secteurs de gouvernance, tels que les terres, la gestion financière ou l'éducation, et ouvrent des perspectives à leurs citoyens.

Bien que certaines de nos nations et leurs citoyens accomplissent des progrès, ce n'est pas le cas dans toutes les Premières Nations et dans toutes les régions. Un trop grand nombre de nos citoyens demeurent défavorisés. Cette situation doit changer. En unissant nos efforts et en relevant les défis avec d'autres

gouvernements et des tierces parties, nous améliorerons les chances de réussite de nos nations. Bien que nos parcours soient éventuellement différents, nous pouvons travailler ensemble et faire preuve d'unité dans l'atteinte de notre objectif — une gouvernance forte et appropriée pour nos nations et un accès équitable à nos terres et à nos ressources.

En janvier dernier, alors que nos problèmes étaient catapultés au devant de la scène politique par la tenue de manifestations, de grèves de la faim et d'autres rassemblements et activités, certains de nos dirigeants ont accepté de s'entretenir avec le premier ministre et ses collègues. Le 11 janvier, pendant que nous étions dans le bureau du premier ministre dans l'édifice Langevin, nous entendions le son des tambours venant de l'extérieur. J'ai puisé ma force dans mon attachement au son du tambour et, même si je connaissais un grand nombre des manifestants qui étaient convaincus du bienfait de s'opposer à cette réunion avec le premier ministre, j'ai ressenti qu'un désir de changement nous unissait tous. Lors de la réunion, nous avons présenté huit éléments d'action qui étaient décrits dans le document de consensus de l'APN. Deux semaines plus tard (25 janvier), à l'occasion de la rencontre des Chefs de la Colombie-Britannique, les dirigeants de la région ont approuvé, par la voie d'une résolution et d'une déclaration, ce même document de consensus.

Bien que le travail politique entrepris avec le Canada pour donner à notre peuple les moyens d'apporter un réel changement soit en cours, nous ne pouvons pas attendre que les choses se mettent en route par elles-mêmes avant d'engager nos citoyens. Une fois que tout a été dit et fait, il revient à nos propres citoyens de vraiment réédifier nos nations et de mettre en œuvre notre droit à l'autonomie gouvernementale. Une fois ce fait établi et dans la lancée du mouvement national, l'APN-C.-B. continue de mettre en œuvre son plan d'action *Building on OUR Success* (S'appuyer sur nos réalisations), qui est axé sur quatre piliers interdépendants : 1) *Une gouvernance forte et appropriée*; 2) *Un accès équitable aux terres et aux ressources*; 3) *Une meilleure éducation*; 4) *La santé individuelle*. Le plan d'action a pour objectif de donner des pouvoirs à nos nations, de les inciter à établir des relations et de les soutenir afin que chacune d'elles travaille à la mise en œuvre de son titre autochtone et de ses droits ancestraux. En décrivant nos situations et nos expériences, nous élaborons et fournissons des outils que nos nations pourront utiliser pour concevoir leur propre mécanisme de gouvernance et délaissier celui de la Loi sur les Indiens, cela en vue d'accéder à une véritable autodétermination avec l'aide de nos citoyens en tant que vecteurs du changement.

Dans le cadre du pilier **Une gouvernance forte et appropriée**, l'APN-C.-B. a élaboré et diffusé une trousse d'outils de la gouvernance – *A Guide to Nation Building*. Les trois parties (Partie 1 – *The Governance Report*; Partie 2 – *The Governance Self-Assessment*; Partie 3 – *A Guide to Community Engagement: Navigating Our Way Through the Post-Colonial Door*) sont disponibles à [www.bcafn.ca](http://www.bcafn.ca) (téléchargement intégral ou partiel). Compte tenu de l'évolution de ce projet, je sais que cette ressource est en mesure de prendre de l'expansion. Je suis heureuse d'annoncer que nous diffuserons le deuxième numéro du *Rapport sur la gouvernance* en novembre 2013 ainsi que des outils d'engagement communautaire supplémentaires.

La Trousse d'outils de la gouvernance de l'APN-C.-B. est basée sur le point d'accord suivant : la *Loi sur les Indiens* est un obstacle à la réédification de nos nations et l'antithèse de l'« autonomie gouvernementale ». En plus de la Trousse d'outils, l'APN-C.-B. continue son travail : étudier des solutions pour faciliter la reconnaissance de nos institutions de gouvernance et délaissier en douceur toute structure qui est susceptible

d'être remplacée » (résolution n° 04/2011). Une de nos stratégies destinée à aider une nation ou un groupe de nations à délaisser la *Loi sur les Indiens* est l'élaboration indispensable et souvent recommandée d'une loi fédérale sur la reconnaissance de l'autonomie gouvernementale. Grâce à l'appui du sénateur Gerry St. Germain, l'APN-C.-B. a élaboré le projet de loi S-212, *Loi prévoyant la reconnaissance de l'autonomie gouvernementale des Premières Nations du Canada*. Ce projet de loi va à l'encontre des initiatives législatives fédérales lancées à notre intention : la *Loi sur la transparence financière des Premières Nations*, la *Loi sur la salubrité de l'eau potable sur les terres des Premières Nations* et la *Loi sur les foyers familiaux situés dans les réserves et les droits ou intérêts matrimoniaux*. Ces projets de loi sont désormais ou sont sur le point de devenir des lois. Celles-ci et d'autres proposées auront une incidence sur toutes les Premières Nations assujetties à la *Loi sur les Indiens*, à savoir toutes celles qui ne sont pas reconnues comme des entités autonomes. À cette étape-ci, il n'existe pas de mécanisme simple pour la reconnaissance. Sans reconnaissance, la *Loi sur les Indiens* continuera de s'appliquer.

Le projet de loi S-212 a été présenté le 1<sup>er</sup> novembre 2012. Étant donné qu'il ne s'agit pas d'un projet de loi gouvernemental, nous nous attendons à devoir relever des défis pour obtenir son adoption. Malheureusement, il a depuis été rayé du feuillet. Cependant, l'APN-C.-B. continuera de réviser le projet de loi en fonction des suggestions de nos nations et s'efforcera d'en présenter une nouvelle version devant le prochain parlement.

En mai 2013, l'APN-C.-B. a tenu une séance stratégique de discussion avec les Chefs de la Colombie-Britannique. Il s'agissait de non seulement discuter des terres et de l'approche du Canada à l'égard de la négociation des revendications globales mais aussi de débattre du projet de loi S-212 et, plus généralement, des mécanismes nécessaires pour délaisser la *Loi sur les Indiens*. J'espère que ce type de discussion se tiendra non seulement en Colombie-Britannique mais aussi dans d'autres régions du Canada intéressées à définir ce type de mécanisme.

Dans le cadre du deuxième pilier de l'APN-C.-B., **Un accès équitable aux terres et aux ressources**, notre travail visant à inciter le Canada à réformer la politique sur les revendications globales et surtout à donner suite aux engagements pris par le premier ministre le 11 janvier 2013 se poursuit sérieusement. Nous sommes conscients que de nombreuses Premières Nations en Colombie-Britannique — et bien entendu au Canada — savent qu'il n'est pas possible d'aboutir à des règlements justes et durables dans le cadre de la politique sur les revendications globales actuelle. Depuis la réunion du 11 janvier 2013 avec le premier ministre, deux Comités principaux de surveillance (CPS) ont été mis sur pied. Ils comprennent des représentants de l'APN, du Cabinet du premier ministre, du Conseil privé, du cabinet du ministre et des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC). L'un de ces comités consacre ses efforts à l'élaboration d'un mécanisme de haut niveau pour la mise en œuvre des traités tandis que l'autre cherche une solution juste pour la question des terres et surtout la politique sur les revendications globales du Canada. À ce jour, le Comité chargé de cette politique s'est réuni à quatre reprises. En préparation des activités des CPS et de la séance stratégique de discussion de l'APN-C.B., un document de discussion a été rédigé en vue de poser des questions au sujet de l'actuelle politique du Canada. À mon avis, les questions contenues dans le document devront absolument aboutir à des réponses et celles-ci devront être mises en œuvre dans toute nouvelle politique fédérale fondée sur la reconnaissance et non sur l'extinction. Pour les

Premières Nations de la Colombie-Britannique, la politique requiert plus d'options de réconciliation que celles mises actuellement à la disposition de toutes les Premières Nations, cela afin d'être conforme à la situation actuelle du common law et sans se limiter à la conclusion d'ententes finales par l'intermédiaire du processus d'élaboration des traités de la Colombie-Britannique. En principe, nous devrions terminer le travail du CPS sur les revendications globales en un an.

Dans le cadre de ces efforts continus d'élaboration de politique, nos nations souhaitent de plus en plus trouver une solution aux situations de chevauchement ou de territoires communs, c'est-à-dire lorsque deux nations ou plus réclament le contrôle d'un même territoire. Cette question devrait dominer les discussions au cours des prochaines années, en particulier lorsque les Premières Nations mettront en œuvre leur titre et leurs droits.

En Colombie-Britannique et bien entendu dans l'ensemble du pays, l'activisme (pas seulement celui lié au mouvement « La passivité, c'est fini ») se cristallise sur l'exploitation proposée des ressources naturelles et les éventuelles conséquences sur notre environnement (par ex., l'oléoduc Northern Gateway d'Enbridge, le prolongement de l'oléoduc de Kinder Morgan, la mine Prosperity, le barrage du Site C et l'extraction du gaz de schiste). Bien que nos nations continuent de demander un accès équitable aux terres et aux ressources pour développer leurs économies et créer des emplois, nos citoyens ont clairement indiqué que cela ne pouvait pas se faire aux dépens de l'environnement. Nous sommes confrontés à de nombreux défis face à la pression du développement, notamment le type d'activités d'exploitation proposées, l'acceptation du lieu de ces activités par nos nations et les critères de partage des recettes.

Lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN-B.-C. de juin 2012, afin de préparer notre réponse concernant les activités d'exploitation proposées et de faire progresser les efforts de l'APN-B.-C. dans le domaine général du titre et des droits, les Chefs ont adopté une stratégie politique ou juridique globale de l'APN-B.-C. Dans le cadre de cette stratégie, nos dirigeants ont récemment examiné le cas important du titre et des droits des Tsilhqot'in, qui doit être entendu par la Cour suprême du Canada en novembre. Je me félicite que l'APN ait demandé à intervenir dans ce cas important et que les Tsilhqot'in soient présents ici-même, à Whitehorse, pour discuter de leur procédure d'appel. La décision relative à ce cas aura des retombées parmi toutes les Premières Nations au pays.

Dans le cadre du pilier **Une meilleure éducation**, notre région a lancé de nombreux travaux pour obtenir de meilleurs résultats en matière d'éducation; les premiers résultats sont encourageants. Aux termes de différentes ententes (p. ex., l'Accord-cadre tripartite sur l'éducation de la Colombie-Britannique), nous réalisons beaucoup de progrès dans le domaine de l'éducation et gardons l'espoir d'atteindre notre objectif. En Colombie-Britannique, nous sommes chanceux d'avoir des organismes, tels le First Nations Education Steering Committee (FNESC) et la First Nations Schools Association (FNSA), qui dirigent ce travail.

Malheureusement, le programme actuel du gouvernement fédéral concernant l'éducation des Premières Nations pourrait menacer les progrès déjà accomplis dans notre région. Une loi fédérale sur l'éducation, qui ne serait pas facultative et qui ne respecterait pas notre approche en Colombie-Britannique, constituerait un problème. Par conséquent, nous souhaitons nous assurer que nos points de vue sur l'éducation ne soient

pas seulement entendus mais aussi mis en œuvre, que toute élaboration d'une loi nationale sur l'éducation comprenne la participation des Premières Nations et que cette loi ne compromette pas notre vision d'avenir en matière d'autonomie gouvernementale et de contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations.

Par l'intermédiaire de leur exposé de principe intitulé « The British Columbia First Nations Education System and the proposed National First Nations Education Legislation », le FNESC et la FNSA se sont employés à sensibiliser AADNC aux préoccupations des Premières Nations de la Colombie-Britannique concernant la mise en œuvre d'un processus de consultation sur la loi sur l'éducation des Premières Nations. Nous n'avons pas encore reçu d'avis concernant la prochaine phase du processus, y compris des clarifications quant à la nature de la loi proposée, à savoir une loi « facultative » ou une loi élaborée en commun avec les Premières Nations. Ces éléments doivent être connus pour pouvoir lancer un processus susceptible d'être accepté par nos nations.

Dans le cadre du pilier **Santé individuelle**, les travaux liés à notre ambitieuse Initiative de la santé de la Colombie-Britannique se poursuivent. Cette initiative vise à permettre à l'autorité sanitaire des Premières Nations de la Colombie-Britannique de remplacer Santé Canada dans la prestation des services de santé destinés à nos citoyens en Colombie-Britannique. En mai, le BC First Nations Health Council (FNHC), l'organe politique chargé de surveiller la transition, a annoncé une étape déterminante de l'initiative : la signature de l'entente de financement du Canada. Par l'intermédiaire de cette entente, Santé Canada financera l'autorité sanitaire des Premières Nations pendant les dix prochaines années. Le transfert des services de santé est prévu le 1<sup>er</sup> octobre 2013. Cette initiative intéressante donne aux Premières Nations la possibilité de fournir des services plus efficaces et mieux adaptés sur le plan culturel à leurs citoyens que ceux fournis par Santé Canada. Cependant, nos nations doivent, bien entendu, être certaines que les responsabilités respectives inhérentes au transfert de toutes les parties sont clairement définies et bien comprises et que les ressources financières sont présentes pour fournir les programmes et les services qu'attendent et méritent nos citoyens. Par conséquent, malgré l'appui général pour le transfert, il demeure certaines inquiétudes au sujet du calendrier du transfert et du travail qu'il reste à accompli d'ici là. Pour passer à une note plus légère, le FNHC a lancé le défi « Beefy Chiefs » à nos dirigeants, qui consiste à adopter un mode de vie plus sain et à perdre du poids. Un grand nombre de nos dirigeants ont accepté de relever le défi afin d'améliorer leur état de santé. Ils ont beaucoup de succès et encouragent les autres à suivre leur exemple.

En ce qui concerne l'année à venir, il reste encore beaucoup de travail à accomplir, tant à l'échelon régional que national, pour soutenir nos nations. Malheureusement, malgré nos solutions bien définies et le bon travail en cours, le Canada poursuit son propre programme législatif. Le Canada nous freine dans nos projets car il impose des compressions budgétaires à nos organisations et sous-finance des programmes et services en comparaison des montants dépensés à l'endroit des autres Canadiens. Et, lorsque vient le moment de déterminer les niveaux de financement, il envisage d'imposer des approches mal conçues destinées à compenser les transferts en nous demandant d'avoir recours à nos propres sources de revenu. Au lieu de prévoir le contexte dans lequel nous évoluerons après l'abandon de la *Loi sur les Indiens*, le Canada devrait

s'effacer et nous aider à créer notre propre espace pour nous permettre de concevoir ce contexte, qui devra nécessairement comprendre l'établissement d'une nouvelle relation financière.

Compte tenu du programme financier et législatif actuel du Canada, nous devons maintenir la pression et nous appuyer sur les engagements pris par le premier ministre le 11 janvier 2013. Il est nécessaire, une fois pour toutes, de lancer la mise en œuvre de la relation initiale visée par les traités à l'intention des nations signataires de traités, de mettre en œuvre le processus des revendications globales et de s'employer à régler la question des terres à l'intention des nations qui n'ont pas signé de traité. Le meilleur moyen est d'utiliser les solutions élaborées par les Premières Nations; des solutions qui ne peuvent pas être ignorées. En tant que dirigeants, nous savons qu'il est très difficile de maintenir la pression sur le gouvernement fédéral sans l'appui de nos citoyens. Cela demande une grande ténacité. Il est souvent nécessaire de retourner à la table des négociations où la dynamique et les moyens semblent pencher en faveur de la Couronne et où le fardeau de renseigner les fonctionnaires nous incombe à chaque fois. Cependant, ce travail est nécessaire.

En tant que Chefs, nous sommes tous unis par notre volonté de bâtir un environnement postcolonial fort et sain pour nos citoyens et nos nations. Une fois cet objectif établi, le fait de posséder un traité historique ou un traité moderne ou de ne pas être signataire d'un traité ne nous empêche pas d'unir nos efforts et de travailler ensemble à la réalisation du seul objectif de réédifier nos nations. J'estime que nos citoyens seront, en fin de compte, les personnes qui nous permettront d'atteindre cet objectif inéluctable car ils sont de plus en plus engagés et proactifs et ils dirigent et soutiennent ce changement devenu nécessaire sur le terrain dans nos communautés. Ce sont nos citoyens qui veilleront à ce que nos nations soient dotées d'une gouvernance forte et appropriée et de gouvernements qui seront responsables de leurs actes devant leurs citoyens, et non devant le Canada; des gouvernements qui seront dotés des pouvoirs nécessaires pour assurer la stabilité et l'ordre et optimiser les possibilités. Ainsi, nos citoyens doivent vraiment incarner et incarneront « La passivité, c'est fini » — non seulement en militant pour un changement mais aussi en agissant en tant que vecteurs du changement que nous souhaitons tous.

*Gilakas'la.*

Puglaas (Jody Wilson-Raybould)

## CHEF RÉGIONAL MIKE SMITH YUKON

Au nom des Premières Nations du Yukon, je vous souhaite la bienvenue sur notre territoire. Cela fait 21 ans que l'Assemblée des Premières Nations (APN) n'avait pas tenu une assemblée au Yukon. Je remercie mon prédécesseur, Eric Morris, qui, au nom des Premières Nations du Yukon, est parvenu à obtenir l'organisation de l'Assemblée générale annuelle (AGA) sur notre territoire.

Cette année comprend des dates historiques importantes, dont le 250<sup>e</sup> anniversaire de la Proclamation royale de 1763, la reconnaissance et le commencement des négociations sur les revendications territoriales au Yukon et le 20<sup>e</sup> anniversaire de la signature des premiers accords sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale avec quatre Premières Nations du Yukon – la Première Nation de Champagne et d'Aishihik, le Conseil de Teslin Tlingit, la Première Nation de Na-cho Nyak Dun et la Première Nation gwichin de Vuntut. L'AGA constitue l'occasion de faire connaître ces réalisations aux Premières Nations de l'ensemble du pays.

J'ai le plaisir de vous présenter un rapport sur le travail et les priorités des Premières Nations du Yukon, qui visent à faire progresser nos accords en vue d'offrir un avenir plus radieux à nos citoyens et d'assurer une meilleure gouvernance de nos terres et de nos ressources.

Les Chefs et représentants des Premières Nations du Yukon ont tenu de nombreuses réunions avec les gouvernements du Yukon et du Canada, qui ont porté sur des questions touchant nos citoyens et nos terres. Les réunions étaient surtout centrées sur le partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources avec le Canada et le Yukon, les négociations des transferts financiers, la taxation, la formule de financement, les sources de revenus propres aux Premières Nations, l'éducation, les services de protection de l'enfance et d'autres sujets revêtant une grande importance pour nos Premières Nations.

Par souci d'information, il est nécessaire de présenter une brève description de nos accords et de la situation actuelle de nos Premières Nations. Certaines Premières Nations n'ont pas encore réglé leurs revendications. Elles ont présenté leurs causes devant les tribunaux afin de contester le droit que s'octroie la Couronne de permettre l'exploitation de leurs terres sans consultation préalable ni règlement de leurs revendications. Étant donné que ces Premières Nations demeurent sous la compétence du ministre des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, elles seront touchées par les modifications unilatérales prévues dans la *Loi sur les Indiens* et d'autres textes législatifs dans certains domaines, dont la responsabilisation et la transparence et les biens immobiliers matrimoniaux. En attendant, les Premières Nations du Yukon qui ont conclu des accords d'autonomie gouvernementale ne sont plus considérées comme des bandes assujetties à la *Loi sur les Indiens* et ne sont aucunement touchées car la *Loi* ne s'applique plus à elles (à part pour l'inscription en tant qu'Indien inscrit). À l'instar des autres Premières Nations au Canada, nos Premières Nations sont constamment en conflit avec les gouvernements dans le domaine de l'exploitation des ressources, par exemple pour l'installation d'oléoducs, les projets hydroélectriques et les empiètements sans véritable consultation ni accommodements.



En vertu du chapitre 23 des Accords définitifs des Premières Nations, le Yukon devrait partager les royalties amassées par le Canada et négocier au nom des Premières Nations du Yukon. Onze Premières Nations du Yukon examinent l'entente proposée de partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources avec le gouvernement du Yukon. La part des Premières Nations du Yukon représente 15 % de celle du Yukon, qui constitue 50 % de toutes les royalties lorsque le Yukon souhaite participer au partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources avec le Canada (l'entente entre le Yukon et le Canada prévoit 50 % pour chacune des deux parties). Cependant, le montant est ramené à 12 % pour 11 Premières Nations et le Yukon retient 3 % car trois Premières Nations n'ont pas encore réglé leurs revendications. La difficulté réside dans la répartition du montant entre ces 11 Premières Nations autonomes. De plus, les charges demeurent une question légale importante qui pourrait conduire à une contestation juridique portant sur l'actuel partage du droit relatif aux ressources dans le cadre de l'Accord définitif.

En vertu des Accords d'autonomie gouvernementale, le Canada a accepté de négocier tous les cinq ans des ententes de transfert financier avec chaque Première Nation du Yukon pour assurer le financement de la gouvernance et des programmes. Sans modifier l'accord, le Canada a adopté une nouvelle politique pour s'exempter de la disposition de négociation et obliger les Premières Nations à accepter des ententes financières provisoires qui aboutiront à une formule de financement une fois la consultation terminée. En plus de leur opposition à toute modification unilatérale, les Premières Nations du Yukon ont continué d'exercer une pression pour préserver les négociations financières mentionnées dans les accords signés avec le Canada.

Le parcours vers la pleine autonomie gouvernementale — comprenant un plein contrôle sur l'éducation, la famille, les enfants et d'autres domaines en vertu des accords d'autonomie gouvernementale — a abouti malgré l'opposition du Canada et du Yukon qui souhaitaient préserver le statu quo. À la suite de la dévolution des responsabilités du Canada, l'administration des services destinés aux citoyens des Premières Nations demeure toutefois dans les mains du Yukon, cela malgré les nombreuses tentatives d'opposition des Premières Nations du Yukon. Le Yukon reçoit un financement du Canada au nom de nos Premières Nations. Par exemple, lorsque le Canada s'est dit prêt à accorder un financement pour le logement des Premières Nations, le Yukon a exercé une pression et a obtenu 50 millions de dollars. Après avoir alloué des fonds aux Premières Nations, le Yukon a gardé 17,3 millions de dollars pour ses propres besoins. Au cours des vingt années d'existence de ces accords, aucun programme du Yukon n'a été confié à une Première Nation.

Les Premières Nations souhaitent entreprendre un projet important qui consiste à établir un registre central des terres désignées occupées par les Premières Nations. En vertu des Accords définitifs, les Premières Nations du Yukon conservent tous les droits de l'article 35 de la *Constitution* concernant les terres désignées et acceptent une abolition partielle des droits ancestraux s'appliquant aux terres désignées. En vertu de l'Accord définitif, une terre désignée est « détenue en fief simple » par chaque Première Nation, mais elle fait l'objet de « charges ». Ces charges constituent un problème car elles ne peuvent pas être reportées au profit du détenteur du bail. Par conséquent, dans leur projet d'élaboration d'une loi et d'un registre sur les titres de biens-fonds, les Premières Nations seront confrontées à de nombreux défis en matière de gestion des terres, en particulier si elles souhaitent aménager et louer des parcelles de leur terre désignée sans abandonner leur titre autochtone.

En fin de compte, après 20 années d'application de ces soi-disant traités modernes, il semblerait que nous sommes obligés de continuer à faire progresser les mesures prises par les Premières Nations du Yukon il y a 40 ans – il est évident que les négociations avec les gouvernements ne finiront jamais.

Pour terminer, je souhaite de nouveau la bienvenue à Whitehorse à tous les participants. Les Premières Nations du Yukon sont honorées d'accueillir l'AGA 2013. Je compte tenir une discussion productive durant l'Assemblée et je vous encourage à participer aux activités sociales et culturelles, destinées à faire connaître notre culture et notre patrimoine exceptionnels, qui se tiendront tout au long de la semaine.

Chef régional Mike Smith



## CHEF RÉGIONAL BILL ERASMUS TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Les Dénés des Territoires du Nord-Ouest sont confrontés à de nombreux problèmes. L'année écoulée a été difficile à cause de la volonté du gouvernement territorial de nous mettre au défi et de lutter pour obtenir le pouvoir et le contrôle de nos terres, de nos revenus, de nos points d'eau et de nos ressources. Nous devons toutefois continuer de soutenir nos communautés qui promulguent leurs traités et leurs accords d'autonomie gouvernementale ou qui sont en train de discuter de nouvelles dispositions avec la Couronne. Nous entretenons une relation particulière avec la Couronne qui est fondée sur les traités n<sup>os</sup> 8 et 11 et qui englobe certains droits et intérêts légaux. Le Canada est légalement tenu de fournir une sécurité financière à nos nations en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Cette obligation se perpétuera dans le futur.



Nous sommes conscients que l'actuel ensemble de lois fédérales constitue une violation directe de nos droits ancestraux et issus de traités et qu'il nous appartient d'éviter que ces lois ne nuisent à nos citoyens ou qu'elles leur causent de graves préjudices. Nous devons continuer de concentrer nos efforts sur notre programme, comme l'ont fait nos prédécesseurs. Durant cette période, nous devons insister sur le fait que la Couronne doit prouver qu'elle a l'autorité nécessaire pour adopter une loi « concernant les Indiens ».

### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

La nation dénée a tenu sa 43<sup>e</sup> Assemblée nationale des Dénés dans la communauté d'Inuvik. Celle-ci a réalisé un excellent travail pour l'organisation de cette activité, qui a été coordonnée par le Chef Herbert Blake Jr. Nous remercions les nombreux bénévoles qui ont travaillé d'arrache-pied à la collecte de fonds pour cette activité. Nous remercions aussi tout particulièrement la nation gwichin pour son accueil chaleureux dans sa région et sur son territoire.

#### **Proclamation royale de 1763**

Cette année marque le 250<sup>e</sup> anniversaire de la Proclamation royale de 1763. Celle-ci est largement considérée comme l'une des étapes primordiales qui ont scellé la relation entre les Autochtones et les citoyens non autochtones dans l'Amérique du Nord britannique, qui allait devenir le Canada et d'autres entités.

Un quart de millénaire plus tard, il nous appartient de nous assurer que la Proclamation royale est bien mise en œuvre et bien appliquée. Elle fait partie de la *Loi constitutionnelle de 1982* et doit continuer d'être considérée comme un document pleinement en vigueur de nos jours.

### **Proposition de transfert de responsabilités liées aux terres, aux ressources et à l'eau dans les Territoires du Nord-Ouest**

Le transfert de responsabilités du gouvernement du Canada au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest comprend quelques financements pour les Premières Nations. La proposition d'entente finale de transfert de responsabilités entre le gouvernement fédéral et le gouvernement territorial est maintenant en cours. Un processus officiel est aussi en cours pour négocier le transfert de responsabilités portant sur les terres et ressources publiques et les droits relatifs à l'eau des T.N.-O. entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. L'entente comprend une subvention unique de 23 millions de dollars destinée au gouvernement territorial pour couvrir les frais de transfert des pouvoirs et une autre de quatre millions de dollars destinée aux gouvernements autochtones pour assumer les éventuelles dépenses liées au transfert. L'entente est un transfert annuel aux Territoires du Nord-Ouest pour couvrir les frais d'administration des ressources, entre autres le pétrole, le gaz, les terres et l'eau. Ce transfert s'élèverait à un peu plus de 65,3 millions de dollars par an, ce qui correspond à peu près à ce que le gouvernement fédéral dépense actuellement pour assumer ces mêmes fonctions. L'entente vise aussi à diminuer la subvention de fonctionnement versée par le gouvernement fédéral au territoire : une réduction de 50 cents par dollar de recette encaissée par le gouvernement territorial qui provient de l'exploitation des ressources. À notre avis, l'entente ne servira pas à rendre les Territoires du Nord-Ouest plus indépendants par rapport à Ottawa.

Certaines régions de la nation dénée ont choisi de participer aux discussions sur le transfert de responsabilités, alors que d'autres se sont abstenues — c'est leur choix. L'objectif ultime est de demeurer unis en tant que Dénés et de répondre aux aspirations de nos concitoyens en invoquant nos accords initiaux avec la Couronne. Nous savons que ces discussions, qui ont commencé en 1988 (Accord du Nord), ne se termineront pas tant que toutes les communautés n'auront pas donné leur consentement.

### **Possibilité de fracturation hydraulique dans le Nord**

Un certain nombre de plans visant l'exploitation de pétrole brut et de gaz naturel dans le Nord ont été présentés. Même si les projets n'en sont qu'aux premières phases, les exploitants pensent que la partie centrale de la vallée du Mackenzie est une région riche en ressources où il serait possible d'obtenir des rendements élevés en utilisant des pratiques controversées de forage et de fracturation. La fracturation hydraulique est un procédé controversé utilisé pour extraire du gaz naturel ou du pétrole contenu dans des formations rocheuses, telles que le schiste, les couches de houille et les sables peu perméables, en utilisant le forage vertical et horizontal. Sable, eau et produits chimiques sont disloqués à une pression extrêmement élevée pour fragmenter le schiste où le gaz naturel est piégé. Des communautés de partout au Canada, aux États-Unis et d'autres pays s'opposent à la fragmentation parce ce qu'elle pollue l'eau et est nocive pour la santé. La fracturation demande beaucoup d'eau, c'est-à-dire de 2 à 9 millions de gallons d'eau par projet de fracturation. Cette méthode d'extraction du gaz naturel utilise aussi des produits chimiques nocifs. Par exemple, un projet de fracturation de l'ordre de quatre milliards de gallons requiert environ 80 tonnes (200 000 gallons) de produits chimiques. L'eau de fracturation qui contient de tels produits chimiques peut par la suite s'écouler et contaminer les réserves hydrauliques locales. En Colombie-Britannique, les dirigeants des Premières Nations se sont regroupés pour s'opposer au gouvernement provincial qui vient d'accorder un permis d'utilisation de l'eau. Celui-ci permet de retirer annuellement jusqu'à 7,3 milliards

de litres d'eau du réservoir Williston, qui est situé à proximité de Hudson Hope, pour forer chaque puits par fracturation. Même si certaines municipalités interdisent les projets de fracturation ou y mettent un frein, le Québec est la seule province au Canada à avoir mis en place un moratoire d'une durée limitée. La nation dénée a adopté une motion afin de faire la même chose dans le Nord.

### **Le bassin du fleuve Mackenzie est menacé par les changements climatiques**

Selon une nouvelle recherche effectuée par un groupe de scientifiques du Rosenberg International Forum on Water Policy, le bassin du fleuve Mackenzie est menacé par le réchauffement climatique et les pressions exercées par de nouvelles activités d'exploitation des ressources. Le réseau de rivières, d'affluents et de forêts boréales du bassin s'étend sur trois provinces et deux territoires. Bien que le rapport affirme que le bassin est demeuré relativement inchangé sur le plan écologique, il est très peu surveillé. Le bassin du fleuve Mackenzie s'étend sur trois provinces et deux territoires. Il est l'un des plus grands écosystèmes demeurés intacts en Amérique du Nord et le plus grand fleuve s'écoulant vers le Nord en Amérique du Nord. Les sources sont des glaciers. Par conséquent, lorsque le climat se réchauffe, on constate des conséquences, par exemple la destruction d'une forêt d'épinettes noires dans le sud des Territoires du Nord-Ouest et des changements dans les niveaux d'inondation et dans les écosystèmes glaciaires. À l'instar d'autres activités minières, les sables bitumineux situés au sud de notre territoire constituent encore une grande menace. Ces puissants vecteurs de changement menacent l'intégrité écologique du bassin, sa capacité de fournir d'importants services environnementaux et son statut de patrie des Dénés. Les Dénés comptent sur la terre et ses ressources pour leur nourriture, leur sécurité, leur habillement, leur eau et d'autres nécessités de la vie.

### **Soutien à l'égard de la Première Nation crie de Beaver Lake**

La nation dénée soutient entièrement la Première Nation crie de Beaver Lake, une petite Première Nation installée dans le nord-est de l'Alberta dont les efforts ont abouti à la tenue d'un procès contre l'industrie de l'énergie. La Première Nation souhaite savoir si ses droits issus de traités ont été violés par les effets cumulés de l'exploitation des sables bitumineux. Elle prend aussi en compte les répercussions industrielles des activités des secteurs minier et forestier. Les Cries de Beaver Lake souhaitent obtenir un dédommagement en conséquence de l'imposition de ces grands projets qui portent atteinte à leurs droits de chasse, de piégeage et de pêche. La Première Nation crie de Beaver Lake souhaite que des limites soient imposées à l'exploitation des sables bitumineux et qu'un contrôle plus rigoureux en matière de gestion soit appliqué à ces violations. Comme vous le savez, nous nous situons en aval des lieux d'exploitation des sables bitumineux et nous ressentons les effets de ce type d'activités entreprises en Alberta.

### **La nation dénée soutient une contestation juridique**

Le 9 septembre 2012, Barrett Lenoir, un membre de la Première Nation de Liidlii Kue du territoire visé par le traité n° 11, a été arrêté près de sa communauté de Behchoko par un agent d'Environnement et Ressources naturelles, qui lui a signifié qu'il devait être muni d'un permis pour transporter du bois personnel qu'il venait de récolter. M. Lenoir a été inculpé en vertu de la *Forest Management Act* du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. La nation dénée soutient M. Lenoir parce que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest n'est pas investi d'une autorité légale particulière pour pouvoir inculper M. Lenoir pendant qu'il réalise des activités traditionnelles sur son territoire visé par

un traité. Nous nous estimons chanceux que des poursuites en justice soient nécessaires car nous avons déjà prouvé que nous sommes les propriétaires de la terre dans le cas *Paulette*, en 1973; un cas appuyé en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Nous sommes très préoccupés par ce type d'agissement, car le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest essaie d'imposer son autorité sur des terres sur lesquelles il ne peut exercer aucune compétence. L'arrêt *Paulette* a permis d'établir que les traités n<sup>os</sup> 8 et 11 sont des instruments de paix et d'amitié entre les Dénés et la Grande-Bretagne. Toutes les lois et politiques et tous les règlements des gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Canada devraient avoir été modifiés à ce moment-là afin de se conformer à la décision du juge William Morrow. Quarante ans plus tard, des Indiens inscrits, tel M. Lenoir, sont encore inculpés, tracassés et intimidés – cela doit cesser.

## PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

Je tiens à réitérer qu'il est important que toutes les Premières Nations du Canada travaillent de concert afin que l'APN constitue une organisation politique solide. L'APN doit défendre les intérêts de nos communautés pendant que nous poursuivons nos efforts pour atteindre l'autodétermination et exprimer notre souveraineté, conformément aux indications de la Cour suprême du Canada. Nos aînés nous encouragent à être forts, à nous affirmer davantage et à travailler d'une manière collective. C'est d'autant plus important maintenant que l'actuel gouvernement fédéral majoritaire a l'impression d'avoir pour mandat de faire tout ce qu'il veut. Cependant, nous savons que, en vertu de la loi, quel que soit le parti qui dirige le gouvernement, la relation particulière qui est basée sur notre assise juridique doit continuer. En bref, quel que soit le premier ministre, les citoyens de notre peuple doivent être traités avec respect en tant que nations et alliés de la Couronne. C'est exactement ce point qui doit faire l'objet de travaux et d'une meilleure compréhension. Nous devons accomplir de vrais progrès à partir de la réunion qui s'est tenue le 11 janvier 2013 entre des dirigeants des Premières Nations et la Couronne. Lors de cette réunion, le premier ministre Harper a accepté d'être « conciliant » dans le traitement des questions liées aux traités, y compris les revendications globales.

Pour terminer, nous remercions nos dirigeants et le personnel de nos communautés et de nos régions pour leur travail acharné et leurs efforts. Nous ne pourrions pas progresser ni nous présenter comme une nation forte, si nous ne sommes pas organisés à tous les niveaux. Je remercie la nation dénée et toutes les nations de l'Île de la Tortue ainsi que le personnel de l'APN pour leurs contributions tout au long de l'année – toutes ces personnes se sont distinguées en permanence par leur engagement et leur travail acharné. Nous vous souhaitons toutes les réussites possibles dans vos communautés et vos régions respectives et vous invitons à apprécier l'hospitalité des Premières Nations du Yukon qui nous accueillent sur leur territoire.

Pour obtenir plus de renseignements sur les questions concernant notre territoire : [www.denenation.com](http://www.denenation.com).

Chef régional Bill Erasmus

## CONSEIL DES AÎNÉS DE L'APN

Depuis la fondation de la Fraternité des Indiens du Canada / Assemblée des Premières Nations (APN), les aînés ont toujours été honorés et distingués. Les aînés ont contribué à la mise sur pied de l'organisation, de ses structures et de sa Charte sur les plans spirituel et politique. Ils ont aidé à façonner les politiques de l'APN ainsi que les relations de celle-ci avec le gouvernement fédéral et d'autres organisations nationales et internationales. Au cours des 34 dernières années, les dirigeants de l'APN se sont inspirés des connaissances historiques et culturelles des aînés, en particulier dans les domaines des droits issus de traités et de la gouvernance des Premières Nations.

Les aînés perpétuent ce rôle encore aujourd'hui. Le Conseil des aînés de l'APN comprend des représentants de chacune des 10 régions de l'APN ainsi que deux aînés résidents nommés par le Chef national. Le Conseil des aînés continue de jouer un rôle important dans tous les secteurs et toutes les activités quotidiennes de l'APN.

### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Les membres du Conseil des aînés de l'APN continuent de se réunir deux fois par an à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle et de l'Assemblée extraordinaire des Chefs pour discuter des questions et des défis auxquels le conseil est confronté et proposer ensemble de nouvelles idées.

Les aînés résidents Barney Taa-eee-sim-chilth Williams de la Première Nation Tla-o-qui-aht et Bertha Commonda de la Première Nation anishinabe de Kitigan Zibi ont offert leurs conseils et partagé leurs connaissances lors de rencontres et de rassemblements tout au long de l'année. Malheureusement, l'aînée Commonda s'en est allée rejoindre le monde des esprits le 17 mai 2013. Mère, grand-mère et enseignante, Bertha Commonda a été une ardente défenseure de l'éducation en tant que fondement de la réussite. Son engagement et son dévouement envers sa langue et sa culture ont été une source d'inspiration, et elle a contribué de façon exceptionnelle à nos activités en tant qu'organisation nationale. Par ses contributions à sa collectivité et à toutes les Premières Nations du pays, elle continuera d'influencer tout ce que nous entreprendrons, inspirés par sa sagesse et sa vision d'un avenir meilleur pour les Premières Nations.

Le Conseil des aînés de l'APN joue un rôle essentiel dans les activités quotidiennes de notre vie. Les aînés sont les gardiens de nos traditions, de nos valeurs, de nos langues et de notre histoire. Ils nous guident vers notre avenir et leurs paroles sont emplies d'honneur et de fierté. Les aînés sont aussi nos enseignants. Ils encouragent sans cesse les dirigeants des Premières Nations à apporter leur contribution éclairée durant les rassemblements tels que les Assemblées des Chefs, et à faire connaître leurs expériences, leurs priorités, leurs réussites et leurs difficultés. Il est du devoir de chacun de nous de veiller à la prospérité et à la sécurité de nos enfants, comme nos ancêtres l'ont fait à notre égard. L'APN poursuit ses efforts de collecte de fonds afin d'intégrer pleinement les idées et la participation du Conseil des aînés dans tous ses travaux.

### **Lignes directrices et protocoles du Conseil des aînés de l'APN**

Les membres du Conseil des aînés de l'APN continuent de se réunir à l'occasion des assemblées pour discuter et passer en revue les « Lignes directrices et protocoles des aînés des Premières Nations et du Conseil des aînés ».

### **Trois conseils de l'APN**

Le Conseil des aînés continue d'offrir ses conseils et de proposer sa vision dans le cadre des rencontres des Trois conseils de l'APN, de concert avec les membres du Conseil des femmes et du Conseil des jeunes.

### **PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE**

- Le Conseil des aînés poursuivra ses efforts en vue d'obtenir des fonds supplémentaires de la part du gouvernement fédéral et d'autres sources; son objectif est de s'assurer que les cultures et points de vue des Premières Nations sont pris en compte dans les travaux entrepris à l'échelon régional et national. Le personnel de l'APN continuera de fournir un soutien administratif au Conseil des aînés et de défendre les questions le concernant, selon les directives de ses membres.
- Le Conseil des aînés continuera de soutenir les activités des trois Conseils.





## CONSEIL DES FEMMES DE L'APN

Le Conseil des femmes de l'Assemblée des Premières Nations travaille de concert avec les Secrétariats de l'APN afin de s'assurer que les préoccupations et points de vue des femmes des Premières Nations sont pris en compte dans les activités de l'APN. Les membres du Conseil sont responsables de différents portefeuilles et accomplissent divers travaux pour l'APN, en participant notamment à de nombreux groupes d'experts, à des présentations et à des forums concernant les femmes des Premières Nations.

### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

La présidente et la coprésidente ont participé activement à diverses rencontres et activités sur des sujets qui constituent des préoccupations pour les femmes des Premières Nations et leurs familles. Elles ont assisté aux réunions du Comité exécutif, ce qui leur a permis d'informer le Conseil de ses activités et discussions. Elles ont aussi pris part à des conférences téléphoniques mensuelles avec les présidents des Conseils des jeunes et des aînés, et avec le directeur général, en vue d'améliorer la communication entre le Secrétariat de l'APN et les trois Conseils.

Le Conseil des femmes a participé à plusieurs activités ayant pour but d'accroître la sensibilisation et prévenir la violence à l'encontre des femmes et des jeunes filles autochtones, conformément à la résolution n° 01/2012, notamment le 4 octobre 2012, que les Chefs ont déclaré Journée nationale du Souvenir, et le 18 octobre 2012, Journée nationale de mobilisation. La présidente du Conseil a assisté à la 57<sup>e</sup> session de la Commission des Nations Unies sur le statut de la femme, qui a mis l'accent sur « l'élimination et la prévention de toute forme de violence à l'encontre des femmes et des jeunes filles ». Ce fut pour elle une occasion d'en apprendre plus à propos d'initiatives fructueuses mises en place partout dans le monde. L'un des principaux points saillants a été le rôle important que peuvent jouer les hommes en vue de remédier à cette situation, ce qui est évocateur pour les Premières Nations car il est impératif que les hommes assument leur rôle traditionnel au sein des familles des Premières Nations. De plus, la présidente a été encouragée à la suite de l'adoption par la Commission de la résolution suivante proposée lors du Forum international sur les femmes autochtones:

« La Commission réaffirme que les femmes autochtones souffrent souvent de multiples formes de discrimination et de pauvreté qui accroissent leur vulnérabilité à toute forme de violence, et souligne le besoin pressant de remédier à la violence à l'encontre des femmes et des jeunes filles. »

Cette reconnaissance est une étape positive vers une augmentation de la sensibilisation à l'échelle internationale, ainsi que de la pression exercée sur le Canada afin qu'il assume ses responsabilités et agisse dans ce domaine.

Des membres du Conseil ont participé au Forum sur la sécurité communautaire et l'élimination de la violence, qui s'est tenu au mois d'avril dernier à Edmonton. Les délégués présents se sont engagés dans un dialogue constructif sur les pratiques exemplaires, ainsi que sur les besoins et les défis auxquels sont

actuellement confrontés les membres des communautés et les familles des victimes. De plus, ce Forum a permis aux participants de proposer des recommandations en vue de mettre un terme à la violence à l'encontre et parmi les Autochtones.

En plus des initiatives susmentionnées, les présidents des trois Conseils ont participé à des activités visant à promouvoir la mise en œuvre de la résolution 01/2012 : *Femmes et jeunes filles disparues ou assassinées, 2012* et la résolution 02/2012 : *Soutien sans réserve au rôle des trois Conseils de l'APN*.

## PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Le Conseil est déterminé à soutenir l'élaboration et la mise en œuvre du Plan national d'action pour éliminer la violence à l'encontre des femmes et des jeunes filles autochtones.
- Le Conseil étudiera des moyens d'appuyer l'élaboration d'une initiative concertée visant à encourager et encadrer les femmes des Premières Nations pour les préparer au leadership.
- Le Conseil continuera de travailler avec les Conseils des jeunes et des aînés à la poursuite de la mise en œuvre de la résolution n° 02/2012 ainsi que du Plan stratégique des trois Conseils.



## CONSEIL NATIONAL DES JEUNES DE L'APN

Le Conseil national des jeunes de l'Assemblée des Premières Nations (CNJ-APN) comprend 20 membres représentant les jeunes des Premières Nations de chacune des 10 régions des Premières Nations (chaque région est représentée par un membre de chaque sexe). Cette instance nationale représente les jeunes des Premières Nations de l'ensemble du pays dans des dossiers qui les touchent quotidiennement. Le Conseil présente des idées aux comités et groupes de travail de l'APN ainsi qu'au Secrétariat de l'APN qui portent sur diverses questions concernant les jeunes.

### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

#### **Établissement de partenariats**

Le CNJ-APN continue d'établir des partenariats qui lui donnent plus de moyens d'aborder les questions qui touchent les jeunes des Premières Nations en adoptant une approche plus holistique. L'an dernier le Conseil a lancé une initiative nationale commune réunissant des organismes nationaux d'aide à la jeunesse et des organisations nationales autochtones. Ces entités souhaitent unir leurs efforts pour améliorer les services offerts aux jeunes Autochtones et s'assurer que l'opinion de ces derniers soit plus largement entendue à l'extérieur de leurs propres organismes. L'initiative a aussi pour but de faire progresser l'établissement de réseaux et d'encourager la collaboration pour répondre aux besoins des jeunes et des enfants autochtones et les aider à atteindre leurs objectifs.

#### **Santé et bien-être**

Le CNJ-APN continue de travailler en étroite collaboration avec le Secrétariat de l'APN dans le cadre de nombreuses activités liées à la santé et au bien-être. L'an dernier, la santé mentale, le sport et les loisirs ont concentré la plupart des efforts.

Le CNJ-APN a participé à la conférence Feathers of Hope, qui a eu lieu à Thunder Bay, en Ontario. La conférence était consacrée à la prévention du suicide et à la santé mentale chez les jeunes.

Le CNJ-APN a aussi participé à la conférence nationale sur l'activité physique des Autochtones 2013 (National Aboriginal Physical Activity Conference) qui consistait à examiner le rapport sur IndigènACTION et à envisager les prochaines étapes. Le CNJ continue de chercher des moyens — aux niveaux national, régional et communautaire — d'accomplir des progrès dans les domaines de l'obésité et des maladies chroniques et de promouvoir l'importance de l'activité physique.

#### **Développement social**

Le CNJ-APN a activement participé à des initiatives de développement social. Il continue de chercher des moyens novateurs et efficaces d'aider les jeunes des Premières Nations à trouver d'autres sources de revenu pouvant leur assurer une viabilité financière sans compter sur l'aide au revenu.

Le CNJ-APN a aussi participé à des activités et à des réunions consacrées aux soins pour les adultes et les enfants. L'une d'entre elle a consisté à travailler en partenariat avec la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada et l'Office of the Provincial Advocate for Children and Youth à la réalisation de « Letters to Canada » (lettres au Canada); une vidéo mettant en scène des jeunes qui est destinée à sensibiliser les spectateurs aux inégalités auxquelles sont confrontés les jeunes et les enfants des Premières Nations.

Les membres du CNJ-APN ont aussi participé à la réalisation de la vidéo « Living a Life of Integrity » (vivre une vie intègre), qui présente les conversations de huit hommes autochtones transmettant des messages d'amour, de respect et d'honneur. La vidéo a pour but d'aider à triompher de la violence et de susciter un changement.

### **Sommet des jeunes**

Bien que le Forum national des jeunes – qui offrirait une tribune aux jeunes des Premières Nations pour discuter de questions importantes et établir des priorités – ait été repoussé, le CNJ-APN et ses partenaires demeurent déterminés à offrir aux jeunes ce moyen d'expression indispensable. La planification du Sommet national des jeunes est de nouveau lancée; il devrait se tenir à Saskatoon cet automne.

### **Trois Conseils**

Guidé par la résolution n° 02/2012, le CNJ-APN continue de travailler avec les Conseils des femmes et des aînés, dans le cadre de l'approche commune des trois Conseil, afin de trouver des moyens de mieux participer aux activités du Secrétariat, de mieux faire entendre l'opinion des trois Conseils dans l'établissement des priorités de l'APN et d'aborder d'une manière plus collective les questions importantes.

### **Forums et rassemblements**

L'an dernier, le CNJ-APN a été représenté dans de nombreux forums et rassemblements nationaux consacrés à des questions importantes, dont l'éducation, les traités, la violence communautaire et la santé publique.

### **11 janvier**

Le 11 janvier 2013, des représentants du CNJ-APN ont participé à la réunion entre les dirigeants des Premières Nations et le premier ministre et des fonctionnaires fédéraux. Le Conseil a estimé qu'il était important que des jeunes assistent à la discussion afin de pouvoir ensuite relater son contenu aux jeunes des Premières Nations de l'ensemble du pays et assurer le suivi des engagements pris par le gouvernement du Canada lors de cette réunion.

### **Comité exécutif de l'APN**

Le CNJ-APN continue de faire partie du Comité exécutif de l'APN. Ses présidents participent aux réunions du Comité exécutif et, bien qu'ils ne possèdent pas le droit de vote, ils donnent des conseils au sujet de questions de leadership concernant les jeunes des Premières Nations.

## PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Réussir le 4<sup>e</sup> Sommet national des jeunes des Premières Nations en élaborant un nouveau plan d'action de cinq ans qui abordera les questions concernant les jeunes des Premières Nations.
- Déployer des efforts continus pour consolider une participation plus importante et efficace aux activités en cours au Secrétariat de l'APN.
- Appliquer les recommandations des tables rondes et du rapport sur IndigènACTION, y compris des efforts pour mettre sur pied des communautés des Premières Nations saines.
- Poursuivre le dialogue avec les autres membres des trois Conseils et lancer l'élaboration d'un plan de travail annuel.
- Travailler à l'obtention d'un financement durable pour des activités pour les jeunes auprès de sources autres que le gouvernement.
- Sensibiliser davantage la population aux activités du CNJ-APN et accroître la visibilité de ce dernier.
- Améliorer le travail déjà réalisé pour les troupes d'outils et les outils interactifs destinés à aider les jeunes des Premières Nations.
- Continuer d'améliorer la responsabilisation et la transparence au sein du CNJ-APN.

## RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Je suis très heureux de présenter mon premier rapport annuel en tant que directeur général de l'Assemblée des Premières Nations (APN) à l'occasion de la 34<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle (AGA). Je tiens tout d'abord à remercier mon prédécesseur, Richard Jock, pour son leadership et ses contributions pendant la période très importante du renouvellement de l'APN.

À l'instar de toutes les organisations des Premières Nations, l'APN vit une situation financière de plus en plus difficile, qui est le résultat d'une baisse générale des niveaux de financement et d'autres réductions à venir. Parallèlement, nous nous trouvons dans un contexte stratégique et politique complexe qui nous oblige à faire preuve de vigilance et de souplesse dans nos efforts visant à résoudre la myriade de questions, tant historiques que nouvelles, qui préoccupent les Premières Nations

Nous avons pris de nombreuses mesures pour améliorer l'APN, notamment en réorganisant sa structure interne afin de la rendre plus efficace. Nous continuons de chercher d'autres moyens de devenir plus efficaces afin d'accomplir plus de réalisations avec moins de financement. Notre déménagement dans un nouveau bureau plus petit permettra à l'organisation de faire des économies. De plus, le nouvel emplacement est plus propice à la collaboration. Nous continuons aussi d'étudier des moyens de faire participer plus directement et plus efficacement les Chefs régionaux et les trois Conseils aux travaux en cours.

L'APN est demeurée très active dans les domaines revêtant un grand intérêt pour les Premières Nations, cela conformément à l'ampleur des mandats conférés par les résolutions. Depuis sa fondation, l'APN, en tant qu'organisation de défense d'intérêts, assume des fonctions de base dans divers domaines : communications; activités de défense d'intérêts parlementaires et intergouvernementales; facilitation des assemblées; collaboration avec les gouvernements des Premières Nations et soutien en matière de défense d'intérêts; gestion efficace de l'information et de nos ressources par des initiatives de durabilité et de collecte de fonds. Dans le cadre de chacune de nos fonctions, nous nous employons à améliorer nos efforts. Au cours de l'année écoulée, nous nous sommes efforcés d'intensifier nos activités de communication en tenant des téléconférences périodiques avec toutes les organisations, en distribuant mensuellement de l'information et en ayant de plus en plus recours aux technologies de la vidéo. L'an prochain, nous comptons accroître ces efforts et améliorer les services Web et l'utilisation des médias sociaux.

Dans le cadre des activités de défense d'intérêts parlementaires, nous diffusons un compte rendu hebdomadaire sur toutes les activités parlementaires et nous assurons une surveillance accrue des activités de tous les comités en affichant chaque semaine tous les renseignements pertinents sur la page d'accueil de notre site Web. Nous continuons de fournir des comptes rendus et des analyses aux dirigeants et aux

techniciens des Premières Nations et nous offrons un appui aux délégations présentes à Ottawa. Nous nous sommes engagés devant le Parlement dans chaque dossier qui touche les intérêts des Premières Nations en défendant directement les droits inhérents et issus de traités et la compétence des Premières Nations et en nous opposant activement aux menaces des lois unilatérales fédérales. Par ces activités de défense d'intérêts, l'APN continue de faire progresser son programme proactif visant à favoriser un changement, conformément au mandat conféré par les résolutions. Ses activités de défense d'intérêts concernent d'importants domaines prioritaires, dont l'éducation, la mise en œuvre des traités et la réforme fondamentale de certaines politiques, dont celles sur les revendications globales, le partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources et la fin de la violence à l'encontre des femmes. Ces efforts englobent le suivi des engagements pris lors de la réunion avec le premier ministre et des membres du cabinet fédéral, le 11 janvier 2013, ainsi que ceux du Rassemblement Premières Nations-Couronne, en janvier 2012.

L'organisation et la préparation des assemblées et réunions nationales demeurent des activités de base car elles englobent les mandats et les rapports, deux fonctions importantes de nos efforts. Au fil des ans, les processus des résolutions et la facilitation des réunions ont été grandement améliorés. Ces améliorations nous ont permis de rendre nos réunions encore plus pertinentes pour les gouvernements des Premières Nations. Nous avons surtout pour responsabilité d'offrir une tribune aux dirigeants des Premières Nations afin qu'ils puissent délibérer et présenter leurs priorités et leurs stratégies. Nous continuerons d'améliorer le plus possible les assemblées, tout en préservant cet objectif. Je suis impatient de connaître vos commentaires concernant cette AGA et de travailler avec vous en visant en permanence l'amélioration.

En ce qui concerne l'optimisation des ressources susmentionnée, nous avons déployé d'importants efforts pour assurer notre viabilité et notre efficacité. Nous nous efforçons aussi d'être de plus en plus responsables à l'égard de tous les gouvernements des Premières Nations en présentant des rapports exhaustifs sur toutes les résolutions deux fois par an, en effectuant un suivi pour tous les documents et en répondant d'une manière opportune à toute la correspondance. Nous avons entrepris de nouveaux efforts de rationalisation et nous essayons de trouver de nouveaux moyens pour collecter des fonds en demeurant fidèles à notre orientation. Parmi ces efforts, nous faisons progresser l'initiative du Fonds pour les droits des Premières Nations en tant que moyen central de soutenir des contestations judiciaires importantes et d'autres mesures liées à nos droits, à nos traités et à notre compétence.

Je tiens à remercier le Chef national et le Comité exécutif ainsi que les Chefs en assemblée pour leur engagement et leur leadership. J'ai hâte de connaître votre orientation et j'espère que l'Assemblée générale annuelle sera un véritable succès.

Peter Dinsdale  
Directeur général par intérim

## ACTIVITÉ ET SENSIBILISATION À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

Les Chefs en assemblée ont enjoint l'Assemblée des Premières Nations (APN) de promouvoir les droits des Premières Nations par des activités et mécanismes internationaux. En conséquence, l'APN se doit d'avoir une dimension internationale dans ses activités. L'APN promeut les droits et intérêts des Premières Nations au niveau international en assurant une participation stratégique dans les grands forums et événements internationaux, en établissant des relations et partenariats avec d'autres peuples autochtones et leurs organismes gouvernementaux et non gouvernementaux œuvrant dans le domaine des droits de la personne (ONG), en facilitant les relations internationales politiques, économiques, culturelles et sociales entre les Premières Nations et les États étrangers, et en tentant d'établir des relations de travail avec le Canada dans le but de contribuer à ses approches en matière de politiques et d'objectifs internationaux sur des questions d'intérêts communs.

### Objectifs stratégiques

#### *1. Promouvoir les droits et intérêts des Premières Nations dans l'établissement de normes internationales*

- Faire valoir, au niveau international, la nature « inhérente et confirmée par les traités » des droits des Premières Nations pour garantir que les nombreuses initiatives en cours sur les nouvelles normes internationales qui sont mises sur pied ou que les lois qui sont modernisées sur divers sujets, soient informées par les points de vue et les réalités des Premières Nations du Canada.
- Défendre l'intégration et la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans les activités d'établissement de normes nationales et internationales.
- Faire valoir les liens clés qui existent entre les droits et les intérêts des Premières Nations et leur relation avec la terre pour que toutes les questions connexes, notamment les ressources, l'eau, la foresterie, l'environnement et la gouvernance soient comprises de façon à permettre et améliorer la défense des intérêts et des besoins.

#### *2. Relations et partenariats entre les peuples autochtones et les ONG œuvrant dans les droits de la personne*

- Établir des alliances et promouvoir des approches par consensus pour améliorer et renforcer les droits et les positions des Premières Nations par des efforts de sensibilisation.
- Accéder aux réseaux, communications et capacités dont ont besoin les Premières Nations pour améliorer la réussite de leurs activités de sensibilisation et de défense.
- Éduquer et sensibiliser les publics ciblés et la population en général.
- Partager et transmettre les connaissances, l'expertise et les expériences avec d'autres peuples autochtones du monde entier et avec leurs organismes pour aider au développement de leur capacité.



### **3. Faciliter les relations entre les Premières Nations et les États étrangers**

- Encourager et faciliter activement des relations directes fondées sur une souveraineté mutuelle.
- Faire connaître les peuples de Première Nation aux gouvernements étrangers et à leurs citoyens.
- Promouvoir activement les relations commerciales pour favoriser le développement économique dans les collectivités de Première Nation.
- Promouvoir activement et faciliter les relations culturelles et sociales entre les Premières Nations et les États étrangers pour permettre le développement des capacités dans les collectivités de Première Nation sur les sujets d'expertise reconnue d'un État étranger.

### **4. Collaborer avec le Canada**

- Obtenir la divulgation des intérêts, intentions et activités du Canada dans les affaires internationales.
- Trouver les ressources pour entreprendre la recherche, collaborer avec les peuples des Premières Nations et mettre au point des positions de défense des intérêts.
- Influencer les contributions du Canada aux discussions et ses positions de négociation.
- Obtenir les ressources pour participer aux événements internationaux, notamment aux possibilités de participer à une délégation pour optimiser l'efficacité des activités et des déclarations du Canada et pour les surveiller.

### **12<sup>e</sup> Session de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones**

L'Instance permanente a été créée par la résolution 2000/22 du Conseil économique et social des Nations Unies (CÉSNU), le 28 juillet 2000. Dans cette résolution, L'Instance permanente a pour mandat de « discuter des questions autochtones liées au développement économique et social, la culture, l'environnement, l'éducation, la santé et les droits de l'homme. » Pour justifier ce travail, on a demandé à l'Instance permanente de fournir au système de l'ONU, par l'intermédiaire du CÉSNU, des avis et recommandations d'experts sur les questions autochtones; de conscientiser à l'intégration et la coordination des activités pertinentes au sein de l'ONU, et de préparer et diffuser l'information sur les questions autochtones.

En outre, l'article 42 de la DNUDPA stipule :

L'Organisation des Nations Unies, ses organes, en particulier l'Instance permanente sur les questions autochtones, les institutions spécialisées, notamment au niveau des pays, et les États favorisent le respect et la pleine application des dispositions de la présente Déclaration et veillent à en assurer l'efficacité.

Les sessions annuelles donnent l'occasion à l'APN de partager l'information sur les questions des Premières Nations avec l'ONU et d'autres ONG et de continuer à faire connaître les lois, politiques et activités du Canada sur les questions prioritaires qui touchent les Premières Nations. De plus, ces sessions donnent une occasion à l'APN de promouvoir des recommandations relatives aux questions examinées et débattues, surtout dans le contexte de la mise en œuvre de la DNUDPA.

La 12<sup>e</sup> Session de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones s'est tenue à New York du 20 au 31 mai 2013. Le thème spécial de cette 12<sup>e</sup> session était l'année de l'examen. Les délibérations ont mis l'accent sur les recommandations de l'Instance permanente sur la santé, l'éducation et la culture. En outre, la 12<sup>e</sup> session s'est penchée sur l'inclusion des peuples autochtones dans le programme de développement. La discussion a porté sur l'établissement d'un processus pour promouvoir un programme de développement qui prenne en compte non seulement la pauvreté et le bien-être des peuples autochtones, mais également la nécessité d'adopter un nouveau partenariat pour le développement – axé sur le respect des droits de l'homme.

Le Chef national Atleo, qui y a participé, y a fait une déclaration concernant le point 7 de l'ordre du jour : « Mise en application de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ». Il y a parlé de reconnaissance des droits, de réconciliation et de soutien d'une étude sur l'établissement d'un mécanisme international pour l'application de la DNUDPA.

### **Conférence mondiale sur les peuples autochtones**

L'Organisation des Nations Unies a, dans la résolution 65/198 prise à son Assemblée générale du 21 décembre 2010, décidé d'organiser une réunion plénière de l'Assemblée générale en 2014 sous le nom de Conférence mondiale des peuples autochtones (CMPA). La CMPA aura lieu les 22 et 23 septembre 2014. Son objectif principal sera d'encourager les échanges de vues sur les perspectives et les bonnes pratiques en matière d'application des droits des peuples autochtones et de poursuite des objectifs visés par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA).

En juin 2013 à Alta, le Parlement sáme de Norvège a été l'hôte d'une conférence autochtone préparatoire qui avait pour objet de consolider les positions et les stratégies des peuples autochtones en vue de la Conférence mondiale. Des membres de la haute direction de l'APN s'y sont rendus. Cette initiative a été saluée par les peuples autochtones et le système des Nations Unies. Les peuples autochtones ont mis sur pied un Groupe de coordination mondiale (GCG) pour la Conférence comprenant des représentants autochtones de chacune des sept régions autochtones (Afrique, Arctique, Asie, Amérique latine, Amérique du Nord, Pacifique et Russie) ainsi que des représentants des femmes autochtones et des jeunes autochtones. John Henrickson, un membre du Parlement sáme, s'est vu confier le rôle de correspondant-facilitateur du processus.

La résolution 65/198 invite le président de l'Assemblée générale à tenir des consultations ouvertes avec les États membres et avec les représentants des peuples autochtones dans le cadre de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones et du bureau du Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, afin de déterminer les modalités de la conférence, notamment en ce qui concerne la participation des peuples autochtones.

À la demande du président de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'ambassadeur Nassir Abdulaziz Al-Nasser, l'ambassadeur De Alba (Mexique) et John Henrickson ont, d'avril à septembre 2012, tenu des consultations auprès des États membres et des peuples autochtones sur une éventuelle résolution sur les

modalités de la CMPA. L'Assemblée générale a, le 17 septembre 2012, adopté la résolution qui indiquait de quelle manière la conférence devait être organisée.

Les trois instances des Nations Unies se rapportant spécifiquement aux peuples autochtones – l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, le Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones et le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones – ont également lancé des discussions sur la Conférence mondiale dans l'optique définie par la résolution 65/198. L'Instance permanente s'est dite heureuse de pouvoir jouer un rôle central dans la préparation de la conférence. Lors de sa 11<sup>e</sup> session, en 2012, l'Instance a consacré du temps à un dialogue interactif sur la Conférence mondiale, notamment à l'importance de la participation des peuples autochtones. Le Mécanisme d'experts des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, en juillet 2012, a également discuté de la Conférence mondiale dans une autre perspective. Quant au Rapporteur spécial, il est actuellement engagé dans des discussions sur cette question importante. Les trois instances se sont mises d'accord sur le rôle directeur de l'Instance permanente dans ce processus.

Lors d'une session préparatoire tenue en territoire Kumeyaay (San Diego, Californie) au Sycuan Resort du 1<sup>er</sup> au 3 mars 2013, la position du Caucus des peuples autochtones d'Amérique du Nord (NAIPC) a été mise au point. Cette réunion du NAIPC s'est tenue sous l'égide de la Bande Sycuan de la Nation Kumeyaay. La position nord-américaine, entre autres sujets, affirme le droit à l'auto-détermination, l'application de la DNUDPA, la décolonisation, la revendication des terres et l'environnement, et dénonce la violence faite aux femmes.

### **Examen périodique universel**

L'Examen périodique universel (EPU) est le processus dans le cadre duquel est examinée la performance en matière de droits de la personne de chacun des 193 États membres de l'ONU. Il fournit une occasion à tous les États de faire état des mesures qu'ils ont pris dans leurs pays respectifs pour améliorer la situation des droits de la personne et lever les obstacles à la jouissance de ces droits. Le 26 avril 2013, le Canada a, pour la seconde fois, été soumis à ce processus, en compagnie de 82 autres États membres.

Dans le cadre de l'EPU, des ONG peuvent soumettre par écrit des mémoires dans lesquels elles soulèvent des questions au sujet de n'importe quelle obligation du Canada à l'égard des droits de la personne garantis par des instances internationales, notamment des traités ratifiés tels que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE), le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CEDR) et la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), ainsi que des déclarations telles que la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. L'APN et 47 autres organisations au Canada ont déposé des contre-rapports ayant pour effet d'élargir la perspective dans laquelle l'EPU pouvait déterminer dans quelle mesure le Canada s'était conformé à ses obligations internationales.

L'APN, la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada et la Commission canadienne des droits de la personne ont toutes trois fait des observations sur la manière de plus en plus étroite dont le Canada applique la Loi canadienne sur les droits de la personne (LCDP). L'APN a quant à elle fait remarquer que la tentative du Canada d'exclure le financement des services dans les réserves de la définition du mot « service » à l'article 5 de la LCDP est néfaste et constitue une discrimination institutionnelle. Nous avons également parlé d'auto-détermination, de réconciliation, des femmes assassinées ou disparues, des enfants des Premières Nations, de citoyenneté, de développement économique et d'environnement.

Les États qui ont participé à l'EPU ont fait certaines recommandations au Canada, notamment :

- Aller plus loin pour prévenir la violence contre les femmes et les jeunes filles autochtones et se doter d'une stratégie nationale complète de lutte contre de tels actes;
- Envisager la possibilité de lancer une enquête nationale indépendante sur la disparition de femmes autochtones;
- Prendre des mesures législatives et administratives plus ciblées pour améliorer la vie des peuples autochtones et garantir l'accès à l'éducation de toutes les jeunes filles autochtones;
- Assurer la parité du financement et des services entre les communautés autochtones et non autochtones;
- Assurer une application effective des recommandations du CEDEF et du CEDR, surtout en ce qui concerne les peuples autochtones;
- Accroître la participation des peuples autochtones aux consultations sur les politiques publiques qui les touchent;
- Continuer de travailler avec les groupes de la société civile;
- Continuer de combattre la discrimination raciale, notamment envers les groupes minoritaires, les immigrants, les personnes d'origine africaine et les musulmans;
- Éliminer les disparités dans l'application des lois, politiques, programmes et bonnes pratiques en matière de lutte contre le racisme;
- Prendre des mesures pour dissiper les préoccupations de la CNDE au sujet du manque de mesures préventives contre l'exploitation sexuelle des enfants et envisager de créer une fonction de protecteur des enfants;
- Reconnaître pleinement le droit à l'eau potable et à l'hygiène;
- Renforcer les politiques et les programmes mis sur pied pour lutter contre la pauvreté, le manque de logements et l'insécurité alimentaire et pour assurer des services de santé et des services éducatifs appropriés;
- Continuer de respecter pleinement le droit des chercheurs d'asile et des réfugiés;
- Ratifier les traités sur les droits de la personne : Convention sur les droits des travailleurs migrants, OPCAT, Statut de Rome de la Cour pénale internationale, Convention sur les disparitions forcées, PF du PIDESC, PF de la CDPH, Convention de 1960 contre la discrimination dans l'éducation, 3<sup>e</sup> PF sur la CNDE et Convention américaine des droits de l'homme.

### **Convention sur la diversité biologique**

L'APN travaille sur des dossiers environnementaux internationaux depuis plusieurs années, plus particulièrement dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Les plans d'action élaborés au sein de la CDB peuvent avoir une incidence positive profonde sur l'état du droit international en ce qui concerne les droits des Autochtones. Par exemple, les Directives d'Akwé: Kon pour l'évaluation des effets d'ordre culturel, social et environnemental ont, en 2007, été citées de manière favorable dans une affaire internationale de revendication de territoires dans laquelle le droit autochtone à l'auto-détermination a été reconnu. L'élaboration de politiques et de lois canadiennes telles que la Loi sur les espèces en péril ou la Stratégie nationale de la biodiversité est fortement influencée par des décisions prises au sein de la CDB.

L'APN rédige actuellement un mémoire à l'intention des parties à la CDB sur un plan de travail sur les utilisations coutumières et durables ainsi que sur l'utilisation du terme « peuples » dans la convention.

L'APN continue de se réunir avec les membres de l'équipe de négociation sur le changement climatique du Canada pour se tenir au courant de l'état de ces négociations à l'échelle internationale, surtout en ce qui concerne les droits de la personne et le changement climatique qui touche les peuples autochtones, mais également en ce qui concerne l'application de la norme du consentement préalable libre et éclairé dans ces domaines.

### **Commission de la condition de la femme de l'ONU**

La Commission de la condition de la femme (CCF) de l'ONU est une instance du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC). Il s'agit d'un organe d'élaboration d'orientations générales voué exclusivement à la promotion de l'égalité des femmes et de leur avancement. Sa 57<sup>e</sup> session s'est tenue au siège des Nations Unies à New York du 4 au 15 mars 2013.

Dans son mémoire à la CCF, l'APN a fait état des barrières systémiques auxquelles de nombreuses femmes des Premières Nations sont confrontées et qui sont pour elles d'importantes causes de pauvreté, d'abus et d'impuissance. L'APN a fourni à la CCF de l'information sur des cas de femmes autochtones assassinées ou portées disparues au Canada et le refus du Canada d'établir une commission publique sur la question. L'APN a également fourni de l'information sur le taux de surreprésentation des femmes des Premières Nations dans le système de justice pénale au Canada ainsi que sur la position socio-économique qu'occupent les femmes des Premières Nations au Canada. Adeline Webber, présidente du Conseil national des femmes de l'APN, a participé à cette 57<sup>e</sup> session.

### **Organisation mondiale de la propriété intellectuelle**

L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle s'est dotée d'un comité intergouvernemental (CIG) pour négocier un traité international sur les savoirs traditionnels, les ressources génétiques et les biens folkloriques. Tandis que les gouvernements et les industriels cherchent à créer un régime qui continue à utiliser de manière non protégée les savoirs traditionnels et les innovations des Premières Nations, l'APN s'est activement appliquée à promouvoir la protection des savoirs traditionnels des Premières Nations, de leur médecine traditionnelle et de leurs expressions culturelles de l'exploitation, du détournement et du vol par des tiers. L'APN a proposé un certain nombre de mesures de protections, notamment des sanctions

civiles et pénales sévères pour les non-Autochtones qui obtiennent, utilisent et modifient des savoirs traditionnels, des innovations, des traditions orales et des expressions culturelles des Premières Nations sans leur consentement.

Les Premières Nations savent bien que les régimes de protection de la propriété intellectuelle tels qu'ils existent aujourd'hui ne protègent pas leurs droits puisqu'ils ne reconnaissent pas la nature unique des savoirs traditionnels et des expressions culturelles des peuples autochtones. Ces formes d'expression n'entrent pas très bien dans les paramètres des droits d'auteur, des brevets et des marques déposées. Ainsi, l'APN s'est mise à la recherche d'un régime plus inclusif pour combler ces lacunes évidentes et ce régime devrait inclure une entente internationale contraignante contenant des mesures spécifiques.

Un représentant de l'APN a pris part aux sessions du CIG de l'OMPI qui se sont tenues du 4 au 8 février et du 22 au 26 avril 2013.

### **Canada – Chine : Accord sur la promotion et la protection des investissements étrangers (APIE)**

Le Canada et la Chine ont entamé des négociations en vue d'un Accord sur la promotion et la protection des investissements étrangers (APIE) en 1994. La dernière ronde officielle de ces négociations, qui a eu lieu en janvier 2012 à Pékin, s'est soldée par la conclusion d'une entente. Cette entente comporte des clauses nombreuses et d'une grande portée sur les principes du traitement national et du traitement de la nation la plus favorisée, les normes minimales de traitement, la transparence, les exigences de rendement, les cessions et les expropriations. En outre, l'entente donne aux investisseurs accès à un mécanisme de règlement des différends État-investisseur régi par des règles détaillées sur le droit de comparaître, les exigences procédurales et l'exécution.

Les communautés de Premières Nations ont fait objection à cet APIE. Des préoccupations au sujet des impacts environnementaux que cet accord pourrait avoir pendant les 30 années de sa durée; un manque de consultation auprès des Premières Nations; l'incidence de l'APIE sur les traités existants, les droits ancestraux et les titres qui en découlent et les problèmes découlant d'éventuelles poursuites par des intérêts chinois d'un quelconque palier gouvernemental canadien sont autant de raisons de cette opposition. La Première Nation Hupacasath a contesté cet Accord sur la promotion et la protection des investissements étrangers (APIE) entre le Canada et la Chine devant les tribunaux. Cette contestation invoque des motifs concernant le manque de consultation et de prise en compte des intérêts des Premières Nations, les effets de l'accord sur l'avenir des ressources naturelles et le mépris de la relation des traités que le Canada a signés avec les Premières Nations.

L'APN a écrit au Premier ministre, au gouvernement du Canada et à un certain nombre de pays ayant une ambassade à Ottawa. Elle s'emploie à mettre au point une stratégie pour répliquer à toutes les ententes commerciales bilatérales à venir du Canada. À ce jour, le Canada a signé 35 APIE avec d'autres pays et 14 accords additionnels sont en cours de négociation.

## PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Poursuivre l'activité de défense des droits en ce qui concerne l'application des normes contenues dans la DNUIDPA dans les lois et les politiques du Canada concernant les traités, les revendications globales, l'auto-détermination et une vaste gamme de questions touchant les relations entre les Premières Nations et le Canada.
- Continuer l'effort de défense des droits des Premières Nations sur la scène internationale, notamment par l'établissement de relations internationales.

## RELATIONS PARLEMENTAIRES ET INTERGOUVERNEMENTALES

L'Assemblée des Premières Nations (APN) a continué à déployer des efforts dans le but d'établir de solides relations avec les parlementaires, les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec des représentants d'autres pays.

En plus de mettre l'accent sur la consolidation et le maintien des liens entre les dirigeants des Premières Nations, les parlementaires et les hauts fonctionnaires, l'APN a continué à surveiller l'adoption de lois ayant une incidence sur les Premières Nations et à fournir des suggestions et des commentaires stratégiques à ce sujet. L'APN a également cherché à créer des liens avec des représentants étrangers en poste à Ottawa dans le but de les sensibiliser et de leur faire mieux connaître les contributions des Premières Nations, ainsi que de leur présenter les avantages découlant de l'établissement de partenariats économiques avec elles.

À titre de membre du Groupe de travail sur les affaires autochtones (GTAA) qui a été créé en août 2009 par le Conseil de la fédération, l'APN a également continué à faire valoir les questions stratégiques auxquelles sont confrontées les Premières Nations. Mentionnons entre autres le travail consacré aux enjeux prioritaires tels que l'éducation, la participation à l'économie du pays et l'élimination de la violence faite aux femmes et jeunes filles autochtones.

### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

#### **Promotion et sensibilisation auprès des parlementaires et participation au processus parlementaire**

Une grande partie de l'année a été consacrée à la surveillance du processus parlementaire et à la participation à ce processus. Tout au long de cette session, l'APN s'est concentrée sur les priorités exprimées de façon claire et unanime par les Premières Nations au moyen de résolutions visant à faire valoir leurs droits, à affirmer leurs responsabilités et à faire en sorte que le législateur fédéral respecte et comprenne leurs droits inhérents ainsi que leur compétence en matière de territoires et en ce qui concerne leurs citoyens.

Au cours de cette session, le Chef national, les Chefs régionaux de l'APN et le personnel des différents secrétariats ont fait plus d'une quinzaine de présentations devant divers comités ainsi que de nombreuses présentations écrites destinées à la Chambre des communes et au Sénat.

Comme par le passé, l'APN a participé au processus de consultation prébudgétaire pour indiquer les secteurs prioritaires nécessitant des investissements durables.

L'APN a activement fait valoir les préoccupations des Premières Nations auprès des parlementaires et a clairement indiqué que les Premières Nations comptent prendre tous les moyens à leur disposition pour mettre un terme à la dérogation de leurs droits et aux dommages causés à leurs ressources. L'APN élabore



actuellement des stratégies juridiques avec diverses Premières Nations et organisations régionales issues de traités pour aller de l'avant.

Un certain nombre de projets de loi, qui auront d'importantes répercussions sur les Premières Nations, ont été adoptés au cours des derniers mois malgré l'opposition évidente à leur imposition unilatérale et aux mesures radicales qu'elles infligeront aux gouvernements des Premières Nations. Parmi ces mesures, les plus marquantes sont les changements apportés à la *Loi sur les pêches* dans le projet de loi C-45 (le deuxième projet de loi portant exécution de certaines dispositions du budget), le projet de loi C-27, *Loi sur la transparence financière des Premières Nations*, le projet de loi S-2, *Loi sur les foyers familiaux situés dans les réserves et les droits ou intérêts matrimoniaux* ainsi que le projet de loi S-8, *Loi sur la salubrité de l'eau potable sur les terres des Premières Nations*. Dans tout le pays, les organismes des Premières Nations sont en train d'élaborer des stratégies destinées à atténuer les effets de ces nouvelles lois et l'APN continuera à appuyer leurs efforts.

Tout au long de la session parlementaire, les représentants de l'APN ont entretenu une communication régulière avec les députés et les sénateurs pour qu'ils soient au courant des préoccupations des Premières Nations. Les députés et les sénateurs de l'opposition ont joué un rôle clé en faisant mieux connaître les problèmes des Premières Nations et en y sensibilisant la Chambre des communes, le Sénat et les comités. Le Chef national Shawn Atleo a également rencontré les chefs des partis d'opposition afin de leur faire comprendre les priorités des Premières Nations et de s'assurer de leur soutien constant dans l'utilisation de tous les moyens possibles pour satisfaire à ces priorités.

De plus, l'APN facilite l'accès direct des Premières Nations aux parlementaires et elle aide à organiser des réunions ainsi que des comparutions devant comité. L'APN organise également une réception annuelle pour les Chefs et les parlementaires au moment de l'Assemblée extraordinaire des Chefs.

Pendant la session parlementaire, l'APN envoie des mises à jour hebdomadaires par courriel et celles-ci sont aussi affichées au [www.afn.ca](http://www.afn.ca).

### **Conseil de la fédération / Groupe de travail sur les affaires autochtones**

Le Conseil de la fédération (CDF) est un organisme qui a été créé en 2003 et qui regroupe tous les premiers ministres des provinces et des territoires. Depuis 2004, le CDF invite les dirigeants des cinq organisations nationales autochtones (ONA) à venir le rencontrer chaque année, avant sa réunion annuelle régulière. En réponse directe à l'appel lancé par l'APN durant le CDF de 2009, les premiers ministres ont accepté de mettre sur pied un Groupe de travail sur les affaires autochtones (GTAA) qui est composé des ministres provinciaux et territoriaux responsables des affaires autochtones et des dirigeants des ONA et dont la mission consiste à assurer un suivi du travail réalisé entre les réunions du Conseil. Le GTAA se réunit généralement une ou deux fois par année dans le but de réviser les travaux et de présenter des recommandations au Conseil. Les représentants des ONA ainsi que ceux des provinces et des territoires collaborent, durant la majeure partie de l'année, à la préparation de ces réunions.

En juillet 2012, le Chef national Atleo ainsi que les dirigeants des autres organisations nationales se sont réunis avec les premiers ministres et les dirigeants des territoires à la réunion du CDF, qui a eu lieu à Lunenburg, en Nouvelle-Écosse. Les sujets abordés à la réunion étaient l'éducation, la violence envers les femmes et jeunes filles autochtones, le développement économique ainsi que la gestion des interventions en cas de crise et d'urgence. Les premiers ministres et les dirigeants des territoires ont signé la bannière de l'APN et se sont engagés à vivre sans violence et à travailler personnellement à la réalisation de la sûreté et de la sécurité de tous les Autochtones – femmes, hommes, filles et garçons.

Les 1<sup>er</sup> et 2 novembre 2012, le Manitoba a organisé, à Winnipeg, le 3<sup>e</sup> Sommet national des femmes autochtones, qui a été consacré aux femmes disparues et assassinées. Des représentantes du Conseil national des femmes de l'APN et des organisations régionales y ont participé, mais les occasions d'engagement ont été très limitées. À la suite du Sommet, les ministres des provinces et des territoires se sont engagés à soulever la question d'une enquête nationale auprès de leurs premiers ministres respectifs et à la réexaminer à la prochaine réunion du GTAA.

Le 17 avril 2013, les ministres responsables des affaires autochtones et les dirigeants autochtones nationaux se sont réunis à Winnipeg pour évaluer les progrès réalisés jusque-là et présenter un certain nombre de recommandations au Conseil de la fédération, qui se réunira avec les dirigeants autochtones nationaux le 24 juillet 2013, à Niagara-on-the-Lake. Les membres du GTAA ont, entre autres, convenu de poursuivre les efforts visant à éliminer l'écart de diplomation et l'écart de revenu, exhorté le gouvernement fédéral à mener une enquête publique nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, et ajouté le logement ainsi que la gestion des catastrophes et des urgences à leur liste de priorités nécessitant une attention spéciale.

Les ministres et dirigeants autochtones membres du GTAA doivent se réunir à nouveau en novembre pour déterminer les priorités principales à la suite de la rencontre du CDF, prévue pour le 24 juillet 2013 à Niagara-on-the-Lake. Le Chef national cherchera à obtenir un engagement des premiers ministres pour que les secteurs prioritaires des Premières Nations progressent, notamment le partage des revenus tirés des ressources naturelles, l'éducation, la gestion des urgences, le logement et l'élimination de la violence.

## PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Continuer à faciliter l'accès des parlementaires et des principaux décideurs aux dirigeants des Premières Nations.
- Organiser des journées de sensibilisation ciblée tout au long de l'année.
- Continuer à fournir aux Premières Nations de l'information en temps opportun sur les activités du Parlement, notamment sur la législation et les sujets abordés par les comités.
- Continuer à surveiller les initiatives législatives clés, à fournir de l'information aux Premières Nations et à défendre, en leur nom, leurs droits auprès des députés et des sénateurs.
- Présenter des comptes rendus sur les progrès réalisés conjointement avec le CDF et le GTAA.

## SOUTIEN À L'ÉGARD DES GOUVERNEMENTS DES PREMIÈRES NATIONS

L'Assemblée des Premières Nations (APN) continue de vouloir atteindre un objectif élargi, approuvé par les Chefs en assemblée, qui comprend des activités de défense d'intérêts et de recherche pour aider les gouvernements des Premières Nations à mettre en œuvre leur compétence de la manière et au rythme de leur choix.

En tant qu'acteur clé de ce travail, l'APN s'est engagée à conclure de nouveaux accords financiers qui comprennent la relation de nation à nation et des exigences claires et réciproques en matière de responsabilisation et qui appuient l'autodétermination des Premières Nations.

La durabilité et l'équité des niveaux de financement ont un effet important sur la capacité des gouvernements des Premières Nations de fournir des services adéquats à leurs citoyens. Ces derniers sont confrontés à certains des problèmes les plus graves qui existent au Canada dans le domaine social et économique. En conséquence, les gouvernements des Premières Nations ont souvent plus de difficulté que les autres gouvernements à fournir des services.

Pour concilier les droits et intérêts des Premières Nations et la souveraineté de la Couronne, le Canada doit renouveler sa relation avec les Premières Nations. Il doit établir une nouvelle relation qui s'appuie sur le principe du respect à l'égard des nations, des citoyens, et de la terre, le principe du partage et le principe de la responsabilité communautaire afin d'assurer la réussite de toutes les parties, tant maintenant que pendant les sept prochaines générations. Il est essentiel de se doter d'une base de financement stable pour créer des conditions propices au développement économique des Premières Nations.

### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'APN continue de faciliter le partage d'information ainsi que des renseignements sur les situations et les défis. En s'inspirant des situations de nombreuses communautés qui exercent et renforcent leurs capacités en matière d'autonomie gouvernementale, les Premières Nations sont davantage en mesure de définir leur propre orientation. Depuis plusieurs années et la publication du Rapport Penner, les dirigeants des Premières Nations demandent la conclusion de nouveaux accords financiers par l'intermédiaire d'activités de défense d'intérêts, de résolutions et des propositions prébudgétaires de l'APN (p. ex., proposition prébudgétaire 2012, résolutions n<sup>os</sup> 61/2012, 24/2011, 23/2011 et 77/2008).

En préparation de la réunion du 11 janvier 2013 entre les dirigeants des Premières Nations et le premier ministre, l'établissement d'une « relation financière fondamentalement transformée » s'est avéré un sujet nécessitant une discussion immédiate. Cette relation est décrite comme une relation qui *garantira l'équité et la durabilité et qui éliminera tous les plafonnements et fardeaux arbitraires propres à l'actuelle relation en matière de financement des programmes et services destinés aux Premières Nations, qui est inefficace et injuste.*

Cette relation ne fait qu'appuyer l'engagement pris lors du Rassemblement Premières Nations-Couronne (24 janvier 2012).

*Concrètement, dans un premier temps, le Canada et les Premières Nations renouvelleront leur relation :*

- a. en avançant sur la voie d'un seul arrangement financier pluriannuel des Premières Nations avec le gouvernement du Canada, assorti de systèmes de gouvernance hautement performants;*
- b. en améliorant les dispositions en matière de reddition de comptes applicables à toutes les parties;*
- c. en se fixant comme objectif final l'autonomie financière des Premières Nations.*

*Un groupe de travail où seront représentés les Premières Nations, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Finances Canada et d'autres ministères concernés sera constitué pour examiner la structure des arrangements financiers entre le gouvernement fédéral et les Premières Nations.*

À l'issue de cet engagement, un groupe de travail conjoint sur les arrangements financiers a été mis sur pied. Ce dernier a tenu un ensemble de réunions en 2012 et 2013, dont un atelier avec des directeurs municipaux et des agents financiers des Premières Nations provenant de l'ensemble du pays (février 2013).

Lors de la réunion du 11 janvier 2013 avec le premier ministre, les Chefs ont rappelé qu'il n'existe pas actuellement de mécanisme pour soutenir l'édification des nations et les Premières Nations qui s'affranchissent de la *Loi sur les Indiens*. Le premier ministre a déclaré qu'il était prêt à écouter toutes les idées pour accomplir des progrès.

L'APN continue d'exercer une pression pour obtenir le lancement de travaux à la suite du Rassemblement Premières Nations-Couronne 2012, cela dans le but d'examiner d'une manière concertée les obstacles que doivent surmonter nos gouvernements pour réaliser leur plein potentiel. Les domaines d'activités sont les suivants :

- Chercher de l'appui pour renforcer les capacités des gouvernements des Premières Nations (p. ex., la planification communautaire, l'élaboration d'une constitution et des institutions gouvernementales);
- Étudier de nouvelles options et de nouveaux mécanismes pour réformer la gouvernance et aider les Premières Nations à s'affranchir de la *Loi sur les Indiens*.



## PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Continuer de soutenir les Premières Nations dans leurs orientations.
- Réunir et communiquer des renseignements sur les approches et pratiques de gouvernance des gouvernements des Premières Nations et ajouter des outils institutionnels et législatifs (élaboration des lois) sur le site Web de l'APN.
- Continuer de demander l'établissement d'une nouvelle relation financière entre le Canada et les Premières Nations, c'est-à-dire une relation de nation à nation qui comprend des transferts de fonds durables et adéquats.
- Travailler en collaboration avec le Groupe de travail conjoint sur les arrangements financiers afin d'améliorer la précision, l'utilisation et la fiabilité de l'outil d'évaluation générale d'AADNC, qui est utilisé par le ministère pour déterminer la nature des accords financiers qu'il s'apprête à conclure avec les Premières Nations.

## COMMUNICATIONS STRATÉGIQUES

Le Secteur des communications produit et distribue de l'information destinée à faire avancer les objectifs et priorités des citoyens et gouvernements des Premières Nations. Le Secteur veille également à ce que les messages et points de vue de l'Assemblée des Premières Nations soient portés à la connaissance de tous et que la possibilité soit offerte au Chef national, aux Chefs régionaux et autres porte-parole de s'adresser aux médias ou à d'autres tribunes afin de faire connaître les points de vue des Premières Nations. Dans le cadre de ses efforts permanents visant à optimiser les capacités de communication, le Secteur des communications a lancé une campagne active de médias sociaux par l'intermédiaire du site Web de l'APN, de Twitter, de Facebook, de YouTube et d'envois en nombre de courriels.

Les activités et stratégies de communication de l'APN sont fondées sur une orientation et des positions claires des Premières Nations dans des domaines importants, entre autres l'éducation, les débouchés économiques, la sûreté et la sécurité communautaire, l'élimination de la violence, la gouvernance et le règlement des revendications, tel que souligné dans les résolutions de l'APN.

### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

#### **Médias et relations publiques**

Le Secteur des communications recommande, prépare et met en œuvre des politiques stratégiques de communication, qui s'appliquent à l'ensemble de l'APN, ainsi que des stratégies visant des mesures et/ou activités particulières. Il travaille à la production de documents et à la diffusion d'information auprès des Premières Nations, des médias et du public en général au sujet des activités et positions de l'APN, ainsi que du programme et des priorités du Chef national.

Le Secteur des communications prépare des communiqués de presse, des avis aux médias et des déclarations qui sont diffusés à l'échelle nationale (en anglais et en français) aux médias autochtones et non autochtones et, le cas échéant, à l'échelle régionale. Durant l'exercice 2012-2013, le Secteur des communications a préparé et diffusé plus de 140 communiqués de presse et déclarations. Il prépare également des infocapsules, des documents d'information, des lettres aux éditeurs et des éditoriaux sur les questions d'actualité.

En outre, le Secteur des communications prépare les notes d'allocution du Chef national et des porte-parole de l'APN à l'occasion de différentes activités et à l'intention de diverses audiences, dont les gouvernements, groupes et organisations des Premières Nations, des associations professionnelles, des organismes nationaux et internationaux et les gouvernements fédéral et provinciaux. Parmi les principaux événements qui ont se sont déroulés pendant l'année écoulée, il faut retenir l'Assemblée des chefs sur l'éducation, le Forum national sur les traités, les audiences du Tribunal canadien des droits de la personne (TCDP) sur la protection de l'enfance au sein des Premières Nations et plusieurs assemblées et rassemblements en région.

Au moyen des médias, le Secteur des communications souhaite établir le profil des citoyens des Premières Nations et des questions qui les préoccupent. Parmi ses nombreuses activités d'information et de relations avec les médias, le Secteur a tenu des réunions d'information et des comités de rédaction avec divers médias.

Au cours de l'année écoulée, plusieurs événements ont donné lieu à une couverture médiatique nationale et internationale pour l'APN et le Chef national, notamment la rencontre du 11 janvier 2013 entre les dirigeants des Premières Nations et le premier ministre, les audiences du TCDP sur la protection de l'enfance au sein des Premières Nations, l'éducation, les traités, les revendications globales, le développement des ressources et les textes législatifs fédéraux qui ont une incidence sur les Premières Nations.

### **Sensibilisation et éducation du public**

L'un des objectifs du Secteur des communications est de sensibiliser la population canadienne et de susciter une meilleure compréhension des enjeux des Premières Nations et du rôle, des responsabilités et des activités de l'APN. Les Premières Nations ont des besoins variés en matière de communication et utilisent des moyens divers pour accéder aux renseignements souhaités. Pour cette raison, l'APN diffuse ces renseignements le plus largement possible grâce aux médias traditionnels et aux nouveaux médias sociaux.

L'APN publie régulièrement des mises à jour sur les activités et le travail en cours au bureau du Chef national. Les communiqués du Chef national sont distribués par télécopieur et par courriel à toutes les Premières Nations, aux organisations provinciales et territoriales (OPT) et aux conseils tribaux, en plus d'être affichés en ligne en format texte et vidéo.

Le site Web de l'APN ([www.afn.ca](http://www.afn.ca)) est mis à jour régulièrement afin de fournir des renseignements récents sur les activités et priorités de l'APN. Les assemblées de l'APN sont diffusées en direct sur le Web grâce à la Webdiffusion, ce qui a été le cas cette année pour l'Assemblée générale annuelle, l'Assemblée des Chefs sur l'éducation et l'Assemblée extraordinaire des Chefs. L'APN a aussi coordonné la distribution électronique d'un bulletin quotidien aux délégués pendant les assemblées.

Le Secteur a de plus en plus recours aux médias sociaux : deux comptes Twitter (AFN\_updates et AFN\_Comms), comptant plus de 15 900 abonnés, et une page de l'APN sur Facebook (Assembly of First Nations/Assemblée des Premières Nations) qui compte sur plus de 9 800 « amis ».

Des renseignements généraux sont aussi distribués à plus de 2000 utilisateurs au moyen d'un service de souscription par courriel (listserv). L'inscription à ce service est offerte sur le site Web de l'APN.

Le Secteur des communications propose aussi des services de rédaction, d'édition électronique et de production au Secrétariat de l'APN. Il prépare et enregistre les messages du Chef national sur support vidéo qui sont destinés au site Web, à YouTube et à des activités externes.

### **Stratégies de communication**

Le Secteur des communications développe et met en œuvre l'ensemble des communications de l'APN ainsi que des stratégies appropriées concernant des événements particuliers, des enjeux et des initiatives. Il fournit des conseils, des recommandations et un soutien en matière de communication au Chef national ainsi que dans divers domaines de politique au sein du Secrétariat. Le Secteur formule également des conseils et des recommandations aux communautés ou aux nations qui en font la demande.

Durant la période visée par le présent rapport, le personnel du Secteur des communications a contribué aux activités de divers comités de planification, notamment en ce qui concerne l'Assemblée des Chefs sur l'éducation, l'Assemblée extraordinaire des Chefs, le Forum national sur la sécurité communautaire et l'élimination de la violence et le Groupe de travail sur les relations parlementaires.

### **Traduction**

Le Secteur des communications coordonne toutes les demandes de traduction vers l'anglais ou le français, afin que tous les documents publiés par l'APN soient lus et compris par l'ensemble de la population canadienne et des Premières Nations. Conformément à la politique de l'APN, tous les documents de portée nationale (y compris ceux affichés sur son site Web) doivent pouvoir être consultés en anglais et en français.

## **PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE**

- Maintien des relations avec les médias et le public, notamment au moyen d'avis aux médias, de communiqués de presse, de discours et d'entrevues.
- Publication de bulletins et de communiqués.
- Traduction vers le français de documents d'intérêt public.
- Révision et mise en page des publications de l'APN.
- Mises à jour régulières du site Web de l'APN.
- Recours accru et amélioré aux nouveaux médias tels que Facebook, Twitter, YouTube et aux applications mobiles.





## METTRE EN ŒUVRE LES DROITS :

Les Premières Nations possèdent des droits inhérents ancestraux et issus de traités, qui sont reconnus et protégés par la constitution du Canada. L'Assemblée des Premières Nations entreprend des activités de défense des intérêts dans le but de promouvoir ces droits et les responsabilités qui en découlent, afin de permettre aux Premières Nations d'exercer leurs propres droits et responsabilités sur leurs terres, leurs territoires et leurs ressources.

## MISE EN ŒUVRE ET APPLICATION DES TRAITÉS

La Stratégie nationale de mise en œuvre des traités de l'Assemblée des Premières Nations (APN) est guidée par la résolution 07/2010 : Accords sacrés ~ Confiance sacrée : travailler ensemble à la mise en œuvre des traités et pour consolider notre souveraineté en tant que nations.

Les processus de conclusion de traités aux 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles ont été entrepris dans un esprit de coexistence pacifique et de respect mutuel entre les Premières Nations et la Couronne. Cependant, l'imposition de la *Loi sur les Indiens* et d'autres lois ont eu pour effet d'affaiblir les traités qui font état de la relation de nation à nation avec la Couronne. La compréhension des Premières Nations de la nature des traités, de la signification des processus de conclusion de traités et de l'esprit et de l'intention des traités est cruciale, comme le sont les récits historiques et les lois des Premières Nations qui étaient en vigueur à l'époque de la conclusion des traités.

En allant de l'avant, le rôle de l'APN est strictement de faciliter et d'appuyer les vues des détenteurs de traités de toutes les nations signataires de traités pour favoriser l'engagement avec la Couronne. Plus précisément, l'APN utilisera tous les outils à sa disposition pour instaurer un climat qui permette aux nations signataires de traités de promouvoir la mise en œuvre des traités. C'est la fondation à partir de laquelle l'APN entreprend ses activités de défense des intérêts – conformément aux normes et aux principes établis précédemment par les Chefs en Assemblée – c.-à-d. préconiser une approche fondée sur les forces, selon laquelle les traités sont la base de toute solution durable.

### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Les dirigeants des nations signataires de traités ont été déçus par le manque de progrès réalisés pour promouvoir les approches de mise en œuvre des traités ou pour trouver un terrain d'entente sur cette question. Les efforts décrits dans la Stratégie nationale de mise en œuvre des traités, ainsi que dans la Déclaration des Premières Nations parties à des traités sur le respect et l'application des traités sont fondés sur l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (la Déclaration de l'ONU) par le Canada à l'automne 2010. L'article 37 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones se lit comme suit :

« Les peuples autochtones ont droit à ce que les traités, accords et autres arrangements constructifs conclus avec des États ou leurs successeurs soient reconnus et effectivement appliqués, et à ce que les États honorent et respectent lesdits traités, accords et autres arrangements constructifs. »

L'adoption de la Déclaration de l'ONU constitue un point de convergence important en vue d'un dialogue portant sur les traités avec la Couronne et entre les détenteurs de traités. La Déclaration de l'ONU énonce en matière de droits de la personne les normes minimales qui doivent encadrer la mise en œuvre des traités, l'autodétermination et la reconnaissance des droits.

Jusqu'à la rencontre du 11 janvier 2013 entre les dirigeants des Premières Nations signataires de traités et le premier ministre, les discussions entre les dirigeants des nations signataires de traités portaient principalement sur la nécessité pour le bureau du premier ministre et le bureau du Conseil privé d'exercer une surveillance accrue sur le gouvernement du Canada en matière de mise en œuvre des traités, et pour le gouvernement fédéral d'établir les mandats et les structures nécessaires pour favoriser la mise en œuvre des traités.

Dans le cadre de cette rencontre avec les dirigeants des Premières Nations signataires de traités, le premier ministre et des membres de son cabinet ont convenu de mettre en place un processus de haut niveau en vue d'établir des cadres de travail assortis des mandats nécessaires pour la mise en œuvre des traités, sur une base de traité par traité et de nation à nation entre les parties aux traités.

Ce mécanisme proposé ne servirait qu'à amorcer, coordonner et faciliter les discussions sur la mise en œuvre des traités entre les parties aux traités. Un tel processus permettrait de s'assurer que l'approche préconisée par le gouvernement fédéral ne constitue pas un obstacle aux traités ou ne soumette pas ceux-ci à la formulation de ses programmes et politiques, et offrirait aux nations signataires de traités un forum ainsi que des possibilités de dialoguer directement avec l'État pour trouver un terrain d'entente en matière de mise en œuvre des traités.

Ceci serait accompli dans une optique où chaque nation signataire d'un traité en négocierait la mise en œuvre selon ses conditions, au cas par cas et non en vertu d'un modèle « universel », tout en faisant en sorte que les discussions entourant les traités se tiennent à un niveau supérieur à celui d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, avec comme objectif d'établir un véritable dialogue de nation à nation.

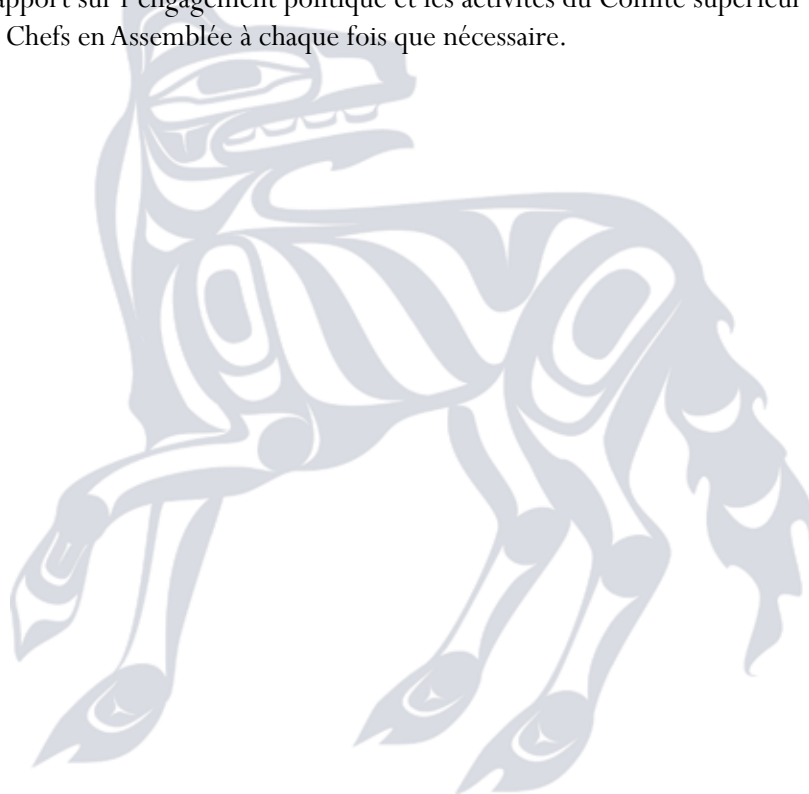
Dans la foulée de la rencontre du 11 janvier 2013, l'APN a organisé les 26 et 27 mars 2013 un Forum national sur les traités afin de favoriser les discussions en fonction des opinions régionales sur une base de regroupement des traités, à l'initiative des signataires des divers traités. Il a été demandé à chaque région signataire de traités (traités numérotés, traités pré-confédération et post-confédération) d'exposer leurs points de vue en regard des exigences visant leur mise en œuvre, ainsi que de déterminer les prochaines étapes. Un rapport de synthèse a été rédigé afin de résumer les principaux points de discussion et les prochaines étapes.

Cette année marque également le 250<sup>e</sup> anniversaire de la Proclamation royale ratifiée par le roi George III le 7 octobre 1763. La Proclamation royale est considérée comme le document fondateur du Canada, compte tenu de ce qu'elle comporte des instructions de la Couronne à l'intention des colons à propos de l'exigence de conclure des traités avec les nations autochtones et de respecter leurs droits fonciers. La planification de la commémoration de la Proclamation royale est entamée, alors que des activités commencent à être organisées, tant à l'échelle internationale que nationale.

## PROCHAINES ÉTAPES - LA VOIE À SUIVRE

Conformément à la résolution 7/2010, l'APN va continuer de soutenir les Premières Nations et les territoires signataires de traités, en assurant la coordination du dialogue nécessaire et en favorisant les efforts de défense des intérêts déployés par chaque région signataire de traités. Les points suivants illustrent les principales activités à venir :

- Mettre immédiatement sur pied un Groupe de travail des Chefs sur la mise en œuvre et l'application des traités en vue d'analyser tous les aspects du Mécanisme de haut niveau. Ce groupe de travail sera composé de représentants de chaque région signataire de traités et permettra le partage de cadres de travail relatifs à la mise en œuvre des traités, dans le but d'élaborer une stratégie unifiée de mise en œuvre des traités.
- Faciliter au besoin l'engagement politique entre le Groupe de travail des Chefs sur la mise en œuvre et l'application des traités et le bureau du premier ministre, le bureau du Conseil privé, les bureaux des ministres du Cabinet fédéral et les hauts fonctionnaires, en vue de l'analyse de tous les aspects du processus de travail de haut niveau et du processus régional relatif aux traités.
- Planifier la mise sur pied d'un Comité supérieur de supervision technique, parallèlement au Mécanisme de haut niveau. Ce comité serait composé de représentants des régions signataires de traités, du bureau du premier ministre, du bureau du Conseil privé, d'AADNC et d'autres ministères fédéraux.
- Souligner le 250<sup>e</sup> anniversaire de la Proclamation royale à l'échelle nationale dans le cadre d'une campagne de sensibilisation à la vérité sur la souveraineté autochtone, à l'histoire et au statut de la Nation.
- Souligner le 250<sup>e</sup> anniversaire de la Proclamation royale à l'échelle internationale en continuant de déployer des efforts en vue d'inciter Sa Majesté la Reine Elizabeth II à recevoir en audience une délégation de Premières Nations signataires de traités, en octobre 2013.
- Produire un rapport sur l'engagement politique et les activités du Comité supérieur de supervision technique aux Chefs en Assemblée à chaque fois que nécessaire.



## DROITS FONCIERS ET REVENDICATIONS TERRITORIALES

Le Secteur des droits fonciers et des revendications territoriales englobe plusieurs domaines, en particulier les revendications globales, les revendications particulières et les ajouts aux réserves (AR). L'Assemblée des Premières Nations (APN) a tenu des séances stratégiques sur les droits fonciers et les revendications territoriales dans le cadre de son programme ordinaire et lors de ses plus récentes assemblées. Durant ces séances, diverses questions et de nouvelles résolutions ont été examinées:

- Résolution n° 26/2012 – Réforme du processus et de la politique d'ajouts aux réserves
- Résolution n° 58/2012 – Approche « axée sur des résultats » du Canada à l'égard des négociations sur les traités et l'autonomie gouvernementale (revendications globales)
- Résolution n° 79/2012 – Mise en œuvre de l'Accord politique sur les revendications particulières de 2007

Deux entités distinctes supervisent les questions relevant du Secteur des droits fonciers et des revendications territoriales :

- le Comité des Chefs sur les revendications (CCR) existe depuis plus de deux décennies et se réunit plusieurs fois par an pour discuter de questions liées aux revendications particulières et aux AR;
- le Groupe de travail ad hoc sur la politique sur les revendications globales a été formé avant l'Assemblée générale annuelle de 2010 et se réunit périodiquement pour discuter de la réforme de la PRG et de la stratégie liée à cette réforme.

Les droits fonciers et les revendications territoriales englobent aussi un grand nombre de sujets, dont les revendications supérieures à 150 millions de dollars, les bandes sans assises territoriales et la mise en œuvre des traités modernes. Ces sujets sont abordés dans diverses résolutions et activités.

### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

#### **Revendications globales**

La réforme de la Politique sur les revendications globales (PRG) constitue actuellement un point central des activités de défense d'intérêts de l'APN. Elle a été considérée comme une priorité lors de la réunion avec le premier ministre, le 11 janvier 2013.

Les résultats de la réunion de janvier comprennent l'engagement du premier ministre à mettre en place un mécanisme conjoint de haut niveau pour examiner la PRG — ce qui a conduit à la mise sur pied d'un Comité principal de surveillance (CPS). Depuis le 11 janvier, ce dernier a tenu plusieurs réunions. Il comprend des représentants du Cabinet du premier ministre, du Bureau du Conseil privé, du cabinet du ministre des Affaires autochtones et des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC).

Actuellement, les travaux sont principalement axés sur l'élaboration d'un mandat pour le CPS et les discussions portent sur l'organisation de ces travaux. Un document de discussion a été rédigé, y compris une proposition de déclaration pour le premier ministre. Il a été présenté avec le Canada en prévoyant la poursuite des discussions. D'énormes progrès devraient être accomplis au cours du présent exercice.

### **Revendications particulières**

La *Loi sur le Tribunal des revendications particulières* (LTRP) est entrée en vigueur en octobre 2008. Cela signifie que la plupart des requérants qui ne sont pas satisfaits de la réponse donnée par le Canada à l'égard de leurs revendications peuvent avoir recours à un tribunal impartial dont les décisions sont exécutoires. Depuis la mise sur pied du Tribunal, les efforts du Canada pour rattraper le retard dans des centaines de revendications ont entraîné de nouveaux défis pour les Premières Nations. Bien que le Canada prétende qu'il a comblé le retard accumulé dans les revendications, il est à déplorer que seule une petite partie de ces revendications a été réglée (moins de 15 %) – la plupart ont été « rejetées » ou le dossier a été « fermé ».

Un examen législatif quinquennal de la LTRP devrait avoir lieu en 2013-2014. En mars 2013, une rencontre sur les revendications s'est tenue pour recueillir des avis en préparation de cet examen et pour formuler des recommandations quant aux questions qui devront être abordées (voir [www.afn.ca](http://www.afn.ca)). Les principales préoccupations sont : le nombre élevé de revendications rejetées, les offres partielles et la méthode de traitement et de dédommagement financier des revendications du Canada.

Le Tribunal des revendications particulières du Canada a commencé à prononcer des décisions importantes en juillet 2012. Le Canada cherche à obtenir l'application d'une requête en révision pour l'une de ces décisions (*Kitselas*); il pourrait agir de la même façon dans d'autres cas. Bien que cela ne soit pas très étonnant, cette mesure pourrait retarder l'éventuel impact que pourrait avoir le Tribunal dans le domaine des revendications.

### **Ajouts aux réserves**

Les efforts pour améliorer la politique et le processus d'AR font l'objet d'une table technique mixte APN-Canada depuis la fin de 2009. Les progrès accomplis ont fait l'objet d'un examen par le Comité des Chefs sur les revendications (CCR); le Canada devrait les annoncer publiquement dans un futur proche. Ils comprennent une période d'affichage public permettant à toute personne de formuler des commentaires sur la nouvelle ébauche de politique, qui seront examinés conjointement avant la finalisation du projet. Des renseignements supplémentaires seront diffusés dès que le calendrier aura été confirmé.



## PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Une séance de discussion stratégique sur les revendications globales a eu lieu en Colombie-Britannique en mai dernier afin d’informer les dirigeants de la région et de recueillir leur avis. D’autres séances sont prévues dans les régions du Québec et de l’Atlantique durant l’exercice.
- Des progrès importants sont prévus d’ici l’automne et la révision de la politique sur les revendications globales devrait être terminée d’ici la fin de l’exercice.
- L’APN continuera de soutenir tous les efforts de défense d’intérêts et d’engagement en prévision de l’examen quinquennal de la *Loi sur le Tribunal des revendications particulières*.
- Un comité consultatif du Tribunal tiendra une réunion en fin d’année afin de formuler des recommandations quant à l’examen.
- La finalisation de l’ébauche de la politique sur les AR, qui suivra l’examen public, devrait avoir lieu cet automne.
- Le comité conjoint technique examinera les éventuels avantages de la loi nationale sur les AR après l’entrée en vigueur de la politique.

## PASSAGE FRONTALIER

Les Premières Nations possèdent des droits ancestraux et issus de traités leur permettant de se déplacer et de commercer librement des deux côtés de la frontière entre le Canada et les États-Unis. Ces droits sont reconnus et confirmés dans le Traité Jay de 1764, l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* et l'article 36 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Dans ce domaine de politique, les sujets d'intérêt et les points centraux sont les suivants : les mouvements transfrontaliers et le commerce, l'amélioration de la sécurité frontalière, le transport d'objets sacrés et l'élaboration d'un système de cartes d'identité des Premières Nations.

Les Chefs en assemblée ont affirmé que les solutions actuellement disponibles, à savoir les passeports du Canada et des États-Unis et le nouveau certificat sécurisé de statut indien d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC), ne répondent pas aux besoins des citoyens des Premières Nations et continuent de déroger à nos droits inhérents et issus de traités. La résolution n° 20/2010 préconise l'utilisation de passeports autochtones et appelle le gouvernement du Canada à travailler en étroite collaboration avec les Premières Nations à la mise en place de leurs propres processus d'identification sécurisés, qui seraient basés sur l'appartenance à la nation, la citoyenneté, la compétence et les droits inhérents. De plus, la résolution n° 52/2011 réaffirme la souveraineté des Premières Nations, telle que reflétée dans nos traités avec la Couronne, et notre responsabilité de protéger les ressources des terres des Premières Nations et les droits des citoyens des Premières Nations. De plus, elle reconnaît la compétence et la souveraineté de chaque nation distincte pour ce qui est de concevoir, élaborer et mettre en circulation une carte d'identité distincte qui reflète les besoins qui lui sont propres. La résolution n° 78/2011 enjoint l'APN d'obtenir des ressources pour organiser le deuxième Sommet international autochtone sur la sécurité transfrontalière à Akwesasne.

## PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

### **Deuxième Sommet international autochtone sur la sécurité transfrontalière**

L'APN s'efforce d'obtenir des ressources en vue d'organiser le deuxième Sommet international autochtone sur la sécurité transfrontalière, en collaboration avec le conseil mohawk d'Akwesasne. Le sommet est prévu en novembre 2013. Tous les Chefs sont encouragés à y participer car ils pourront saisir cette occasion de discuter des questions transfrontalières avec des représentants des gouvernements canadien et américain, en plus de partager leur expertise et établir des réseaux autochtones dans divers domaines tels que les déplacements transfrontaliers, le commerce, les services de police et la capacité de réaction en cas d'urgence.

### **Certificat sécurisé de statut indien (CSSI)**

AADNC accepte les demandes intérieures de CSSI par courrier. Un certain nombre de bureaux d'AADNC acceptent aussi les demandes, notamment l'administration centrale d'AADNC à Gatineau ainsi que les bureaux indiqués sur le site Web d'AADNC. Il est précisé sur ce site que les autres bureaux continueront de délivrer la version actuelle du certificat de statut d'Indien (CSI). AADNC a obtenu l'assurance



du Département de Sécurité intérieure des États-Unis (Department of Homeland Security) que les fonctionnaires américains continueront d'accepter le CSSI intérieur ainsi que le CSI pour toute entrée aux États-Unis par voie terrestre ou maritime.

## PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Débattre des questions relatives aux mouvements transfrontaliers des Premières Nations et communiquer des renseignements sur ce sujet, notamment en ce qui concerne les droits des citoyens des Premières Nations de se déplacer et de commercer librement au sein de leurs territoires et en tant que citoyens de leurs Premières Nations.
- Planifier le deuxième Sommet international autochtone sur la sécurité transfrontalière et co-organiser l'évènement en novembre 2013.
- Obtenir d'AADNC des comptes rendus sur l'entrée en vigueur du certificat sécurisé de statut indien et continuer de réclamer des modifications, en fonction de l'avis des Chefs.
- Appuyer le dialogue sur l'élaboration de cartes et systèmes d'identification autochtones qui soient conformes aux normes internationales de gestion de l'identité.

## GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'Assemblée des Premières Nations (APN) soutient les Premières Nations comme leaders dans les questions d'environnement et s'applique à leur fournir l'information et les analyses nécessaires pour leur permettre de prendre des décisions éclairées et d'exercer les responsabilités qui leur incombent. Les fonctions clés du Secteur de la gestion de l'environnement (SGE) sont en premier lieu la défense des droits des Premières Nations aux niveaux national et international pour assurer une reconnaissance claire et une protection réelle des droits et du titre des Premières Nations; elles sont également le partage d'information, la recherche, l'analyse et la diffusion de connaissances pour soutenir les Premières Nations dans toutes leurs activités.

Les dossiers sur la santé de l'environnement portent principalement sur la production et la diffusion de connaissances ainsi que sur la promotion des droits et des intérêts des Premières Nations en faisant un judicieux usage de ces connaissances pour mettre au jour des problèmes tels que l'exposition à divers produits chimiques et autres problèmes environnementaux. Pour ce faire, le SGE participe à des travaux tels que l'étude sur la nourriture, l'alimentation et l'environnement des Premières Nations, le Réseau d'innovation en santé environnementale des Premières nations (RISEPN) et une gamme d'instances qui jouent un rôle dans le domaine des politiques telles que le Plan de gestion des produits chimiques (PGPC), les Règlement sur les effluents des mines de métaux et l'Inventaire national des rejets de polluants.

Les dossiers sur la diversité biologique sont pour leur part axés sur les espèces en péril. La *Loi sur les espèces en péril* (LEP) est entrée en vigueur en 2004 pour protéger, rétablir et gérer de manière durable les espèces sauvages au Canada. Sur le front de la biodiversité, l'APN continue de militer pour faire reconnaître et progresser les droits des peuples autochtones dans les négociations internationales, notamment dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique.

L'APN poursuit son engagement au sein de la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) en faveur d'options pour une gestion à long terme des déchets nucléaires. Au cours du présent exercice financier, l'APN a travaillé à l'amélioration de l'évaluation du risque à long terme de certains sites d'accueil. Elle continue également de travailler à la facilitation des liens de nation à nation entre les tribus indiennes des É.-U. et les Premières Nations sur l'adaptation aux changements climatiques.

### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

#### **Étude sur la nourriture, l'alimentation et l'environnement des Premières Nations**

Dotée d'un mandat issu de la résolution 30/2007, l'Étude sur la nourriture, l'alimentation et l'environnement des Premières Nations (ENAEPN) est dirigée conjointement par l'APN en partenariat avec des chercheurs universitaires. Bénéficiant d'un financement provenant de Santé Canada, l'ENAEPN a pour objet de définir et de rassembler une information de base sur l'alimentation des Premières Nations et leur exposition aux contaminants dans leurs aliments traditionnels et l'eau potable qu'ils consomment. Bien que l'étude ait à l'origine été conçue en réponse à des préoccupations concernant la contamination des aliments traditionnels par des substances chimiques, d'autres composantes ont été ajoutées sous la

poussée de problèmes émergents tels que la présence de produits pharmaceutiques dans l'eau de surface, la sécurité alimentaire et les obstacles pour accéder aux aliments traditionnels. Menée avec la participation de communautés de Premières Nations volontaires, l'ENAEPN est basée sur la réalité actuelle des communautés et les résultats qui en sortiront seront utilisés pour la défense des droits et des intérêts des Premières Nations.

À ce jour, l'ENAEPN a fait rapport de résultats sur la situation des Premières Nations en Colombie-Britannique et au Manitoba. Des données recueillies en Ontario font actuellement l'objet d'une analyse tandis que les Premières Nations de l'Alberta seront la prochaine étape dans laquelle nous nous engagerons en 2013. L'ENAEPN travaillera en 2013 avec environ onze Premières Nations en Alberta et embauchera et formera des assistants de recherche communautaire pour recueillir des données. Les résultats de l'ENAEPN appartiendront aux Premières Nations conformément aux quatre principes de propriété, contrôle, accès et possession (PCAP).

L'APN est responsable de la composante communication de l'ENAEPN, mais elle a également contribué à la composante eau. Le rôle de l'APN est également de s'assurer que les Premières Nations participent adéquatement à toutes les étapes du projet et que la recherche bénéficiera aux Premières Nations en prenant en compte leurs préoccupations et leurs intérêts.

L'existence d'un taux élevé d'insécurité alimentaire est l'une des principales révélations de l'étude jusqu'ici et, par suite, un projet de suivi à cet important résultat est en cours de planification en partenariat avec les Premières Nations des régions dont les résultats de l'ENAEPN ont déjà été rendus publics. D'autres problèmes dont l'ENAEPN a déjà révélé l'ampleur sont notamment les obstacles qui rendent difficile l'accès aux aliments traditionnels et leur utilisation, la faible consommation de certains nutriments et de certaines vitamines et les choix diététiques qui favorisent l'exposition à des contaminants dangereux. À ce jour, l'ENAEPN a révélé que les Premières Nations avaient une diète plus saine lorsqu'elles consommaient des aliments traditionnels que lorsqu'elles n'en consommaient pas. La recommandation est donc de promouvoir la consommation d'aliments traditionnels chez les Premières Nations.

L'APN continue de rechercher des manières de traduire en mesures de défense des droits et en actions concrètes pour améliorer l'accès des Premières Nations à leurs aliments traditionnels et, ce faisant, améliorer leur santé et celle des écosystèmes.

### **Réseau d'innovation en santé environnementale des Premières nations (RISEPN) et Plan de gestion des produits chimiques**

Le Réseau d'innovation en santé environnementale des Premières nations (RISEPN) s'efforce de créer des liens entre les Premières Nations qui nourrissent un intérêt pour la recherche sur la santé de l'environnement et les chercheurs universitaires qui la produisent. Il vise à aider les Premières Nations à identifier, documenter et résoudre des problèmes de santé environnementale en facilitant l'accès à des habiletés et aux partenariats et en fournissant une information et des outils propres à renforcer les institutions et à promouvoir l'auto-développement.

L'APN siège au Conseil consultatif des intervenants du Plan de gestion des produits chimiques (PGPC), l'organisme qui donne des avis à Environnement Canada et à Santé Canada sur le processus permanent d'évaluation et de gestion des risques liés aux substances chimiques. L'APN participe également au Groupe de travail sur l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP), lequel donne des avis à Environnement Canada sur des recommandations concernant l'obligation de rapporter les déversements de polluants survenus à quelque lieu que ce soit au Canada.

Le RISEPN fournit des ressources en matière de possibilités de financement, de lignes directrices de recherche, de publications, d'actualité sur la santé de l'environnement et de bulletins de nouvelles mensuels ainsi qu'un répertoire des chercheurs et des Premières Nations qui souhaitent établir des partenariats. Le RISEPN ne jouit plus du type de financement dont il jouissait auparavant et, faute de pouvoir identifier des sources de financement additionnel, il devra réduire ses activités et son avenir est en jeu.

Le RISEPN continue de rechercher des partenariats avec des chercheurs des milieux universitaires qui pourraient contribuer à renforcer la capacité des Premières Nations à faire de la recherche dans des domaines tels que la santé de l'environnement et à traduire les résultats obtenus en connaissances et en activités adaptées aux besoins spécifiques des Premières Nations. Un exemple de ce type de partenariat est celui avec CAREX Canada qui a donné lieu à la création d'un Comité consultatif sur l'application des connaissances des Premières Nations qui a pour mission d'adapter aux besoins des Premières Nations le matériel et les ressources de formation que CAREX a mis au point.

Le PGPC continue d'évaluer diverses substances chimiques hautement toxiques ainsi que des catégories particulières de produits chimiques. Si les progrès sont lents de l'évaluation préliminaire initiale d'un quelconque produit chimique à la finalisation des activités de gestion des risques, le PGPC n'en progresse pas moins simultanément dans divers dossiers de produits et, parfois, plus rapidement que d'autres instances similaires. L'APN est appelée comme consultante sur le processus de travail et les progrès du PGPC ainsi que sur la manière dont les Premières Nations pourraient y prendre part ou être touchées. Elle approche par ailleurs elle-même les Premières Nations pour les sensibiliser à diverses questions et les encourager à prendre part au programme.

L'INRP continue de modifier ses méthodes pour améliorer la rigueur de ses collectes de données, pour faciliter les formalités qui incombent aux utilisateurs et pour déterminer à quel moment ces mêmes formalités doivent être modifiées. Le Groupe de travail de l'INRP s'interroge actuellement pour savoir s'il doit soutenir un certain nombre de propositions qui exigeraient le signalement d'autres substances chimiques et leur utilisation dans de nouvelles activités. En acquérant une meilleure connaissance des polluants qui sont relâchés dans l'air, l'eau et le sol au Canada, les Premières Nations acquerront une meilleure connaissance des conséquences possibles de ces substances pour la santé des humains et pour l'environnement de leurs communautés et de leurs territoires traditionnels.

## **Loi sur les espèces en péril (LEP) et Conseil autochtone national sur les espèces en péril (CANEP)**

La *Loi sur les espèces en péril* (LEP) est le fruit de l'engagement du Canada à la Convention sur la diversité biologique (CDB). Elle a été promulguée en 2004 comme loi pour protéger, rétablir et gérer de manière durable les espèces sauvages au Canada. Le travail de l'APN dans ce domaine porte principalement sur l'application de la LEP sur les terres fédérales et l'importance de veiller à ce que les intérêts et les préoccupations des Premières Nations soient pris en compte dans les discussions et les initiatives fédérales-provinciales-territoriales portant sur des questions qui concernent les espèces sauvages en péril.

Établi en vertu de l'article 8.1 de la LEP, le Conseil autochtone national sur les espèces en péril (CANEP) est actuellement constitué de représentants de l'APN, du Congrès des peuples autochtones, du Conseil national des Métis et de Inuit Tapiriit Kanatami

Le 19 octobre 2012, l'APN a participé à une table ronde ministérielle pour identifier des éléments de la LEP qui auraient besoin d'amélioration. Huit éléments ont été désignés comme présentant des défis :

- L'insuffisance du financement accordé aux Premières Nations;
- La nécessité d'inclure davantage les Premières Nations dans tous les aspects de l'application de la LEP;
- La nécessité de réduire la complexité des rapports qui sont exigés en vertu des arrangements de financement et qui découlent des processus de la LEP;
- La nécessité d'un processus d'établissement de l'ordre des priorités pour l'allocation du financement;
- Une harmonisation accrue des efforts du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et des gouvernements des Premières Nations;
- Conformité et gestion, surtout en ce qui concerne les stratégies de rétablissement;
- Les protocoles relatifs à la propriété intellectuelle et à la possession des savoirs traditionnels;
- Nécessité d'une approche socio-économique du processus d'inscription.

On s'attend à ce que le ministre de l'environnement tienne à l'automne 2013 une deuxième table ronde sur la LEP qui portera cette fois plus particulièrement sur les problèmes autochtones. En prévision de celle-ci, mais également d'autres travaux à venir sur les espèces en péril, l'APN coordonne actuellement ses efforts avec ceux du Comité environnemental d'Okanagan Sud - Similkameen Syilx (SOSSEC).

Le 27 mai 2013 a pris fin le mandat de trois ans de deux représentants de l'APN au sein du Conseil autochtone national sur les espèces en péril (CANEP), le Chef régional Roger Augustine et l'ancien Chef régional Eric Morris. À la demande du ministre de l'Environnement, l'APN a présenté des candidatures pour la nomination de nouveaux membres au CANEP.

Au plan international, l'APN continue de militer pour l'application sans réserve de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUIDPA) dans des traités internationaux tels que le *Protocole de Nagoya pour l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées*. L'APN concentre actuellement ses efforts de défense des droits à veiller à ce que les peuples autochtones soient

pleinement et efficacement engagés dans l'évaluation du respect du Protocole de Nagoya et que l'application qui en est faite soit conforme à la DNUDPA.

### **Société de gestion des déchets nucléaires**

L'APN travaille actuellement avec la SGDN à l'élaboration de modèles d'évaluation de risques basés sur des scénarios ainsi qu'à explorer de plus importantes possibilités d'engagement de jeunes, plus particulièrement des jeunes des Premières Nations, au sein de la SGDN.

### **Changements climatiques**

L'APN a trouvé du financement pour la mise sur pied de réseaux de type nation à nation regroupant des Premières Nations et des tribus indiennes des É.-U. pour partager des expériences sur l'impact des changements climatiques et les moyens mise en œuvre pour s'y adapter et pour mettre au point des approches transfrontalières régionales ou nationales de ces phénomènes climatiques. En raison de contraintes budgétaires, ce travail portera d'abord sur l'établissement de liens entre des tribus du Maine et des Premières Nations du Nouveau-Brunswick.

## **PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE**

- Rapport et analyse complets de l'ENAEPN en Ontario, collecte de données en Alberta et engagement des Premières Nations de choisir la prochaine région pour participer à l'étude.
- Poursuite de la participation comme partenaire égal à l'ENAEPN pour garantir la participation des Premières Nations à toutes les étapes du projet.
- Diffusion des résultats de l'ENAEPN parmi les Premières Nations et recherche active d'initiatives et de projets de recherche pour assurer le suivi des préoccupations des Premières Nations.
- Élaboration d'une proposition de partenariat avec des Premières Nations pour des études plus en profondeur sur la sécurité alimentaire, notamment des efforts au niveau des communautés pour lutter contre l'insécurité alimentaire et redonner accès aux aliments traditionnels.
- Mener des activités d'approche pour tenter d'élargir le rayonnement du RISEPN, maintenir l'information à jour sur le site Web et veiller à ce que les Premières Nations jouissent d'un réseau capable de leur fournir l'information dont elles ont besoin pour régler leurs préoccupations concernant la santé de l'environnement.
- Continuer de rechercher des partenaires susceptibles de fournir aux Premières Nations de la formation et des ressources en recherche sur la santé de l'environnement, notamment en utilisant le RISEPN pour la diffusion de connaissances.
- Continuer de surveiller les développements du côté du PGPC et de l'INRP tout en évaluant les liens entre les deux programmes et leur incidence éventuelle sur les Premières Nations.
- Soutenir le CANEP dans la préparation de l'Atelier national sur les espèces en péril prévu pour l'automne 2013.
- Tenir deux ateliers communautaires sur les changements climatiques, l'un dans le Maine et l'autre au Nouveau-Brunswick, d'ici le mois d'août 2013.

## PÊCHES

L'Assemblée des Premières Nations (APN) veille à favoriser l'autodétermination des Premières Nations dans la gestion des ressources aquatiques, la gouvernance des pêches et les pratiques de pêche. Elle demande, au nom des Premières Nations, un plein engagement dans le secteur des pêches et des processus efficaces pour garantir la participation des Premières Nations aux décisions en matière de législation, de politiques, de règlements et de gestion.

Ce travail est orienté par la Stratégie nationale des pêches de l'APN (APN-SNP), qui vise à rétablir le rôle légitime des Premières Nations dans la gestion des pêches et des ressources aquatiques et océaniques. La SNP est un plan à long terme qui prévoit la reconnaissance, la protection et la mise en œuvre des droits ancestraux et issus de traités des Premières Nations. La SNP comprend un large éventail d'initiatives favorisant la gouvernance des Premières Nations, l'accès aux ressources, le renforcement des capacités et la défense d'intérêts dans la mise en œuvre des décisions de la Cour suprême. La SNP est conçue pour régler un ensemble de questions, tout en prenant en compte l'importance des économies durables, de la protection de l'environnement et du respect des droits inhérents des Premières Nations.

### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

#### **Modifications apportées à la *Loi sur les pêches* : réforme législative des projets de loi C-38 et C-45**

L'APN a fourni une analyse sur les projets de loi omnibus fédéraux C-38 et C-45 qui visent à modifier la législation environnementale afin de l'aligner sur le plan Développement responsable des ressources du gouvernement. À la suite des modifications apportées à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, à la *Loi sur les pêches* et à la *Loi sur la protection des eaux navigables*, de nouvelles politiques et de nouveaux règlements sont élaborés pour mettre en œuvre la législation concernant la gouvernance et la protection des ressources aquatiques.

Les modifications prévues dans les projets de loi C-38 et C-45 ont diverses conséquences : ils affaiblissent les pêches et les ressources aquatiques des Premières Nations; ils rendent la responsabilité moins claire en cas de dommages subis par les pêches et les ressources aquatiques des Premières Nations; ils modifient le système de gouvernance en le faisant passer d'un système « proactif » (c.-à-d. prévenir la pollution) à un système « réactif » (c.-à-d. laisser les Premières Nations prendre les mesures juridiques nécessaires à l'encontre des promoteurs en cas de dommages); ils créent un niveau élevé d'incertitude commerciale dans les activités entreprises sur les voies d'eau ou à proximité (p. ex., l'incertitude sur le plan réglementaire pour les projets d'aquaculture des Premières Nations ou les projets réalisés sur le littoral); ils réduisent éventuellement les exigences en matière de production de rapports et de conformité pour les grands projets.

L'APN a demandé des fonds à Transports Canada pour la participation des Premières Nations aux réformes de la politique sur la protection des eaux navigables et à une étude sur la préparation à l'intervention

d'urgence en cas de déversement d'hydrocarbures en mer et sur l'intervention elle-même. Elle a aussi demandé au MPO de travailler avec les Premières Nations à une proposition de politique et de règlement sur la protection des pêches qui consiste à dresser la liste des pêches autochtones exemptées des protections de la *Loi sur les pêches*. L'APN a amorcé des discussions avec Environnement Canada afin de comprendre les interprétations gouvernementales liées à l'interdiction amendée du déversement de substances nocives dans des eaux où il y a du poisson (c.-à-d. des substances dangereuses pour la vie aquatique). Divers outils de défense d'intérêts ont été distribués aux Premières Nations au sujet des processus et calendriers pour préparer des réponses ainsi que des ressources pour un engagement au niveau régional.

### **Examen par le MPO des programmes de renforcement des capacités des Autochtones**

Le ministère des Pêches et Océans examine les programmes destinés aux Autochtones qui soutiennent le renforcement des capacités dans la gestion du poisson, l'élaboration des politiques et la mise en application. Ces programmes comprennent le Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques (PAGRAO), la Stratégie des pêches autochtones (SPA) et le Programme des garde-pêche autochtones (PGA). Les évaluations de programme effectuées antérieurement par la Direction de l'Évaluation du MPO peuvent être considérées comme un conflit d'intérêts. L'APN demande la divulgation complète des méthodes des normes, des mandats et des portées des évaluations. Les programmes de l'Initiative des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique (IPCIA) et de l'Initiative des pêches commerciales intégrées du Pacifique (IPCIP) ont été prolongés pendant une année supplémentaire à hauteur de 33,1 millions de dollars, en 2013-2014.

### **Forum national sur les pêches autochtones II**

Le deuxième Forum national sur les pêches autochtones (FNPA II), « Exploiter les possibilités économiques », s'est tenu du 2 au 4 octobre 2012, à Nanaimo, en Colombie-Britannique. Il a été consacré à l'aspect commercial des pêches, c'est-à-dire le marketing, les moyens d'attirer des investissements, l'accès aux capitaux, la formation et l'aquaculture. Le Forum a été organisé par l'intermédiaire d'un partenariat entre des organisations autochtones et des intervenants du gouvernement. Les cinq organisateurs étaient le First Nations Fisheries Council of British Columbia, l'APN, le secrétariat de l'Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs, l'Aboriginal Aquaculture Association et la Native Brotherhood of British Columbia. Le rapport du FNPA II est disponible sur le site Web de l'APN.

### **Engagement à l'égard de l'aquaculture**

En tant qu'industrie relativement jeune, l'aquaculture ouvre de nouvelles perspectives en matière d'emploi et de meilleure prospérité économique dans les communautés rurales et côtières des Premières Nations dans l'ensemble du Canada. Certaines Premières Nations sont très bien placées pour tirer parti de ces perspectives et ont déjà commencé à connaître plus ou moins la réussite, tandis que d'autres souhaitent obtenir plus de renseignements sur la façon de se lancer dans l'aquaculture. Certaines Premières Nations n'acceptent pas la tenue d'activités aquacoles sur leurs territoires.

En réponse aux résolutions n<sup>os</sup> 83/2008, 46/2011 et 66/2011, l'APN a mis sur pied le Groupe de travail national sur l'aquaculture (GTNA) pour planifier l'accomplissement de progrès dans trois domaines importants de l'aquaculture : la gouvernance; l'élaboration des politiques et la réglementation; la création d'entreprises et le développement économique.



Pendant l'été et l'automne 2012, l'APN a facilité, en collaboration avec le MPO, deux séances de l'Initiative de mobilisation de l'aquaculture autochtone (IMAA) — volet 1 (Premières Nations) et volet 2 (Premières Nations et gouvernement) — dans les régions intérieures. L'IMAA vise à recueillir des suggestions de solutions face aux défis que présente le développement de l'aquaculture parmi les Premières Nations. L'APN a cerné les domaines dans lesquels le GTNA pourrait intervenir.

### **Marketing**

Les Premières Nations se mobilisent pour développer des produits de la mer protégés par des labels ainsi que des stratégies de marketing et des marques. Conformément à la résolution n° 26/2011, l'APN a mis sur pied un groupe de travail sur le marketing des pêches, comprenant des représentants du secteur des pêches des Premières Nations, pour étudier l'élaboration d'outils de valorisation de la marque et de certification destinés à promouvoir les produits de la mer des Premières Nations. Le Groupe de travail de l'APN a tenu une réunion et l'APN espère maintenir ce groupe pour faciliter l'émergence de nouvelles orientations.

### **Pêches intérieures**

Depuis 2011, le ministère des Pêches et Océans (MPO) ne finance plus les programmes de renforcement des capacités des régions intérieures. Les principales questions propres à ces régions sont les suivantes : l'accès aux marchés piscicoles; l'éventuelle réforme de la Freshwater Fisheries Marketing Corporation; la capacité d'engagement dans les politiques ou la réglementation; la pollution; les espèces invasives aquatiques; les conséquences de l'exploitation des ressources. La résolution n° 48/2012 demande le financement du renforcement des capacités dans les régions intérieures. L'APN continue de demander avec insistance au MPO d'élaborer un nouveau programme pour les régions intérieures ou des processus d'engagement transparents prévoyant des mécanismes de dialogue pour examiner les cas de violation des droits ancestraux et issus de traités. Sans ces moyens essentiels, les Premières Nations sont incapables d'agir efficacement ou de participer à divers processus susceptibles d'influer sur la gouvernance, la gestion et la conservation des politiques et des règlements sur l'habitat du poisson.

La Freshwater Fish Marketing Corporation (FFMC) oblige les pêcheurs des Premières Nations à vendre leurs poissons à une seule usine de transformation qui détient le monopole en tant que courtier. Un ensemble de questions liées au parcours de la FFMC a incité certaines provinces des Prairies à se retirer de la FFMC, tandis que d'autres cherchent d'autres moyens de vendre leurs poissons à l'extérieur de la FFMC. Les pêches intérieures ont l'intention de créer une coopérative des pêches des Premières Nations et un commerce intertribal entre les nations en Amérique du Nord.

### **Comité national des pêches**

Les questions régionales prioritaires mentionnées dans la Stratégie nationale des pêches 2010-2015 de l'APN pour le présent exercice sont les suivantes : l'élaboration de politiques et de règlements sur la protection de l'habitat et des pêches, l'aquaculture et les espèces invasives aquatiques; l'examen des programmes du MPO; le Forum sur les pêches autochtones d'Amérique du Nord (FNPA 2014); l'appui du secrétariat au Comité national des pêches et aux comités stratégiques ad hoc; une communication et une sensibilisation permanentes.

Le Comité national sur les pêches (CNP) a cerné les priorités nationales suivantes : l'autodétermination dans le domaine des pêches; l'accès prioritaire aux pêches pour les Premières Nations; la reconnaissance gouvernementale des pêches commerciales des Premières Nations; la reconnaissance gouvernementale des pêches fondées sur les droits et les traités; une protection adéquate des pêches; des stratégies contre les espèces invasives aquatiques; les espèces en péril; une réforme des règlements et des politiques; une consultation et des accommodements adéquats concernant des mesures en matière de pêches; la reconnaissance du statut d'exemption fiscale pour toutes les pêches des Premières Nations.

### **Forum sur les pêches autochtones d'Amérique du Nord 2014**

L'APN envisage d'organiser un forum sur les pêches autochtones d'Amérique du Nord au printemps 2014. Pour cela, elle mettra sur pied un groupe de travail interne et un comité directeur externe avec le National Congress of American Indians, déterminera la date et l'endroit ainsi qu'un budget adéquat, travaillera avec le comité directeur à l'élaboration d'un ordre du jour et discutera avec les trois conseils de l'APN.

### **Recherche**

L'APN a reçu des fonds du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) pour entreprendre un projet conjoint, intitulé « Fish-WIKS (Fisheries Western and Indigenous Knowledge Systems), qui consiste à améliorer la gouvernance des pêches en prenant davantage en compte les connaissances traditionnelles occidentales et autochtones. Les partenaires du projet sont l'université Dalhousie, l'université Vancouver Island, l'université de Toronto, l'université de Guelph, le gouvernement du Nunavut, le First Nations Fisheries Council of BC et l'Unama'ki Institute of Natural Resources. Le projet ouvrira des perspectives éducatives pour les étudiants des Premières Nations; son budget est prévu pour 18 étudiants des niveaux du baccalauréat, de la maîtrise, du doctorat et des études postdoctorales. Il devrait se terminer en 2017.

### **Programme sur la santé des animaux aquatiques**

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) met en œuvre le Programme national sur la santé des animaux aquatiques (PNSAA) afin de prévenir la propagation de maladies infectieuses dans les stocks de poissons d'élevage et sauvages. L'ACIA et le MPO ont pour mandat de mettre en place des mesures pour contrôler les mouvements intérieurs afin de prévenir la propagation de maladies au Canada. Les parties les plus concernées seront les aquaculteurs qui élèvent des poissons, les établissements de transformation, les commerçants d'appâts, les transformateurs et les détaillants. Au cours des prochains mois, l'ACIA enverra un questionnaire aux Premières Nations afin de déterminer si une consultation est nécessaire. L'ACIA a indiqué que les Premières Nations peuvent demander une réunion en personne pour la tenue de consultations prévues durant l'été.



## PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Des activités de défense d'intérêts soutenues pour la mise en place de mécanismes d'engagement concernant l'élaboration de politiques et de règlements en vertu des modifications prévues pour la *Loi sur les pêches*.
- Des activités de défense d'intérêts soutenues pour la mise en œuvre de processus de consultation régionaux au sujet de la réforme législative.
- Des activités de défense d'intérêts pour la participation des Premières Nations à un éventuel examen de la Freshwater Fish Marketing Corporation.
- Des activités de défense d'intérêts pour le financement intégral de la prolongation pluriannuelle des programmes autochtones nationaux et côtiers et pour la création d'un programme des pêches intérieures.
- Élaboration d'une stratégie pluriannuelle et d'une stratégie des pêches de cinq ans.
- Organisation du Forum sur les pêches autochtones d'Amérique du Nord au printemps 2014.

## RÉALISER LE CHANGEMENT POUR LES FAMILLES ET LES ENFANTS

Les familles des Premières Nations sont le cœur de nos communautés et elles doivent être soutenues au moyen d'une éducation de haute qualité et pertinente sur le plan culturel et linguistique, de services appropriés de protection de l'enfance, d'un mieux-être communautaire accru et d'une pleine participation économique. Partout sur l'île de la Tortue, les Premières Nations agissent pour le changement. Avec leur population jeune et en pleine croissance, les Premières Nations sont les chefs de file d'aujourd'hui et elles vont réaliser les changements nécessaires pour nous assurer à toutes et à tous un avenir meilleur. Tous ensemble, nous devons collaborer avec les Premières Nations et les appuyer dans leurs efforts de réédification des familles, des clans, des communautés et des nations au moyen du mieux-être social et de l'apprentissage toute la vie durant. Alors seulement aurons-nous la possibilité de surmonter les séquelles des pensionnats indiens et de rétablir des relations saines, entre nous et avec le monde qui nous entoure.



## ÉDUCATION, COMPÉTENCE ET GOUVERNANCE

Tel qu'indiqué dans la résolution n° 18/2011 (Faire progresser le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations), les dirigeants des Premières Nations de l'ensemble du Canada ont confirmé que l'éducation des Premières Nations constitue une priorité et ils déploient tous les efforts pour faire en sorte que chaque enfant des Premières Nations soit aidé à réussir dans le cadre d'un système d'éducation approprié sur le plan culturel et linguistique. Pour faire progresser cette priorité, les Premières Nations ont mis en place une politique d'envergure de contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations, qui est conforme aux droits ancestraux et issus de traités, aux responsabilités et à la vision du monde qu'ont les Autochtones dans le domaine de l'apprentissage tout au long de la vie.

La conciliation des lois, programmes et politiques gouvernementaux et des droits à l'éducation des Autochtones peut englober des activités qui garantissent aux étudiants des Premières Nations l'accès à l'éducation et à des services, la détermination des rôles respectifs, les responsabilités et obligations de rendre compte, l'étude des questions de comparabilité, la garantie d'un financement adéquat, prévisible et durable des écoles et des programmes des Premières Nations, la reconnaissance et la mise en œuvre de la gouvernance des Premières Nations en matière d'éducation, l'examen des préoccupations des Premières Nations relatives à la confidentialité des informations, des stratégies pour encourager l'engagement parental, la reconnaissance et la mise en œuvre d'initiatives visant à renforcer l'usage et l'enseignement des langues des Premières Nations, et la garantie d'un environnement éducatif qui reflète les cultures et l'identité des Premières Nations. Ces travaux et ces activités s'inscrivent dans les principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et de la Convention des droits de l'enfant, ainsi que dans les principes de propriété, contrôle, accès et possession (PCAP).

### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

#### **Loi sur l'éducation des Premières Nations**

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) a annoncé son intention de présenter un texte de loi sur l'éducation des Premières Nations d'ici septembre 2014 et d'étudier des mécanismes pour garantir un financement stable, prévisible et durable pour les étudiants des Premières Nations. En octobre et décembre 2012, l'APN a adopté des résolutions s'opposant à l'élaboration unilatérale de cette loi sur l'éducation des Premières Nations. Le 11 décembre 2012, le gouvernement fédéral a annoncé le début de consultations limitées dans le temps avec les Premières Nations à propos de l'élaboration d'une loi sur l'éducation des Premières Nations, puis a publié un guide de discussion qui propose un cadre relatif à son approche. Les Premières Nations ont clairement fait savoir que ce processus n'avait pas satisfait aux conditions d'une consultation adéquate ou d'un consentement préalable, libre et éclairé. Une stratégie nationale a été élaborée et a fait l'objet de discussions au sein du Comité des Chefs sur l'éducation (CCE) et Conseil national Indien de l'éducation (CNIE) en vue de soutenir les Premières Nations.

### **Système d'information sur l'éducation (SIE)**

La résolution 48/2011 a enjoint l'APN d'informer le ministre d'AADNC du besoin d'instituer un processus formel de consultation relatif au SIE et d'en suspendre la mise en œuvre jusqu'à ce qu'un tel processus ait été mis en place. Par la voie de la résolution 36/2012, les Chefs en Assemblée ont réclamé un examen des options juridiques en vue de résoudre les questions de confidentialité et sommer le gouvernement fédéral de reporter la mise en œuvre du SIE jusqu'à ce que les Premières Nations aient obtenu une réponse à leurs préoccupations. En dépit de ces efforts, AADNC poursuit l'élaboration du SIE unilatéralement.

### **Financement de l'éducation : Un défi en matière de droits de la personne**

L'APN a collaboré avec le Conseil de l'éducation des Premières Nations (CEPN), la nation nishnawbe-aski (NNA), la Fédération of Saskatchewan Indian Nations (FSIN) et la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations (SSEFPN) en vue de préparer une plainte en matière de droits de la personne, conformément à l'article 5 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, au motif que les enfants et adolescents des Premières Nations de partout au Canada vivant dans les réserves et fréquentant les écoles situées dans les réserves ne bénéficient pas de programmes et de services d'éducation primaire et secondaire du même niveau ni de la même qualité que ceux offerts aux enfants et adolescents vivant à l'extérieur des réserves. Cette discrimination qui perdure de longue date est systémique et constante, et elle affecte environ 70 000 enfants et adolescents des Premières Nations. Nous pensons qu'une victoire éventuelle dans cette cause de financement discriminatoire en matière de protection de l'enfance établira un précédent constructif en ce qui a trait à une contestation en matière d'éducation.

Le CEPN a lancé l'initiative de déposer une plainte en matière de droit de la personne relatif à l'éducation ayant trait au financement inéquitable des écoles des Premières Nations, de concert avec l'APN et d'autres organisations, et a demandé le soutien d'autres Premières Nations au Canada. Nous espérons que de nombreuses autres organisations des Premières Nations se joindront à notre coalition en vue de persévérer dans notre plainte.

### **Éducation postsecondaire**

La Direction générale de la vérification et de l'évaluation d'AADNC a évalué le programme d'éducation élémentaire et secondaire ainsi que le programme d'éducation postsecondaire en 2012-2013. Des représentants des Premières Nations ont participé à cette évaluation, soit en tant que membres du comité consultatif, soit à titre d'informateurs clés. Les rapports sont actuellement en cours d'analyse.

En mars 2010, le gouvernement du Canada a annoncé son intention de procéder à l'examen du Programme de soutien aux étudiants postsecondaire (PSEPS). Malgré des discussions intensives entre AADNC et Ressources humaines et développement des compétences Canada (RHDC), aucun changement n'a été apporté au programme pour l'instant.

L'administration du Programme d'aide aux étudiants indiens (PAEI), un volet du Programme d'éducation postsecondaire, a récemment été transférée des bureaux régionaux à l'administration centrale. Les implications de cette décision sont troublantes. Le processus vise à évaluer les propositions par rapport aux priorités nationales du gouvernement et aux besoins fédéraux en regard du marché du travail. Rien

n'indique que les priorités à l'échelle régionale ou locale seront prises en compte. Les fonds consacrés au PAEI servent à soutenir la mise en œuvre des programmes postsecondaires accrédités. Le financement du PAEI constitue une importante source de fonds pour les institutions autochtones d'enseignement supérieur (IAES), les programmes d'édification des capacités des conseils et organisations des Premières Nations, et les programmes clés des Premières Nations dans les institutions postsecondaires.

L'APN a préconisé une application élargie de l'Accord autochtone au niveau de l'éducation élémentaire, secondaire et postsecondaire. L'APN, de concert avec l'Association des collèges communautaires du Canada, participe au développement d'un protocole, semblable à l'Accord autochtone créé par l'Association canadienne des doyens et doyennes d'éducation en 2010. L'Association des collèges et universités du Canada envisage actuellement la possibilité d'appliquer l'Accord autochtone dans tout le secteur universitaire. L'Ontario Public School Boards' Association a accepté de promouvoir l'application nationale d'un Accord au niveau des l'éducation élémentaire et secondaire.

L'APN participe à un projet pluriannuel conduit par la Fondation canadienne pour le développement de carrière, financé par RHDC, sur le degré de pratique des aptitudes essentielles parmi les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Les activités clés ont inclus un examen de la documentation et le développement d'un inventaire des programmes d'aptitudes essentielles pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis. À l'heure actuelle, des discussions portent sur « le développement d'une communauté de pratique ».

Enquête régionale des Premières Nations sur la petite enfance, l'éducation et l'emploi (ERPNEEE) Conformément à la résolution 19/2011, le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations (CGIPN), en collaboration avec le CCED et le CNIE et d'autres partenaires nationaux, a été chargé de mener en 2013-2014 une enquête sur le développement de la petite enfance, l'éducation et l'emploi dans les réserves et les communautés nordiques des Premières Nations, en conformité avec les principes de PCAP, et en y incorporant un cadre holistique.

### **Langues des Premières Nations**

L'APN continue de militer avec force pour faire reconnaître le besoin de soutenir plus concrètement les langues des Premières Nations et l'éducation culturellement appropriée. Au cours de l'année écoulée, l'APN a produit deux rapports importants sur les langues et l'amélioration des résultats en éducation :

Le rapport intitulé : *Langues des Premières Nations et amélioration des résultats des étudiants (First Nations Languages and Improving Student Outcomes)* offre un aperçu de la recherche actuelle en matière de langues afin de déterminer si l'immersion ou l'enseignement dans une langue autochtone facilite le développement du langage et des aptitudes cognitives, notamment la flexibilité mentale, la pensée abstraite et la résolution de problèmes. Ce projet présente un ensemble de preuves issues de sources locales, nationales et internationales indiquant que l'immersion ou l'enseignement dans une langue autochtone est un facteur important d'amélioration des résultats des apprenants sur ces plans.

Le rapport intitulé : *L'âme de la souveraineté : L'impact d'une éducation culturellement pertinente sur les résultats académiques des étudiants des Premières Nations (Soul of Sovereignty: The Impact of Culturally Responsive Education on the Academic Achievement of First Nations Students)* est une étude de l'importance et de l'impact d'enseignants culturellement aptes qui ont recours au savoir culturel des Premières Nations au niveau élémentaire et secondaire afin de créer un environnement d'apprentissage optimal permettant aux étudiants de maximiser leur potentiel d'apprentissage et de profiter avec succès d'un apprentissage tout au long de la vie.

De plus, l'APN continue de surveiller les travaux du Mécanisme d'experts des Nations Unies sur l'étude des langues et de la culture et de fournir la documentation pertinente. Environ 90 documents importants traitant des langues et de l'éducation des Premières Nations sont affichés sur le site Web de l'APN.

### **Éducation de la petite enfance (EPE)**

Un réseau électronique des éducateurs de la petite enfance des Premières Nations de tout le Canada a été mis sur pied. Il est crucial de continuer à approfondir la discussion sur l'accès des Premières Nations au développement de la petite enfance et aux programmes d'éducation de la petite enfance qui reflètent les langues et identités diverses des Premières Nations. Au moyen de ce réseau électronique, l'APN a communiqué des informations au nouveau Groupe de travail sur l'EPE du Conseil des ministres de l'éducation du Canada (CMEC) pour l'informer des préoccupations des Premières Nations en matière d'EPE.

### **Éducation spéciale et services de soutien aux étudiants**

Une analyse d'un rapport de comparabilité en matière d'éducation spéciale commandée par AADNC et rendu public à l'automne 2012 révèle que plusieurs des recommandations qu'il contient pourraient permettre aux Premières Nations de fournir un soutien inclusif de deuxième et troisième niveau comparable. Quoique non aussi exhaustif qu'une étude détaillée de l'éducation spéciale dans les réserves puisse l'être, ce rapport peut s'avérer utile pour actualiser et modifier les modalités du Programme d'éducation spéciale (PES), qui sont essentiellement les mêmes que lorsque ce programme a été introduit en 2003, ainsi que pour renforcer l'argument selon lequel des programmes d'éducation spéciale appropriés sont nécessaires dans les écoles des Premières Nations. L'analyse comprend le commentaire précédent et est en voie d'être finalisée en tant que réponse de l'APN au ministère et aux intervenants.

L'APN appuie également le conseil national du Comité sur la dépendance des jeunes aux solvants (YSAC) afin d'accroître la sensibilisation quant à la nécessité de financer le PES pour les étudiants hébergés dans ces centres.





### **Notre heure est venue : Trousse éducative des Premières Nations**

Fondée sur les principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et renforçant les valeurs et les enseignements des Premières Nations, cette trousse fait partie d'une stratégie globale pour amener les étudiants, les enseignants et les écoles des Premières Nations, ainsi que le public en général, à accroître la sensibilisation aux droits, aux cultures et à l'histoire des Premières Nations, et à mieux les comprendre. Des essais menés dans des écoles des Premières Nations ainsi que dans d'autres écoles canadiennes au Manitoba se sont avérés concluants et un plan complet de mise en œuvre débutera à l'automne.

### PROCHAINES ÉTAPES - LA VOIE À SUIVRE

- Poursuivre les travaux avec le CCED et le CNIE pour promouvoir les droits à l'éducation inhérents et issus de traités ainsi que le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations, qui comprennent les éléments suivants :
  - o Financement équitable et durable de l'éducation des Premières Nations dans un contexte d'apprentissage tout au long de la vie;
  - o Qualité de l'éducation reposant sur des systèmes administrés par les Premières Nations;
  - o changement reflétant les diversités régionales;
  - o échéanciers et priorités établis par les Premières Nations;
  - o reconnaissance et revitalisation des langues des Premières Nations.

## DÉVELOPPEMENT SOCIAL

L'Assemblée des Premières Nations (APN) s'efforce de concrétiser sa vision : « un système de développement social inclusif, holistique, fondé sur la culture et contrôlé par les Premières Nations qui établit des communautés saines, sécuritaires et durables ». En matière de développement social, l'APN s'est fixée comme priorité de déployer plus d'efforts dans les domaines suivants : l'aide au revenu, l'aide à la vie autonome, la prévention de la violence familiale, la protection de l'enfance et le Principe de Jordan.

Ses travaux sont orientés par les résolutions suivantes :

- Résolutions n<sup>os</sup> 01/2012, 02/2011 et 61/2010 : Femmes et jeunes filles disparues et assassinées au Canada
- Résolutions n<sup>os</sup> 17/2012, 17/2009 et 23/2004 : Groupe de travail des Chefs sur les services à l'enfance et à la famille
- Résolution n<sup>o</sup> 76/2011 : Compétence et consultation sur les politiques de protection de l'enfance
- Résolution n<sup>o</sup> 36/2011 : Soutien à l'égard de la protection de l'enfance
- Résolution n<sup>o</sup> 37/2011 : Politique d'aide au revenu relative au logement
- Résolution n<sup>o</sup> 74/2010 : Politiques d'aide sociale
- Résolution n<sup>o</sup> 06/2009 : Les enfants et la *Loi canadienne sur les droits de la personne*
- Résolution n<sup>o</sup> 12/2008 : Programme de soutien du revenu des Affaires indiennes et Développement du Nord Canada
- Résolution n<sup>o</sup> 13/2008 : Groupe de travail conjoint APN~AINC sur l'aide à la vie autonome
- Résolution n<sup>o</sup> 14/2008 : Résolution d'urgence sur les services à l'enfance et à la famille
- Résolution n<sup>o</sup> 63/2008 : Mise en œuvre du Principe de Jordan

## PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

### Aide au revenu

L'APN continue de s'appuyer sur le travail et la documentation produits lors du dernier exercice. La distribution de la Trousse d'outils sur l'aide au revenu destinée aux jeunes et celle du Guide communautaire pour les mesures actives (GCMA) se poursuivent. Ces deux outils ont été largement distribués en personne durant l'Assemblée générale annuelle (AGA) de 2012 et à l'occasion d'autres forums ainsi que de manière électronique par l'intermédiaire de nos réseaux et du portail du Développement social de l'APN. Un atelier national sur le GCMA et les mesures actives a aussi eu lieu lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs (AEC) de 2012.

Le Secteur du développement social de l'APN continue de travailler avec le Groupe sur l'aide au revenu des Premières Nations (GARPN) et d'encourager le Conseil national des jeunes de l'APN (CNJ-APN) à diffuser un point de vue susceptible de sensibiliser les jeunes au sujet de l'aide au revenu (résolution n<sup>o</sup> 74/2010). Le CNJ-APN s'est activement engagé dans une discussion et une planification visant à faire progresser la trousse d'outils et continue d'assumer son rôle de conseiller en aidant les jeunes des Premières Nations à devenir moins dépendants de l'aide au revenu.

Conformément à la résolution n° 37/2011, l'APN continue de demander aux Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) de lancer une consultation et une négociation en bonne et due forme avec les Premières Nations concernant l'élaboration de nouvelles politiques ayant rapport avec la Politique d'aide au revenu relative au logement. L'APN s'efforce en priorité d'obtenir l'engagement actif des Premières Nations dans toute élaboration de politique d'AADNC liée à l'aide au revenu.

### **Aide à la vie autonome**

L'an dernier, le Groupe de travail sur l'aide à la vie autonome des Premières Nations (GTAVAPN) a tenu deux réunions pour discuter d'une stratégie de mise en œuvre pour le transfert éventuel du volet des soins à domicile du programme dans le programme Soins à domicile et en milieu communautaire (SDMC) de Santé Canada (SC). Le transfert proposé a été retardé sans que les intervenants ne sachent si le projet allait être maintenu. Le GTAVAPN discute actuellement avec AADNC des effets que pourrait avoir le transfert proposé au niveau local.

Une étude de cas, qui consistait à examiner des initiatives d'intégration (SDMC et aide à la vie autonome), a été effectuée au printemps 2013 dans une communauté de Première Nation. Une analyse des niveaux de service de l'aide à la vie autonome a aussi été entreprise en 2013 au niveau communautaire.

### **Prévention de la violence familiale**

Au cours des dernières années, la prévention de la violence familiale a pris de plus en plus d'importance. Lors de l'AGA 2012, les Chefs et les délégués ont signé une bannière et ont pris un engagement : « vivre sans violence et veiller personnellement à assurer la sécurité de tous les citoyens autochtones – femmes, hommes, filles et garçons ». Lors de cette AGA, les Chefs en assemblée ont adopté la résolution n° 01/2012, qui demande à ce que le « gouvernement du Canada appuie des initiatives communautaires et des programmes nationaux visant à promouvoir la sensibilisation du public et à mettre en place des initiatives de défense d'intérêts et de recherche sur la violence à l'encontre des femmes autochtones ». En avril 2013, l'APN et l'Association des femmes autochtones du Canada ont conjointement tenu le Forum sur la sécurité communautaire et l'éradication de la violence. Elles continuent l'élaboration d'un plan d'action national destiné à éradiquer la violence.

L'APN continue de travailler en collaboration avec des partenaires, y compris le Cercle national autochtone contre la violence familiale (CNAVF). De plus, au printemps 2013, elle a réalisé une vidéo, intitulée « Live a Life of Integrity » (vivre une vie intègre), qui met en scène des hommes et des aînés présentant leur point de vue sur la mise sur pied et l'existence de familles et de communautés saines et exemptes de violence.

### **Protection de l'enfance**

Le 5 février 2007, l'APN et la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada (SSEFPNC) ont déposé une plainte relative aux droits de la personne pour dénoncer l'attitude discriminatoire du gouvernement à l'endroit des enfants des Premières Nations : le gouvernement ne fournit pas de services équitables et culturellement adaptés dans les réserves. La cause est actuellement devant le Tribunal canadien des droits de la personne. Récemment, il a été divulgué que le gouvernement du Canada a refusé de dévoiler des dizaines de milliers de documents qu'il était obligé de remettre aux

avocats représentant l'APN et la SSEFPNC en vertu des règles de la Commission canadienne des droits de la personne. Le gouvernement du Canada utilise ce refus en tant que délai tactique; il a demandé une suspension de la procédure afin de pouvoir réunir plus de 50 000 documents. Des discussions sont actuellement en cours concernant la démarche à adopter en fonction de ces récentes révélations.

### Principe de Jordan

Le 23 novembre 2011, au nom du Conseil de bande de Pictou Landing et de Maurina Beadle, des avocats ont soumis une requête à l'encontre du gouvernement du Canada pour demander à ce que ce dernier paie les soins de Jeremy, le fils très handicapé de Maurina Beadle. Le 4 avril 2013, par une décision de justice, la Cour fédérale a ordonné au gouvernement du Canada de rembourser les frais encourus par M<sup>me</sup> Beadle pour soigner son fils à leur domicile. Cette décision est la première qui respecte le Principe de Jordan lorsqu'il s'agit de fournir des services de soins de santé à des enfants de Premières Nations. Malheureusement, le 7 mai 2013, le gouvernement fédéral a fait appel de la décision. Malgré ce contretemps, M<sup>me</sup> Beadle et le Conseil de bande de Pictou Landing sont convaincus qu'ils obtiendront gain de cause. L'APN jouera un rôle déterminant dans le cadre de cette procédure d'appel.

### PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Améliorer les relations de travail entre l'APN et AADNC dans le domaine du développement social, notamment en faisant participer l'APN à des discussions de politique de haut niveau avec les dirigeants d'AADNC chargés du développement social.
- Élargir l'analyse de 2012-2013 sur les soins institutionnels afin d'englober deux régions supplémentaires, et entreprendre une analyse contextuelle des options en matière de politiques concernant les programmes et services destinés aux personnes âgées et aux handicapés dans les communautés des Premières Nations.
- Promouvoir et distribuer la récente vidéo « Living a Life of Integrity » en tant qu'outil pour encourager l'adoption d'une approche positive à l'égard de la prévention de la violence familiale.
- Travailler avec des partenaires à l'amélioration des outils de collecte de données liées à la prévention de la violence familiale.
- Rédiger un guide de proposition pour aider les éventuels bénéficiaires à préparer des propositions de financement efficaces dans le cadre du Programme pour la prévention de la violence familiale (PPVF) d'AADNC.
- Continuer de travailler avec les jeunes, en particulier le Conseil national des jeunes de l'APN, afin de réduire la dépendance des jeunes à l'égard de l'aide au revenu et d'engager ces derniers dans la réforme de l'aide au revenu ainsi que de les informer sur ce sujet.
- Continuer de surveiller les activités liées à la protection de l'enfance, y compris la procédure légale liée au Principe de Jordan, et d'y participer, selon l'avis des dirigeants.
- Continuer de soutenir la plainte relative aux droits de la personne qui dénonce le financement inadéquat des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations.

## PENSIONNATS INDIENS

L'Assemblée des Premières Nations (APN) continue de jouer un rôle central en réclamant la mise en œuvre complète de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRRPI) et s'emploie à obtenir l'application des principes généraux de guérison et de réconciliation pour les anciens élèves des pensionnats indiens et les Canadiens.

### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

La mise en œuvre de la CRRPI est rendue aux dernières étapes du mandat. L'APN continue de défendre les intérêts des anciens élèves des pensionnats indiens et de leurs familles et assure la liaison avec les fournisseurs de services afin de faciliter l'application des principes généraux de guérison et de réconciliation.

#### **Paiement d'expérience commune**

Un montant de 1,9 milliard de dollars a été mis de côté pour le Paiement d'expérience commune (PEC) de la CRRPI, qui prend en compte l'expérience et les conséquences de tout séjour dans un pensionnat indien. Actuellement, 78 750 anciens élèves des pensionnats indiens sont admissibles au PEC. Ce nombre pourrait augmenter si les demandes d'ajout d'établissements à la liste de la CRRPI, qui font actuellement l'objet d'examen devant les tribunaux, venaient à aboutir. Les dates de présentation des demandes du PEC et du Processus d'évaluation indépendant des anciens élèves des derniers établissements ajoutés seront fixées.

#### **Surplus du PEC et crédits personnels**

Selon des rapports de vérification datant du 31 décembre 2012, il existe un surplus de 323 303 000 dollars dans l'allocation du PEC. Par conséquent, tous les bénéficiaires admissibles au PEC pourront obtenir un crédit personnel de 3 000 dollars (aucune valeur marchande). Les modalités des crédits du PEC et l'organisation qui sera chargée d'administrer la distribution des crédits font l'objet d'une demande d'orientation qui est actuellement examinée par des tribunaux de surveillance. Les crédits personnels sont échangeables seulement contre des services éducatifs individuels ou collectifs (groupes) fournis par des entités ou groupes d'enseignement, conformément aux modalités établies par le Canada et l'APN et approuvées par les tribunaux de surveillance. L'ordonnance du tribunal indiquera un délai précis pour la mise en œuvre et la durée du programme des crédits personnels.

En vertu de la CRRPI, après l'allocation des crédits personnels à tous les bénéficiaires admissibles au PEC et le paiement des frais d'administration des crédits, le reliquat disponible au 1<sup>er</sup> janvier 2015 dans le fonds désigné sera transféré au National Indian Brotherhood Trust Fund (NIBTF) pour financer des programmes éducatifs. Mis sur pied par l'APN, le NIBTF comprend un conseil d'administration chargé d'administrer le surplus du PEC après l'octroi des crédits personnels.

### **Processus d'évaluation indépendant**

Le Processus d'évaluation indépendant (PEI) est un fonds pour régler les réclamations liées à des sévices sexuels, des préjudices physiques et d'autres actes injustifiés. Selon les données actuelles, 37 340 demandes ont été reçues avant la date limite du 19 septembre 2012. À ce jour, selon le Secrétariat d'adjudication des pensionnats indiens, environ 1,952 milliard de dollars ont été déboursés; ce montant comprend les frais juridiques et les débours d'avocats.

La résolution n° 54/2011 demandait à l'APN d'obtenir une prolongation de trois ans après la date limite du 19 septembre 2012. L'APN a envoyé des avis par télécopieur, mais elle a reçu un nombre limité de demandes personnelles de la part d'anciens élèves des pensionnats indiens concernant une prolongation. Selon une disposition récente de la CRRPI, toute personne n'ayant pu se conformer à la date limite du 19 septembre 2012 doit présenter une demande aux tribunaux de sa province aux fins d'examen en vue d'être acceptée dans le processus du PEI.

### **Violations présumées de la CRRPI et de la *Loi sur l'administration financière par des avocats dans le PEI***

En vertu des dispositions de la CRRPI, les tribunaux jouent un rôle de surveillants dans la mise en œuvre. La supervision permanente des tribunaux est encadrée par les trois objectifs suivants :

1. Protéger les intérêts des membres non représentés dans les recours collectifs;
2. Veiller à l'application du principe fondamental selon lequel les personnes visées par la Convention doivent bénéficier d'un traitement équitable sur le plan de la répartition de l'indemnisation;
3. Veiller à la répartition des indemnités en temps opportun par l'Administrateur de la Convention.

Le 14 décembre 2007, l'ancien juge Brenner a indiqué que la CRRPI est claire et non équivoque et qu'elle interdit l'attribution de tout montant payable en vertu de la Convention.

La résolution n° 03/2012 demande à l'APN de soutenir la tribu des Blood dans leur recours collectif contre Blott & Co. and Associates, qui aurait organisé des prêts à taux d'intérêt élevés pour des anciens élèves des pensionnats indiens qui n'étaient pas tout à fait pas rentrés dans leurs fonds dans le processus de règlement. Selon une évaluation, les demandeurs ont intenté une action en justice contre Blott & Co. Tel que demandé, l'APN continue de soutenir les dirigeants de la tribu des Blood et de travailler en collaboration avec les demandeurs concernés.

Le Secrétariat d'adjudication des pensionnats indiens a déposé deux autres demandes d'orientation afin d'enquêter sur les violations de la CRRPI et de la LAF dans la région centrale de la Colombie-Britannique ainsi qu'en Saskatchewan et au Manitoba.

### **Recours collectifs des anciens externes**

Joan Jack et Spiritwind s'efforcent d'obtenir justice pour des anciens externes. Le Chef national a participé aux conférences sur les externats de 2012 et 2013, au Manitoba, pour appuyer pleinement les anciens externes.

La Première Nation Tk'emlups te Secwepemc de Sechelt a déposé un recours collectif au nom des anciens externes de ses communautés. Le Chef national Atleo a participé à diverses réunions pour soutenir les anciens externes, y compris celle du lancement du recours collectif. Au cours d'une récente audience fédérale, le Canada a essayé d'obtenir une fin de non-recevoir et le renvoi du cas devant les tribunaux provinciaux; le juge a refusé. En conséquence, le Canada a interjeté appel de la décision du juge.

### **Projet commémoratif**

La résolution n° 26/2010 demandait à l'APN de veiller à l'installation de plaques commémoratives à l'emplacement de chaque pensionnat indien ayant accueilli des enfants des Premières Nations. L'APN et la Fondation autochtone de guérison (FAG) travaillent à la réalisation d'un projet national consistant à installer 141 plaques ou monuments commémoratifs pour chaque pensionnat indien reconnu par la CRRPI.

Le financement de cette initiative concerne des projets tant centraux que régionaux — réalisés dans et par des communautés et supervisés par un comité consultatif et un comité consultatif d'ânés. Bien que la résolution de l'APN soit initialement considérée comme un projet propre aux Premières Nations, l'APN est consciente que de nombreux enfants inuits et métis ont aussi séjourné dans des pensionnats indiens et que leurs familles ont souffert de pertes semblables à celles des Premières Nations.

L'APN a établi des protocoles avec des organisations inuites et métisses qui permettraient à celles-ci de participer au projet et de l'appuyer. En tant que partenaire, la FAG déploie des efforts de guérison des séquelles des pensionnats indiens auprès de toutes les personnes concernées. Elle adopte une approche entièrement inclusive. L'APN, la FAG, les Inuits et les Métis ont convenu d'être représentés dans le Comité directeur et les organes consultatifs ainsi que dans la conception des éléments commémoratifs.

### **Commission de la vérité et de la réconciliation (CVR)**

La CVR a été mise sur pied dans le cadre de la CRRPI pour produire et soumettre aux parties de la Convention un rapport comprenant des recommandations destinées au gouvernement du Canada. Ces recommandations concernent le processus et les faits des pensionnats indiens, dont l'histoire, l'objectif, le fonctionnement et la supervision des pensionnats indiens, leurs conséquences (y compris les douleurs systémiques, les conséquences intergénérationnelles et l'impact sur la dignité humaine) et les séquelles permanentes laissées par ces établissements.

Les dirigeants de toutes les parties se réunissent pour examiner les diverses questions relatives à l'accomplissement du mandat de la CVR. Celui-ci devrait se terminer d'ici le 14 juin 2014. Cependant, cela est impossible.

En février 2012, la CVR a diffusé un rapport provisoire contenant 20 recommandations, dont celles-ci : des fonds pour mieux informer le public; des ressources pour la promotion des langues et cultures des Premières Nations; l'amélioration des services de santé mentale; le recours à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones pour encadrer et favoriser la réconciliation entre les Premières Nations et tous les Canadiens. Le Comité de coordination de toutes les parties continue de se réunir pour faire progresser les recommandations du rapport provisoire. Un groupe de travail sur la recherche

de documents continue de veiller à ce que tous les documents pertinents soient fournis à la CVR dans l'accomplissement de son mandat.

Le Comité de toutes les parties a remis sur pied divers groupes de travail, dont celui des activités nationales pour discuter des activités nationales et du rapport final.

Le 24 avril 2013, le Chef national Atleo et le Comité exécutif de l'APN ont participé à la marche d'ouverture de l'activité nationale de la CVR de Montréal. La CVR doit tenir encore deux autres activités nationales : celle de la Colombie-Britannique, qui aura lieu à Vancouver du 18 au 20 septembre 2013, et celle de l'Alberta, qui est prévue du 27 au 30 mars 2014 à Edmonton. La CVR a indiqué qu'une activité nationale de clôture aurait lieu à Ottawa.

Réconciliation Canada, un projet d'intérêt public destiné à favoriser la réconciliation en engageant les Canadiens dans un dialogue permettant de revitaliser la relation entre les Autochtones et tous les Canadiens, tiendra des activités de réconciliation. Une journée de canoë de toutes les nations est prévue le 17 septembre 2013. Une marche de réconciliation et une célébration multiculturelle seront organisées le 22 septembre 2013.

### **Soutiens en santé**

Le Programme de soutien en santé - résolution des questions des pensionnats indiens (PSS – RQPI) offre un soutien en santé mentale et un soutien affectif aux anciens élèves des pensionnats indiens et à leurs familles avant, pendant et après leur participation aux processus de la Convention de règlement. Santé Canada continue de recevoir un budget annuel de 65 millions de dollars pour gérer ce programme.

La suppression de la FAG continue d'avoir un effet désastreux sur la santé et le bien-être des anciens élèves et de leurs familles.

La résolution n° 18/2012 demande à l'APN d'aider à trouver des moyens de permettre la poursuite des programmes très utiles des centres de guérison auprès d'anciens élèves des pensionnats indiens. Les centres de guérison sont plus sollicités en raison de la date limite du PEI, des activités de la CVR et des activités commémoratives; ces initiatives entraînent des traumatismes qui requièrent un traitement prodigué par les centres.

Certaines dispositions du PEI prévoient des plans portant sur le bien-être qui sont prévus après le processus. Ces derniers pourraient comprendre des programmes spécialisés de traitement, par exemple ceux offerts par les centres de guérison. Actuellement, les programmes de traitement contre la toxicomanie et l'alcoolisme ne sont pas adaptés aux traumatismes inhérents aux pensionnats indiens. En général, les listes d'attente pour avoir accès à ces programmes sont longues.

Les centres de guérison offrent des services essentiels pour favoriser la guérison, le bien-être et la réconciliation parmi les anciens élèves des pensionnats indiens, leurs familles et leurs communautés.



### **Programme d'information publique et de défense des intérêts (PIPDI)**

Le ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) a supprimé en grande partie le financement du programme PIPDI, à l'exception de celui des organisations nationales. Des anciens élèves des pensionnats indiens ont encore besoin d'un soutien tout au long du processus complexe du PEI. La perte du financement régional impose d'énormes contraintes aux organisations nationales, dont le financement a aussi été réduit. La frustration ressentie par les anciens élèves et leurs familles n'aide pas vraiment ces derniers à atteindre les objectifs généraux de la guérison et de la réconciliation dans le cadre de la CRRPI.

### **PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE**

- Continuer d'offrir un appui et de mener des activités de défense d'intérêts pour aider les anciens externes à obtenir justice.
- L'APN et la FAG doivent lancer le projet commémoratif consistant à installer des éléments commémoratifs dans chaque pensionnat indien d'ici mars 2014.
- Continuer de mener des activités de défense d'intérêts afin que les centres de guérison puissent fournir des programmes spécialisés de traitement répondant aux besoins des anciens élèves des pensionnats indiens, en particulier dans le cadre du PEI, dont les audiences et les dates de clôture devraient être prolongées.
- Surveiller la mise en œuvre du processus des crédits personnels dans le cadre de la CRRPI.
- Continuer de mener des activités de défense d'intérêts, tel qu'indiqué par le Comité exécutif de l'APN, pour protéger les intérêts des anciens élèves des pensionnats indiens dans les demandes d'orientation présentées aux tribunaux.
- Continuer de travailler en collaboration avec la CVR et le Comité de coordination de toutes les parties à la mise en œuvre des recommandations du rapport provisoire.

## COMMUNAUTÉS SAINES, SÉCURITAIRES ET DURABLES

Le secteur des CSSD regroupe les domaines relatifs à la santé, la sûreté et le développement économique et communautaire des Premières Nations. Il couvre une vaste gamme d'activités dont le but est de promouvoir et améliorer le contrôle des Premières Nations sur l'élaboration et la mise en œuvre des programmes, services, mesures incitatives et politiques. Ses activités comprennent notamment :

- la sensibilisation envers des résultats améliorés en matière de logement ainsi que des ressources accrues pour les infrastructures communautaires, et une assistance sur le plan de la gestion des situations d'urgence, de l'atténuation, de l'état de préparation et du rétablissement;
- l'analyse des politiques de la santé, la communication et la sensibilisation à des possibilités accrues pour les Premières Nations de participer à l'élaboration des politiques, des systèmes et des programmes en matière de santé, et de les influencer. L'objectif crucial de ce travail est d'appuyer et de revendiquer la protection, la préservation, la promotion, le soutien et la défense des droits inhérents, constitutionnels et issus de traités ainsi que de la santé holistique et du mieux-être de nos nations;
- l'appui aux priorités économiques et aux principes des Premières Nations, notamment en ce qui a trait à la promotion de la durabilité et de la responsabilité en matière de développement, de commerce, d'approvisionnement, de marché du travail et de développement de la main d'œuvre.

De plus, le secteur des CSSD offre à l'APN un soutien technique en matière de durabilité et d'activités physiques, ainsi qu'en ce qui concerne les discussions sur la fiscalité.

## SANTÉ

Le Rapport sur la santé que nous vous présentons aujourd'hui s'articule autour des rubriques suivantes : Politique stratégique, Bien-être psychologique, Enfants et jeunes, Gestion de l'information et Soins primaires. Les stratégies et les décisions relatives à la santé sont élaborées en partenariat avec le Réseau national des techniciens de la santé des Premières Nations (RNTSPN) et le Comité des Chefs sur la santé (CCS).

### 1. POLITIQUE STRATÉGIQUE

Les principaux domaines de travail du secteur de la Politique stratégique comprennent : le Groupe de travail Santé Canada - Agence de la santé publique du Canada - Assemblée des Premières Nations, l'Initiative sur les ressources humaines en santé autochtone (IRHSA) et le Fonds d'intégration des services de santé (FISS). Le secteur de la Politique stratégique interagit avec divers groupes d'intérêts, dont l'Association des gestionnaires de santé des Premières Nations (AGSPN) et l'Association canadienne des écoles de sciences infirmières (ACESI).

#### A. GROUPE DE TRAVAIL SANTÉ CANADA – AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA – ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS (GROUPE DE TRAVAIL SC-ASPC-APN)

Le groupe de travail a pour objet de coordonner le travail de haut niveau mené dans le domaine de la santé et d'assurer la durabilité et la cohérence des programmes et des financements, de promouvoir l'innovation telle qu'elle s'exerce au travers de la démarche des partenariats multi juridictionnels et de fournir une plateforme de communication entre le Chef national et le ministre de la Santé. La phase Un est maintenant terminée et un accord signé le 13 janvier 2009 entre le Chef national et le ministre de la Santé devait assurer la mise en branle des travaux de la phase Deux (2009-2011). En novembre 2011, dans une lettre conjointe, le Chef national et le ministre de la Santé ont reconduit le groupe de travail SC-ASPC-APN sur la santé des Premières Nations pour 2011-2012. Le mandat du groupe de travail a pris fin en septembre 2012.

#### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Pendant la période qui a précédé l'expiration du mandat, l'APN s'est, aux côtés de la direction et des techniciens de la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPNI), engagée à renouveler le plan de travail. Suite à cette discussion, les techniciens du groupe de travail des trois parties ont élaboré des options d'étapes à venir que les parties devaient faire endosser par leur autorité respective. Malgré son enthousiasme initial pour ce renouvellement, la DGSPNI n'a pas encore communiqué son intention d'œuvrer de nouveau au sein du groupe de travail.

L'APN continue de rechercher des moyens de maintenir la connexion entre le Chef national et le ministre de la Santé et de conserver le haut degré d'engagement qui s'est établi à l'égard d'une analyse coordonnée de la politique et du développement et de la durabilité du financement.

### PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Trouver des manières nouvelles et originales d'assurer la participation de l'APN à l'examen de la politique aux plus hauts niveaux de la DGSPNI.
- Continuer à réclamer instamment la tenue de rencontres régulières entre le Chef national et le ministre de la Santé.

## B. INITIATIVE SUR LES RESSOURCES HUMAINES EN SANTÉ AUTOCHTONE (IRHSA)

L'IRHSA a été reconduite pour une période additionnelle de cinq ans (2010-2015) avec un budget de 80 millions de dollars. La nouvelle IRHSA a porté son attention sur un certain nombre de questions, notamment la nécessité d'accroître le nombre de gestionnaires de la santé dûment formés et certifiés ainsi que celui des travailleurs de la santé issus des communautés des Premières Nations. Durant les deux premières années du nouveau mandat de l'IRHSA, l'APN a revendiqué et obtenu le maintien du financement de projets établis en matière de compétences culturelles.

### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Le budget fédéral 2012 et le processus de régionalisation en cours à Santé Canada ont eu une incidence importante sur la manière dont l'IRHSA est gérée et, conséquemment, sur la manière dont l'APN agit dans ce dossier. Le changement le plus significatif est que, mis à part quelques exceptions, les projets sont approuvés et leur financement est administré au niveau des bureaux régionaux de la DGSPNI plutôt qu'à celui de l'administration centrale. En outre, suite à des compressions budgétaires, le comité directeur au niveau national a cessé d'exister.

Malgré ces défis, l'APN a continué de travailler aux côtés de l'Association canadienne des écoles de sciences infirmières (ACESI), de l'Association des infirmières et infirmiers autochtones du Canada et de Inuit Tapiriit Kanatami (ITK), entre autres, pour l'élaboration d'un guide des compétences culturelles à l'intention des écoles de sciences infirmières non autochtones.

### PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- L'APN continuera de revendiquer chaque fois qu'elle le pourra une approche significative de la notion de compétence culturelle au niveau national.
- L'IRHSA arrivera à terme en 2015. L'APN continuera de demander instamment son renouvellement et travaillera avec la DGSPNI à la réalisation de cet objectif.

## 2. SANTÉ PUBLIQUE

Les populations des Premières Nations souffrent d'un taux de morbidité pour diverses maladies et d'un taux de mortalité disproportionnés comparativement au reste des Canadiens. Cette disparité est le reflet de facteurs systémiques, sociétaux et individuels qui influent sur la santé des populations. Ces influences sont, à un niveau plus général, considérées comme des déterminants de la santé.

La santé publique se penche sur les facteurs sociaux, environnementaux et économiques qui conditionnent la santé des populations ainsi que sur les communautés et les ensembles dans lesquels les gens se rassemblent et vivent. Des programmes et des services sont conçus pour promouvoir et protéger la santé des gens ainsi que pour prévenir les blessures et les maladies.

Pour améliorer la santé de nos peuples, nous devons commencer à regarder au-delà des interventions des instances non autochtones et reconnaître que certaines suggestions sont valables, mais que la situation ne peut s'améliorer sans des approches qui soient spécifiques aux Premières Nations. Ces approches doivent refléter et respecter l'autonomie, les pratiques et les valeurs des Premières Nations.

### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

#### **Comité consultatif national des experts en santé publique de l'APN (CCNESP)**

Le CCNESP de l'APN s'est réuni en janvier et en mars 2013. Ces réunions avaient à leur ordre du jour les sujets suivants : identifier des secteurs à explorer et des actions à mener en priorité au cours du présent exercice financier; identifier et définir les fonctions de santé publique clés à l'APN (évaluation de la santé des populations, surveillance et promotion de la santé, prévention des blessures et des maladies et protection de la santé, notamment par la préparation aux situations d'urgence et la préservation de la santé environnementale). En outre, le CCNESP s'est engagé au sujet du *Modèle de politique et de planification globales des Premières Nations* dans des discussions approfondies qui ont abouti à un consensus sur le modèle lui-même et la nécessité qu'il reflète plus adéquatement les déterminants sociaux de la santé (DSS) dans le contexte particulier des Premières Nations et que l'on prenne en compte la manière dont ceux-ci interagissent avec les facteurs internes et externes pour aboutir à un modèle qui soit une représentation en trois dimensions du bien-être des individus. Son élaboration aura lieu dans les mois à venir.

#### **Partenariats en santé publique**

La politique de l'APN dans le domaine de la santé publique continue d'être orientée dans le sens de l'établissement de relations et de la collaboration avec des ministères fédéraux et des organisations nationales telles que le Centre national de collaboration de la santé autochtone, l'ASPC, le Partenariat canadien contre le cancer (PCCC) et la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada, entre autres, pour que l'on ne cesse d'associer les Premières Nations à l'élaboration de nouvelles stratégies pour améliorer la santé des Premières Nations.

## PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Élaboration du modèle de bien-être de l'APN
- Soutien à la DGSPNI dans l'élaboration d'outils, de politiques et de stratégies concernant les Premières Nations
- Soutien à l'ASPC dans l'élaboration d'outils, de politiques et de stratégies concernant les Premières Nations
- Maintien en place de l'IRHSA
- Examen, mise à jour et alignement du cadre de santé publique et du plan de santé de l'APN

## A. CANCER

L'incidence du cancer croît plus rapidement dans les communautés des Premières Nations que dans la population canadienne en général. Dans certaines communautés de Premières Nations, celui-ci est parmi les principales causes de décès. Bien que cette maladie ait été relativement rare dans le passé, la fréquence de ses formes communes telles que le cancer du sein, le cancer de la prostate, le cancer du poumon et le cancer colorectal a augmenté de manière appréciable au cours des dernières décennies dans les communautés des Premières Nations. Il est possible que le cancer surpasse le diabète comme cause première de mortalité chez les peuples des Premières Nations.

## PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'APN continue de travailler au niveau national pour sensibiliser les populations au continuum des soins pour le cancer (facteurs de risque / prévention, dépistage, diagnostic, traitement, convalescence, soin terminaux / palliatifs), notamment en s'associant avec le Partenariat canadien contre le cancer (PCCC) pour favoriser la recherche commune de résultats par des actions collaboratives multijuridictionnelles.

Travaillant aux côtés de PCCC depuis 2007, pendant les cinq premières années de son mandat, l'APN a collaboré à l'élaboration du *Plan d'action de lutte contre le cancer chez les Premières Nations, les Inuits et les Métis*, s'employant notamment à réunir de l'information sur le parcours du patient des Premières Nations atteint de cancer et les pratiques prometteuses qui sont utilisées par les Premières Nations pour favoriser une lutte plus efficace contre le cancer et mettre au jour les lacunes. Cette recherche d'information a permis de mettre au jour un certain nombre de ressources culturellement adaptées que l'on peut notamment consulter à [www.vuesurlecancer.ca](http://www.vuesurlecancer.ca).

Faire en sorte que la lutte contre le cancer progresse dans les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis demeure une priorité stratégique et du financement a été trouvé pour lancer une initiative ayant pour but de combler les lacunes. Cette nouvelle initiative pluriannuelle lancée en avril 2013 a débuté par un appel de propositions sur le thème « Initiative de lutte contre le cancer chez les Premières Nations, les Inuits et les Métis : Améliorer l'intégrité de la continuité des soins administrés aux patients des Premières Nations, des Inuits et des Métis dans les communautés rurales et les communautés

éloignées ». Cette initiative portera principalement sur l'établissement du diagnostic et la planification du retour à domicile en assurant notamment l'identification des patients.

L'APN est représentée au conseil d'administration du Réseau canadien de lutte contre le cancer (RCLC) par une personne ressortissante d'une Première Nation qui a elle-même survécu au cancer. Les priorités du RCLC sont notamment de jouer un rôle critique en s'employant à assurer un dialogue ainsi que des développements positifs et constructifs aux niveaux provincial et national. Il s'intéresse aux questions qui concernent les patients et il s'emploie à leur donner une voix et des moyens de se faire entendre de manière à obtenir des changements positifs quantifiables. Le RCLC travaille également à établir une présence forte, dynamique et reconnue dans chaque province et chaque territoire, à susciter et poursuivre des possibilités d'interaction et de dialogue effectif avec les diverses parties intéressées par le biais de l'éducation et de la sensibilisation et à établir et à mettre en place un modèle de gouvernance fort et durable.

## PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Poursuivre un rôle de partenaire dans la mise en œuvre du *Plan d'action de lutte contre le cancer chez les Premières Nations, les Inuits et les Métis* en s'employant à faire connaître le cancer comme une crise sanitaire émergente chez les Premières Nations.
- Poursuivre l'élaboration de ressources telles qu'une trousse nationale de dépistage du cancer et l'identification des bonnes pratiques qui constituent les modèles de soins traditionnels.

## B. TUBERCULOSE

La tuberculose (TB) n'est pas seulement un problème de santé publique. C'est un problème de justice sociale et un véritable marqueur de la pauvreté. Les Premières Nations connaissent actuellement un taux de tuberculose qui est 31 fois celui de la population canadienne non autochtone. Les logements surpeuplés, un accès aux soins de santé médiocre et une insécurité alimentaire contribuent largement à cette disgrâce nationale.

## PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Après le lancement en 2012 par la DGSPNI de la *Stratégie de lutte contre la tuberculose pour les membres des Premières nations vivant dans les réserves*, l'APN a continué de travailler avec elle à la mise en place d'un cadre de mesure du rendement pour les programmes de la TB appelé *Surveillance du rendement des programmes TB de la DGSPNI*.

L'APN continue de faire partie du Prairie Wide Provincial Network Committee ainsi que du projet sur les déterminants de la transmission de la tuberculose de l'Université de l'Alberta.

## PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Parachever et mettre en œuvre le programme de surveillance du rendement des programmes TB de la DGSPNI.
- Diffuser les résultats du projet sur les déterminants de la transmission de la tuberculose.

## D. PRÉVISION DES PANDÉMIES ET PRÉPARATION AUX SITUATIONS D'URGENCE

La préparation aux urgences en matière de santé a été une haute priorité pour les communautés des Premières Nations depuis la pandémie de H1N1. L'APN a participé activement avec les principales parties intéressées à un vaste effort pour garantir que les Premières Nations bénéficient des mesures d'intervention et de traitement appropriées dans les situations d'urgence santé à venir.

## PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'APN continue d'alimenter et de soutenir le travail du Réseau de gestion des situations d'urgence des Premières Nations (EMnet).

L'APN a, dans un manifeste, établi la nécessité d'ajouter une composante d'évaluation de la santé et de coordination au plan d'urgence global d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC).

## PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Continuer de soutenir EMnet.
- Engagement de partenariats pour l'élaboration de la composante santé du plan d'urgence global d'AADNC.

## E. SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

L'environnement physique est un important déterminant de la santé. À certains niveaux d'exposition, des contaminants présents dans l'air, l'eau, les aliments ou le sol peuvent avoir des effets graves et multiples sur la santé. De même, dans les logements, des facteurs ayant trait aux conditions d'habitation, à la qualité de l'air ambiant et à la qualité des aménagements communautaires et des systèmes de transport peuvent avoir une incidence considérable sur le bien-être psychologique et physique des habitants.

Il est largement reconnu que les Premières Nations ont un risque d'exposition beaucoup plus grand que le reste de la population en raison de leurs liens plus étroits avec la terre. L'APN reconnaît l'importance de prévenir les maladies par une intendance appropriée de la santé publique et environnementale.





## PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'APN continue de participer comme investigateur principal à l'Étude sur l'alimentation, la nutrition et l'environnement chez les Premières Nations (EANEPN), une étude portant sur plusieurs années qui vise à travailler avec plus d'une centaine de communautés de Premières Nations et à faire état de la situation de ces populations en ce qui concerne : les aliments traditionnels et les aliments industriels consommés; les problèmes de sécurité alimentaire; le contenu des aliments traditionnels quant à leur teneur en valeur nutritionnelle et en contaminants environnementaux; les traces de métaux nocifs contenues dans l'eau potable; la nature et la quantité des produits pharmaceutiques et de leurs métabolites présents dans l'eau de surface.

L'APN continue d'assurer un soutien technique à l'Initiative de biosurveillance des Premières Nations (IBPN) qui en est maintenant au début de la phase de rédaction du rapport national final.

L'APN continuera de fournir de l'information et d'autres apports sur des questions émergentes au sein des communautés des Premières Nations en ce qui concerne la santé publique et environnementale et pour ce faire, de collaborer avec des partenaires pour mettre au jour et maîtriser les liens qui existent entre les changements climatiques, la santé environnementale, les savoirs traditionnels et les aliments traditionnels.

## PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Sensibiliser davantage les dirigeants et les membres des communautés des Premières Nations aux questions de santé environnementale;
- Communiquer avec les communautés et les dirigeants des Premières Nations sur les questions qui intéressent la santé publique et environnementale;
- Continuer de participer à titre d'investigateur principal à l'EANEPN;
- Soutenir la publication et la diffusion des résultats nationaux de l'EANEPN;
- Soutenir le déploiement de la phase 2 de l'EANEPN.

## F. SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITION

Une population jouit de sécurité alimentaire lorsqu'elle a accès à une vaste gamme de ressources alimentaires au sein de sa communauté. La gamme de ressources va des articles susceptibles de soulager l'insécurité alimentaire aiguë à court terme à ceux qui constituent la capacité de la communauté à se nourrir elle-même et aux stratégies visant à réaménager le système alimentaire en un système plus économiquement, socialement et environnementalement durable. Ainsi donc, des mesures doivent être prises pour éliminer les barrières socio-économiques et culturelles qui privent les membres des communautés qui vivent dans les réserves de la possibilité de jouir pleinement du droit à une alimentation adéquate.

L'APN travaille à assurer et accroître la participation des Premières Nations à l'élaboration de politiques et d'initiatives concernant la sécurité alimentaire en collaboration avec la DGSPNI, l'ASPC, AADNC, les organisations régionales des Premières Nations et autres parties intéressées.

## PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Conformément à la résolution 78/2010, l'APN continue de surveiller le progrès d'AADNC et de Santé Canada (SC) dans l'élaboration du programme Nutrition Nord Canada (NNC). AADNC a mis en branle son évaluation de la première année du programme, et ce, indépendamment de SC qui procède de son côté à l'évaluation de la première année de la composante éducation de NNC. L'APN n'a pas participé à l'évaluation menée par AADNC en raison d'un engagement inapproprié.

L'APN continue de participer au groupe de référence sur la sécurité alimentaire (GRSA) pour assurer une participation collaborative à l'amélioration de la sécurité alimentaire des Premières Nations et des Inuits.

## PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Continuer de participer à l'évaluation du programme NNC menée par SC.
- Explorer les relations entre la sécurité alimentaire, la santé environnementale et la santé mentale.

## G. PRÉVENTION DES BLESSURES

Les blessures sont une cause majeure de morbidité et de mortalité dans les communautés de Premières Nations, spécialement chez les adolescents et les jeunes adultes. La prévention s'attache à modifier les facteurs comportementaux ou contextuels qui font courir aux membres des Premières Nations un plus grand risque de blessures involontaires et, conséquemment, de morbidité ou de mortalité.

## PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'APN continue de travailler au niveau national pour sensibiliser davantage au problème des blessures et de leurs conséquences et, ce faisant, augmenter la capacité des communautés à faire un travail de prévention et d'approfondissement des relations en ayant pour objectif de combler les lacunes des programmes et d'adapter les programmes / lignes directrices concernant la prévention des blessures.

En raison du manque de financement pour la prévention des accidents, des activités visant à développer de nouveaux partenariats et à travailler avec les partenaires actuels pour maximiser les échanges de savoirs et l'utilisation des ressources ont été menées. Certaines de ces activités concernent la promotion de la participation au comité de planification en vue de la *Conférence canadienne sur la prévention des blessures et la promotion de la sécurité* qui aura lieu en novembre 2013 et où l'APN sera codirectrice du volet autochtone de la conférence qui sera l'hôte d'ateliers, de présentations et de rapports de recherche présentés par des conférenciers issus des milieux des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

L'APN continue de travailler et de collaborer avec ses services internes et des parties externes intéressées pour combler le besoin qui a été identifié et, comme l'y enjoint la résolution 66/2012, pour mettre en place un cadre de prévention des blessures de portée globale. En outre, l'APN continue de travailler à la reconduction du partenariat avec la Croix rouge canadienne (CRC).

### PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Explorer l'élaboration du cadre général de prévention des blessures des Premières Nations;
- Continuer le travail en cours sur le renouvellement de l'énoncé de partenariat APN – CRC;
- Continuer de recueillir des éléments factuels concernant la prévention des blessures, notamment par la collecte de récits qui émanent des communautés et qui attestent du succès d'activités de prévention des blessures.

## H. VIH / SIDA ET SANTÉ SEXUELLE

Les Premières Nations continuent d'être surreprésentées en ce qui concerne les infections sexuellement transmissibles (IST) et autres pathologies transmissibles par le sang et attrapent le VIH à un taux disproportionnellement supérieur à celui du reste de la population canadienne. En particulier, les taux de VIH parmi les femmes et les jeunes adultes (de moins de 30 ans) des Premières Nations sont beaucoup plus élevés que ceux observés dans le reste du Canada. De même, deux tiers des nouvelles infections sont transmises lors d'injections de drogues, proportion qui est deux fois supérieure à celle des situations analogues dans l'ensemble du Canada.

### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'APN continue de travailler à la mise en œuvre de plans de communication sur le VIH / CIDA et la santé sexuelle avec un effort particulier auprès des médias destinés aux jeunes. En partenariat avec le Réseau canadien autochtone du sida (RCAS), le Chef national a, en prévision de la *Semaine de sensibilisation au sida chez les Autochtones* (AAAW), enregistré une annonce de service public qui a été diffusée sur YouTube et sur le site de l'AAAW et qui a fait l'objet d'une affiche utilisée par le RCAS dans le cadre de sa campagne.

L'APN continue d'explorer des partenariats susceptibles de soutenir et de renforcer ses efforts de mise en place d'une Stratégie nationale de la santé sexuelle des Premières Nations qui tienne compte de la dynamique et des besoins spécifiques et uniques des Premières Nations.

### PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Continuer de travailler avec le Conseil national des jeunes (CNJ) de l'APN sur des activités concernant la santé sexuelle;
- Continuer d'explorer des partenariats susceptibles de faciliter la mise en place d'une Stratégie nationale de la santé sexuelle des Premières Nations;
- Continuer de soutenir le RCAS et de collaborer avec lui, notamment pour la planification de l'AAAW.

## I. IMMUNISATION

Il est prouvé que les vaccins réduisent le fardeau de maladies qui sont contractées dans l'enfance ou à l'âge adulte, et dont plusieurs peuvent être fatales, et puisque, ce faisant, ils améliorent la qualité de la vie et de la santé, ils constituent l'une des interventions de santé publique aux rapports qualité-prix les plus favorables.

### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'APN continue de travailler avec le Groupe de travail sur les maladies transmissibles et la Division information, analyse et recherche de la DGSPNI pour guider, promouvoir et influencer les décisions concernant les programmes.

L'APN continue de travailler avec la DGSPNI à l'élaboration et au lancement d'une campagne de marketing social à l'intention des jeunes parents et des décideurs pour les sensibiliser à l'importance de l'immunisation. Cette initiative est largement basée sur l'utilisation des médias sociaux et les réseaux de distribution électronique tels que Facebook, YouTube et Twitter, de même que sur du matériel imprimé et des DVD.

### PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Continuer de surveiller les tendances en matière d'immunisation.

## J. DIABÈTE

Le taux de diabète est de trois à cinq fois plus élevé dans les communautés des Premières Nations que dans la population canadienne en général. On s'attend du reste à ce qu'il augmente de manière significative à l'avenir au vu de facteurs de risque également croissants tels que l'obésité, l'inactivité physique et des habitudes alimentaires malsaines.

### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

En raison de l'insuffisance des fonds consacrés au diabète, les activités se sont concentrées autour de l'exploration de nouveaux partenariats et de la collaboration avec les partenaires actuels pour maximiser les échanges de connaissances et l'utilisation des ressources. L'une des conséquences de la compression du financement est que le Groupe de travail sur le diabète chez les Premières Nations de l'APN n'est plus opérationnel et que sa structure a, de manière plus générale, été réaménagée en Comité consultatif d'experts en santé publique.

Le soutien du gouvernement du Canada au mandat quinquennal de l'Initiative sur le diabète chez les Autochtones (IDA), principalement en ce qui concerne la promotion de la santé et les activités et services de prévention du diabète, en est à sa troisième année. L'IDA soutient la prestation de services de formation dans les communautés au profit de plus de 300 travailleurs du diabète. Son action se déploie principalement

suivant les quatre axes suivants : initiatives à l'intention des enfants, des jeunes, des parents et des familles; diabète chez les femmes en phase de pré-grossesse et de grossesse; planification communautaire de la sécurité alimentaire pour améliorer l'accès à des aliments sains tant traditionnels qu'achetés dans le commerce; formation améliorée en pratiques cliniques et en stratégies de gestion des maladies chroniques pour les professionnels de la santé. L'APN s'adonne à son travail de défense d'intérêts par l'intermédiaire du Comité consultatif sur l'acquisition de capacités de l'IDA.

Vas y bouge! (VYB) est en activité au Canada depuis 2012 et fournit une base de données sur les activités physiques dans les communautés des Premières Nations et des Inuits ainsi que sur les programmes qui favorisent des modes de vie saine d'un bout à l'autre du Canada ([www.justmoveit.org/jmicanada](http://www.justmoveit.org/jmicanada)). VYB travaille en partenariat avec Inuit Tapiriit Kanatami (ITK), les Indian Health Services - Healthy Native Community Partners aux États-Unis et la DGSPNI. La National Aboriginal Diabetes Association (NADA) a demandé à l'APN de lui permettre de devenir un partenaire officiel du chapitre canadien de l'initiative Vas y bouge! La NADA a joué un rôle clé dans l'établissement de ce partenariat en assurant à celui-ci d'importants services de secrétariat et de coordination de matériel et d'ateliers et en ajoutant de nouveaux projets et des mises à jour à son site Web.

L'APN s'est portée partenaire de la proposition approuvée des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) pour la recherche intitulée Transformation of Indigenous Primary Healthcare Delivery (FORGE AHEAD) menée par l'Université Western Ontario. Cette recherche vise à améliorer la qualité des données ainsi que les processus de collecte et de surveillance dans les communautés des Premières Nations.

L'Association canadienne du diabète engage les Canadiens à doter le Canada d'une charte du diabète. Cette charte du diabète viserait à définir la vision et les attentes communes ainsi que les rôles et les responsabilités en même temps qu'elle élaborerait les normes en vertu desquelles les autorités publiques seraient tenues d'assurer des soins et du soutien aux personnes atteintes de diabète. L'APN a exprimé ses vues à l'égard du processus qui doit aboutir à l'élaboration de la charte qui doit être rendue publique le 14 novembre prochain à l'occasion de la Journée mondiale du diabète.

## PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Continuer l'action de sensibilisation au diabète parmi les Premières Nations et au plan national en explorant des initiatives d'orientation et de recherche prometteuses, notamment dans une perspective sociale des déterminants de la santé;
- Faire valoir la nécessité de renouveler des investissements pour assurer la continuité du financement de l'Initiative sur le diabète chez les Autochtones (IDA);
- Continuer de promouvoir l'initiative VYB et de rechercher des fonds pour la financer.

## K. TABAC

Il a été démontré que l'usage inconsidéré du tabac offert dans le commerce constitue un facteur de risque majeur de maladies chroniques. Fumer accroît le risque de diabète de 50 p. cent et les Premières Nations connaissent des taux de diabète 3 à 4 fois supérieurs à ceux de la population canadienne en général.

### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Aucun financement n'ayant été accordé à l'APN pour la mise en œuvre du Plan d'action national stratégique des Premières nations pour la lutte contre le tabagisme élaboré en 2011, celle-ci en est réduite aujourd'hui à jouer un rôle de surveillance de la composante Premières Nations et Inuits (FNIC) de la nouvelle Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme (SFLT) avec son budget quinquennal annoncé d'environ 22 millions de dollars au profit d'un groupe ciblé de communautés de Premières Nations et d'Inuits qui ont la capacité et la volonté d'appliquer une panoplie de mesures de lutte contre le tabagisme. L'APN a fait part de ses craintes au gouvernement au sujet de ce qu'elle considère comme un engagement inadéquat, un processus unilatéral, des critères restrictifs et des composantes obligatoires qui empiètent sur la juridiction des Premières Nations et sur leur autogouvernance en ce qui concerne des choses telles que le prix des produits, le réinvestissement des recettes et la fiscalité en matière de tabac. Le ministre de la Santé a répondu sans tenir compte de ces réserves.

L'APN continue de faire le suivi de la résolution de l'Assemblée extraordinaire des Chefs de 2012 qui recommande que les Premières Nations s'abstiennent de participer à la FNICSFLT tant que ces critères restrictifs n'auront pas été supprimés et que l'engagement approprié n'aura pas eu lieu. L'APN se livre concurrentement à une analyse juridique en profondeur de la situation.

### PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Continuer d'agir par la défense des droits, de fournir des orientations stratégiques et de donner des avis concernant les questions liées au tabagisme en portant tout particulièrement l'attention sur la violation des droits et en fournissant une analyse juridique des enjeux.

## 3. BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE

Les secteurs d'activités de l'APN dans le domaine du bien-être psychologique comprennent : la Stratégie nationale de prévention du suicide chez les jeunes Autochtones (SNPSJA), le Programme national de lutte contre l'abus d'alcool et des drogues chez les autochtones (PNLAADA), le Programme de soutien en santé - résolution des pensionnats indiens, Grandir ensemble et Pour des communautés en santé, et le Comité consultatif sur le mieux-être mental (CCMM) des Premières nations et des Inuits. Le travail consiste à élaborer un programme axé sur les Premières Nations, à défendre les droits des Premières Nations dans les programmes et initiatives financés par le gouvernement fédéral et à préconiser l'engagement des Premières Nations dans des initiatives nationales, notamment la Commission de la santé mentale du Canada (CSMC),

le Comité consultatif sur les Premières nations, les Inuits et les Métis (CCPNIM) de la CSMC et le Comité de coordination sur l'abus de médicaments sur ordonnance (CCAMO).

Les résolutions particulières qui concernent le mandat du bien-être psychologique sont notamment les suivantes :

- Résolution 55/2012 : le bien-être psychologique comme priorité nationale
- Résolution 57/2011 : soutien à la communauté d'Akwesasne dans sa lutte contre la crise causée par l'abus d'alcool et autres drogues
- Résolution 6/2010 : protection des droits des survivants des anciens pensionnats indiens aux termes de la convention relative à ces droits
- Résolution 60/2010 : ratification du Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les Autochtones (PNLAADA) et du Programme national de lutte contre l'abus de solvants chez les jeunes
- Résolution 5/2009 : intervention et prévention en matière de suicide

## PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

### A. BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE

Le comité de l'APN sur le bien-être psychologique (CBP) a été créé et mandaté par le Réseau national des techniciens de la santé des Premières Nations (RNTSPN) en avril 2010. Source d'expertise technique et de connaissances, il diffuse de l'information sur divers sujets ayant trait au bien-être psychologique. Il a tenu sa dernière réunion les 13 et 14 mars 2013.

L'APN continue d'être un partenaire clé du Comité consultatif sur le bien-être psychologique (CCBP) des Premières Nations et des Inuits, lequel s'est tout récemment employé à faire approuver la version finale de son plan d'action stratégique et de définir les prochaines étapes de sa démarche. L'APN a commencé à travailler avec des partenaires clés à l'élaboration d'un processus pour décrire un continuum coordonné du bien-être psychologique dans une optique visant principalement le rapprochement avec les programmes de bien-être psychologique de Santé Canada à l'intention des Premières Nations. Sous la gouverne du Comité consultatif du continuum du bien-être psychologique des Premières Nations, ce processus réalisera une cartographie complète des programmes de bien-être psychologique existants en mettant notamment en lumière une compréhension commune des forces et des lacunes de ceux-ci et en identifiant les priorités émergentes. Il devrait culminer dans un cadre global des services de bien-être psychologique qui fait ressortir la possibilité de faire fond de diverses manières sur les forces et le contrôle des ressources dans les diverses communautés de Premières Nations pour renforcer l'offre actuelle de programmes de bien-être psychologique.

Les séances de discussion commencées à l'automne 2012 devaient se poursuivre dans les premiers mois de 2013. Elles constituent une occasion d'engager les membres des communautés ainsi que les experts nationaux et régionaux dans des échanges sur la question du bien-être psychologique, à recommander une

démarche pour la mise en place d'un continuum de services de bien-être psychologique pour les Premières Nations et à identifier les forces, les lacunes, les doubles emplois et les exigences d'améliorations dans l'ensemble des programmes de bien-être psychologique actuels des Premières Nations.

La Commission de la santé mentale du Canada (CSMC) a rendu publique sa *Stratégie en matière de santé mentale pour le Canada* (SSMC) le 8 mai 2012. Cette stratégie comporte six orientations stratégiques. Bien que l'on puisse adapter chacune de ces orientations aux besoins particuliers des Premières Nations, la cinquième – *Reconnaissance du caractère distinct des cultures et des besoins en matière de santé mentale des Premières Nations des Inuits et des Métis* – souligne l'importance clé de s'assurer que les programmes de santé mentale tiennent compte de ce caractère distinct. L'APN a travaillé en étroite collaboration avec la CSMC à l'élaboration de cette cinquième orientation stratégique.

## PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Réunion de suivi de l'APN avec la CSMC à venir;
- Élaboration d'un cadre de définition du continuum du bien-être psychologique des Premières Nations d'ici décembre 2013;
- Projet de l'APN de travailler en étroite collaboration avec la CSMC pour tirer parti des liens existants avec les programmes de bien-être psychologique et (lorsque possible) la seconder dans la mise en œuvre de sa stratégie.

## B. PRÉVENTION DU SUICIDE

Comme partie intégrante des renouveaux en amont, la Stratégie nationale de prévention du suicide chez les jeunes Autochtones (SNPSJA) a été reconduite pour une nouvelle période de cinq ans (2010-2015). L'APN concentre maintenant ses efforts pour l'obtention d'une évaluation finale qui fasse état des résultats, soutienne les augmentations et les améliorations au-delà de 2015 et fasse la promotion du bien-être psychologique, de l'autonomisation des communautés et de la participation des jeunes à la vie communautaire.

### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'APN continue de participer au protocole d'entente (PE) Canada – É-U sur la santé des Autochtones conclu entre Santé Canada et le ministère de la Santé et des services sociaux des États-Unis. L'objectif général du PE est de partager des connaissances et de discuter de possibilités de collaboration entre les personnes qui travaillent pour et avec les Amérindiens et les Autochtones de l'Alaska aux États-Unis et avec les Premières Nations et les Inuits au Canada pour prévenir le suicide chez les jeunes.

L'APN continue de demander instamment la création de programmes communautaires d'intervention en matière de suicide qui prennent en compte la globalité sociale et la réalité culturelle dans leur approche du bien-être psychologique.



L'APN a produit et diffusé un livre d'histoires sur le bien-être psychologique qui mettent en scène les atouts du bien-être psychologique et qui sont le fruit de dessins, d'histoires et de poèmes qui parlent de bien-être psychologique et de styles de vie sains illustrés à partir de matériaux artistiques et narratifs fournis par des jeunes, des aînés et d'autres membres de diverses communautés.

## PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Trouver du financement pour la tenue d'un autre forum de l'APN sur le bien-être psychologique des jeunes.
- Continuer de défendre la mise en place de programmes qui reflètent la culture et la conception holistique du bien-être des Premières Nations.

## C. DÉPENDANCES

### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'APN est toujours un partenaire important avec la Fondation autochtone nationale de partenariat pour la lutte contre les dépendances (FANPLD) et Santé Canada (SC) dans le processus de renouvellement du PNLAADA. Ce processus a choisi une approche unique d'élaboration de cadre de programme renouvelé qui est informé par la culture, la preuve et les besoins. Ce cadre est unique de par l'approche systématique choisie pour soutenir les Premières Nations dans la prévention de la toxicomanie et les besoins en traitement. L'APN continue de travailler, en partenariat avec la FANPLD et Santé Canada, au renouvellement de l'équipe de leadership du renouvellement du PNLAADA. L'équipe de leadership est chargée de prodiguer des conseils sur la gestion de la transition et du changement depuis le renouvellement jusqu'à la mise en place et à l'implantation.

L'APN copréside le Comité de coordination sur l'abus de médicaments sur ordonnance (CCAMO). Un comité de DGSPNI-SC à l'origine, le CCAMO a ouvert sa participation aux représentants de l'APN, du Centre canadien de lutte contre les toxicomanies (CCLT) et de la FANPLD après que le sous-ministre de Santé Canada ait enjoint la DGSPNI de travailler en partenariat avec les Premières Nations, les provinces, les territoires et les organismes susmentionnés. Le comité s'est réuni cinq fois au cours du présent exercice financier et a élaboré un plan de travail autour des projets et initiatives clés qui doivent se dérouler à court, à moyen et à long terme.

Outre le travail effectué au sein du CCAMO, le Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies (CCLAT), en partenariat avec la Coalition sur l'abus de médicaments sur ordonnance (Alberta) et le ministère de la Santé et du Mieux-être de la Nouvelle-Écosse, a dirigé l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la consommation abusive de médicaments d'ordonnance pour le Canada. L'APN a pour sa part prodigué aide et conseils pendant l'élaboration de cette stratégie. Intitulée *S'abstenir de faire du mal : Répondre à la crise liée aux médicaments d'ordonnance au Canada*, la stratégie se déploie autour de cinq grandes lignes d'action : prévention, éducation, traitement, surveillance et mise en œuvre. Ensemble, ces lignes d'action visent : à prévenir les conséquences néfastes de l'abus de médicaments d'ordonnance

pour les individus, les familles et les communautés; à éduquer et renseigner le public et promouvoir des communautés saines et en santé; à promouvoir des pratiques appropriées d'ordonnance parmi les praticiens de la santé; le tout en fournissant des moyens d'évaluer leur situation aux Premières Nations géographiquement éloignées ou isolées ainsi qu'aux populations rurales. La stratégie a été publiquement lancée en avril 2013.

## PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Continuer de travailler avec la FANPLD et SC à l'implantation du cadre de renouvellement du PNLAADA et à l'explication de celui-ci aux Premières Nations situées dans les régions considérées atteintes.
- Continuer de participer au CCAMO en tant que coprésident.
- Continuer de défendre la nécessité, dans l'immédiat et à court terme, d'un soutien culturellement adapté, holistique et sécuritaire pour les communautés aux prises avec un problème de surconsommation de médicaments d'ordonnance.
- Travailler avec le CCLT et ses partenaires à la mise en œuvre et à l'implantation de la stratégie nationale de lutte contre la consommation abusive de médicaments d'ordonnance.

## D. SOUTIEN EN SANTÉ MENTALE POUR LES SURVIVANTS DES PENSIONNATS INDIENS

L'APN a défendu la prestation de soutiens en santé mentale aux survivants, à leurs familles et communautés par la mise en œuvre de tous les éléments de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens.

### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

En 2009, Santé Canada a reçu pour instruction d'offrir des soutiens en santé mentale dans des événements communautaires et nationaux de la Commission de vérité et de réconciliation. L'APN a donc conseillé à Santé Canada sur la prestation de soutiens de santé mentale et la planification d'espaces sécuritaires par le biais de sa participation au Comité consultatif de résolution des soutiens en santé (CCRSS), et au niveau régional, de sa participation aux groupes de travail sur la mise en œuvre régionale ainsi que grâce à sa relation directe de travail avec l'équipe de planification du soutien sanitaire de la santé mentale et de la toxicomanie. Grâce à sa participation à ces groupes de travail et à ses solides relations avec la DGSPNI, l'APN a également conseillé directement la DGSPNI sur divers éléments du Programme de soutien en santé - résolution des pensionnats indiens et de la planification d'événements de la CVR.

En juin 2012, le quatrième événement national de la Commission de vérité et de réconciliation s'est déroulé à Saskatoon, en Saskatchewan. L'APN était présente pour la formation de deux jours qui menait à l'événement de quatre jours. L'APN a également collaboré étroitement avec Santé Canada et la CVR à la planification du cinquième événement national de la CVR qui s'est tenu à Montréal du 24 au 27 avril 2013. Elle a en outre continué de prodiguer soutien et conseils à Santé Canada et aux travailleurs de la CVR et a

travaillé en étroite collaboration avec chacun des groupes en prévision du prochain événement de la CVR qui aura lieu bientôt en Colombie-Britannique.

## PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Poursuivre la participation au CCRSS qui a pour tâche de conseiller Santé Canada sur la planification du soutien en santé mentale pour les événements et activités de la CVR.

## 4. LES ENFANTS ET LES JEUNES

L'APN continue de défendre aux niveaux régional, national et international la nécessité de stratégies et de programmes d'intervention et de prévention culturellement adaptés susceptibles d'améliorer les résultats de santé des enfants et des jeunes des Premières Nations.

### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'APN continue de défendre les intérêts des enfants en matière de santé à tous les paliers de gouvernement malgré la dissolution de la Division des enfants et des jeunes de la DGSPNI et la réduction de son personnel à la suite des compressions faites dans ce domaine dans le budget de 2012.

#### A. PRINCIPE DE JORDAN

L'APN a mis au point et diffusé une fiche de déclaration des adhérents au principe de Jordan avec l'aide du RNTSPN et d'autres informateurs clés. Elle continue de préconiser fortement une approche collaborative et de discuter des questions d'actualité ou émergentes concernant l'application du principe de Jordan. L'APN continue également d'établir des partenariats avec les organisations prestataires de services et celles qui élaborent les règlements afin de maximiser l'efficacité de ses efforts et de sensibiliser davantage les travailleurs et les prestataires de première ligne.

#### B. OBÉSITÉ DE L'ENFANT

Vu que les données de la récente enquête régionale sur la santé (ERS) montrent une croissance alarmante des taux d'obésité chez les enfants, l'APN a fait de la lutte contre l'épidémie d'obésité chez les enfants une de ses priorités. L'APN a produit un nouveau rapport intitulé *Partir du bon pied pour une vie saine aujourd'hui, demain et dans l'avenir* qui fait état d'entrevues avec des membres des communautés de Premières Nations qui contribueront à faire mieux comprendre les problèmes fondamentaux, les bonnes pratiques et les défis liés aux questions des enfants, d'une alimentation saine, de l'activité physique et de la sécurité alimentaire dans les communautés des Premières Nations.

## C. NUTRITION DES ENFANTS

L'APN continue à attirer l'attention sur la nécessité de créer un programme universel de nutrition scolaire et de promouvoir des organisations comme UNXUN et son programme national de petits déjeuners pour les Premières Nations.

## D. PARTENARIATS

Travailler en partenariat avec d'autres organisations non gouvernementales comme la Société canadienne de pédiatrie (SCP) et l'Association canadienne des orthophonistes et audiologistes garantit que les problèmes qui touchent les enfants des Premières Nations demeurent une priorité pour le gouvernement fédéral. L'APN continue d'être un membre actif du comité de la santé des Premières Nations, des Inuits et des Métis de la SCP; elle a participé à une visite de site dans la communauté des Six Nations en février 2013. L'APN a également été membre du comité de planification de la 5e Rencontre internationale sur la santé des jeunes Autochtones (IMICH) tenue à Portland, en Oregon, du 19 au 21 avril 2013.

## PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Avec la réorganisation de la Division des enfants et des jeunes à la DGSPNI, l'APN continuera de s'adapter aux changements en cours pour s'assurer que les efforts liés à la santé des enfants des Premières Nations se poursuivront et, pour ce faire, continuera de défendre les intérêts de ceux-ci.
- L'APN continuera d'aider au renouvellement des investissements en amont, notamment ceux liés au Programme sur la santé maternelle et infantile (SMI).
- L'APN traduira le rapport sur l'obésité infantile chez les Premières Nations et le diffusera dans les communautés.
- L'APN continuera d'accroître ses partenariats avec des organisations en vue telles que le CPS, l'UNICEF, UNXUN et autres organisations non gouvernementales pour maximiser ses propres efforts de lutte pour une amélioration de la santé des enfants et des jeunes des Premières Nations.
- L'APN continuera de demander instamment l'application du principe de Jordan, notamment celle des recommandations de la fiche de déclaration qui y est associée.

## 5. GESTION DE L'INFORMATION / CYBERSANTÉ

Ces dernières années, Inforoute Santé du Canada (Inforoute) et les ministères de la Santé provinciaux et territoriaux ont investi dans la cybersanté. Ces initiatives ont eu tendance à laisser de côté les services de santé des Premières Nations, en partie en raison d'incertitudes en matière de compétence. Bien que Santé Canada ait fait de modestes investissements dans les initiatives s'adressant aux Premières Nations, les investissements durables pour l'infrastructure et le soutien des collectivités de Première Nation étaient à la traîne. Les Premières Nations sont pleinement conscientes qu'il est important d'être en tête de la révolution de la cybersanté.

## PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

### A. FORUM NATIONAL DE CONVERGENCE EN CYBERSANTÉ

Le 20 juin 2012, l'APN a organisé un Forum national de convergence en cybersanté avec l'Association canadienne d'informatique de la santé (COACH) et le soutien de Santé Canada et d'Inforoute. Le Forum a donné aux responsables provinciaux et territoriaux de l'informatique une perspective de Premières Nations sur la cybersanté. Il a également fourni une plateforme pour partager des principes et des pratiques exemplaires d'intégration de la cybersanté, de partage des données, de conformité aux principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession (PCAP), et des efforts d'interopérabilité. À l'issue de l'événement, les organisateurs du forum ont rédigé et rendu public un compte rendu qui résumait les échanges qui s'y étaient déroulés et faisait état de possibilités pour l'avenir. Ce compte rendu a servi de document source d'un article très positif rédigé par John Schinbein, directeur exécutif récemment retraité du Canadian Telehealth Forum, pour le magazine *Healthcare Information Management & Communications Canada*.

En outre, l'APN a témoigné devant le Comité permanent sur la santé de la Chambre des communes au sujet de l'importance de la cybersanté pour les Premières Nations et des besoins de celles-ci en investissements nouveaux et durables dans ce domaine. Subséquemment, le président du Comité et député conservateur Joy Smith a écrit un article dans l'édition du *The Hill-Times* du 4 février dans lequel il parle de l'importance de la cybersanté pour les Premières Nations et souligne le travail de collaboration de l'APN et de la COACH (Association canadienne d'informatique de la santé) pour la tenue du Forum de la convergence en cybersanté des Premières Nations. En outre, un article tout aussi favorable a paru dans l'édition du 28 février 2013 de *Technology for Doctors Online*.

La résolution 06/2012 demande le renouvellement du programme de cybersanté de la DGSFNI. Cette résolution est à la source d'une partie de l'argumentation invoquée par la DGSFNI en faveur de ce renouvellement.

### B. CADRE STRATÉGIQUE DE CYBERSANTÉ DES PREMIÈRES NATIONS

Cette année, suivant les directives et données du comité consultatif national sur la cybersanté (CCNC), l'APN a élaboré le cadre stratégique de cybersanté des Premières Nations. Le cadre vise à accélérer le développement, la mise en œuvre et l'adoption des initiatives de cybersanté par les Premières Nations du Canada. Il explique comment les stratégies de cybersanté des Premières Nations peuvent être en adéquation avec les stratégies de cybersanté F/P/T et prouve qu'il est nécessaire que les autorités F/P/T compétentes fassent des investissements d'un niveau approprié. L'APN s'emploiera pendant les mois à venir à promouvoir le cadre auprès des diverses parties intéressées à la cybersanté.

## C. MODÈLE ET LIGNES DIRECTRICES D'ACCORDS DE PARTAGE DES DONNÉES

Suite à une recommandation faite dans le rapport sur les résultats du Forum national sur la politique de cybersanté, l'APN a mis au point un modèle et des lignes directrices d'accords de partage des données (APD). Un APD créé par les Premières Nations garantit que les inquiétudes des Premières Nations seront traitées de façon à permettre aussi l'interopérabilité avec les applications F/P/T. L'APN s'emploiera pendant les mois à venir à promouvoir ce modèle et ces lignes directrices auprès des diverses parties intéressées à la cybersanté.

## D. COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL SUR LA CYBERSANTÉ (CCNC)

Le CCNC continue de jouer un rôle déterminant dans l'établissement du programme de cybersanté de l'APN. En l'occurrence, le CCNC a fourni des données clés pour l'élaboration du Cadre stratégique de cybersanté des Premières Nations et du guide de l'APD.

### PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Promouvoir le Cadre stratégique de cybersanté des Premières Nations;
- Promouvoir le modèle et les lignes directrices de l'APD;
- Continuer à soutenir les régions qui travaillent avec les provinces et les territoires pour mettre au point des applications de cybersanté durables et interopérables;
- Poursuivre les rencontres du CCNC pour faciliter la mise en œuvre des recommandations du Forum de planification stratégique de la cybersanté;
- Renforcer la relation entre l'APN et les intervenants de cybersanté, notamment COACH, Inforoute et les partenaires F/P/T.

## 6. SOINS PRIMAIRES / SERVICES DE SANTÉ

### A. SERVICES DE SANTÉ NON ASSURÉS (SSNA)

Le programme national des SSNA couvre les membres des Premières Nations inscrits et les Inuits reconnus pour une gamme limitée de fournitures et de services de santé tels que des produits pharmaceutiques (certains médicaments avec ou sans ordonnance), des fournitures et des équipements médicaux, les soins de la vue, les soins dentaires, le transport pour raison médicale, les consultations d'urgence et les services approuvés hors du Canada (pour les étudiants et les travailleurs émigrés). Se conformant à la résolution 24/2012, l'APN a demandé aux SSNA de travailler avec les Premières Nations pour préparer et mener une révision conjointe du programme afin d'en mettre au jour les lacunes et d'en révéler les économies potentielles.

## PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Les compressions du budget 2012 et le manque de financement qui existait déjà étant venus s'ajouter à la croissance de la population des Premières Nations, à l'accroissement du nombre d'inscrits en vertu du projet de loi C-3 (en réponse à l'affaire *McIvor*) et à la récente reconnaissance de la Première Nation micmaque de Qalipu, la bataille pour satisfaire à la demande de services, surtout ceux du régime des SSNA, continue de poser problème. Dans son mémoire prébudgétaire de 2011, l'APN a estimé qu'une somme additionnelle de 376 millions en 2012-2013 et une somme additionnelle de 805 millions au cours des 5 années suivantes seraient nécessaires pour combler les lacunes existantes et satisfaire aux prévisions de la demande provenant des nouveaux inscrits.

Dans son Plan d'action économique 2013, le gouvernement fédéral a proposé de poursuivre le financement du programme des SSNA. L'APN continue de réclamer instamment de Santé Canada des détails concernant le financement proposé pour les SSNA (et les soins infirmiers) dans ce plan.

Le Caucus des Premières Nations (le caucus) sur les SSNA a, en octobre 2012, tenu une réunion préparatoire à la tenue de la réunion conjointe avec l'équipe régionale de gestion des SSNA. Compte tenu du climat politique et des orientations qui ont actuellement cours au sein de la DGSPNI, l'APN a recommandé une démarche en trois volets pour forcer l'amélioration du programme des SSNA. Cette démarche vise d'abord les orientations générales (c.-à-d. améliorer les grandes orientations visant à accroître les résultats et les services aux patients); dans un deuxième temps, elle concerne des questions plus fondamentales telles que la disparité au niveau du financement des services votés; enfin, dans un troisième temps, elle était la nécessité d'une rencontre entre le Chef national et le ministre de la Santé pour créer une impulsion politique pour améliorer les SSNA et assurer la réalisation de cette révision conjointe du programme des SSNA qui est proposée. Aucune réponse du ministre de la Santé à ce sujet n'est encore parvenue à l'APN.

Le caucus continue de se réunir chaque année avec la direction régionale du programme des SSNA dans un effort pour faire adopter des approches des problèmes et des difficultés basées sur des solutions. La réunion conjointe de 2012 a porté sur trois priorités mutuellement admises : le payeur de dernière instance / la coordination des prestations; les réserves concernant la fourniture de prothèses ou d'orthèses; l'orientation des SSNA vers des soins dentaires centralisés. Le caucus a présenté les demandes particulières suivantes : fourniture de copies imprimées des politiques relatives au payeur de dernière instance / à la coordination des prestations; élaboration d'un protocole de communication; ordinogramme de la prise de décision des SSNA; effort concerté de la part de la direction des SSNA pour mettre au point un financement de navigateur durable à partir de l'enveloppe nationale. En outre, toutes les parties se sont engagées à améliorer les communications. Une série de rencontres bilatérales et de rencontres de suivi se poursuit maintenant avec les représentants de la direction des SSNA.

L'APN continue de rencontrer le comité de la haute direction, officiellement appelé le Comité exécutif de la direction générale (CEDG), et son nouveau sous-ministre délégué (SMD) à la Santé. Celui-ci est très familiarisé avec le ministre des Finances où, depuis 2005, il a dirigé la préparation de nombreux budgets.

Il s'est montré intéressé à relever les défis du financement du programme des SSNA. L'APN continue de travailler avec le SMD pour tenter de saisir les éventuelles possibilités de combler les lacunes du financement du programme des SSNA et d'entreprendre conjointement une révision du programme des SSNA qui permettrait d'examiner les disparités de financement et les problèmes d'orientation générale, surtout comparativement à d'autres régimes de soins de santé également financés par le fédéral.

L'APN continue de se pencher sur un certain nombre de problèmes aigus concernant les SSNA qui se sont fait jour en 2012, surtout l'interruption du système des demandes de paiement qui a duré cinq jours. Les échanges de correspondance avec le ministre de la Santé ont nécessité un travail d'analyse et d'examen ainsi que des recommandations concernant la panne du système des demandes de paiement pour que cela ne se reproduise plus, pour que soient mises en place des mesures de sauvegarde appropriées et qu'un rapport complet faisant état des causes fondamentales de cette panne soit produit. À ce jour, les responsables des SSNA / de la DGSPNI ont indiqué que la panne n'avait pas nui à la qualité, à la disponibilité ni aux données sur les dépenses. L'APN continue de réclamer instamment de la part d'Express Scripts Canada (ESC) un rapport complet qui identifie les causes fondamentales de la panne du système. ESC est l'entreprise qui administre le système d'information sur la santé et de traitement des demandes de paiement au nom de l'instance gouvernementale responsable du programme des SSNA.

D'autres préoccupations concernent également une violation de renseignements personnels survenue en février 2012 lorsque de l'information sur les demandes de paiement des soins dentaires de 381 clients du programme des SSNA qui se trouvait dans une voiture a été volée. L'APN continue d'exiger que SC lui fasse part des mesures de sauvegarde appropriées qui ont été prises pour remédier à ce sérieux incident de violation de renseignements personnels et que le ministère lui indique dans une lettre quelles sont les données précises (numéros des traités, adresses, NAS, numéros de carte de santé provinciale / territoriale, etc.) qui ont été compromises.

L'APN continue de tenter de régler le problème des communications insuffisantes dans divers secteurs, surtout en ce qui concerne les nouveaux règlements sur les benzodiazépines issus de la stratégie plus vaste des SSNA concernant la lutte contre la surconsommation des médicaments délivrés sur ordonnance (SMDO). L'APN s'est penchée sur les préoccupations que suscite le processus dans lequel des décisions ont été prises et communiquées; elle exige que les responsables des SSNA expliquent les raisons et la manière dont ces décisions ont été prises. Elle continue par ailleurs d'exiger que l'on mette en place un protocole de communication tangible et que l'on définisse des étapes concrètes pour parvenir à une meilleure compréhension et à une formalisation plus poussée du processus de prise de décision des SSNA. Des discussions avec les SSNA / la DGSPNI ont permis d'examiner les priorités respectives et les priorités communes pour l'exercice financier 2013-2014, de maintenir l'attention sur le processus tripartite de la Colombie-Britannique et de rappeler la stratégie de lutte contre la SMDO et les efforts déployés en collaboration avec la DGSPNI pour un partage des données des SSNA plus adéquat et plus propice à une meilleure élaboration des orientations générales en la matière.



La résolution 24/2012 préconisait un moratoire sur les compressions du budget des SSNA jusqu'à ce que l'APN et les responsables du programme aient pu examiner la situation, mettre au jour les lacunes et déceler d'éventuelles possibilités d'économies. L'APN a également, dans une lettre, demandé au ministère de la Santé de prévoir une rencontre entre le Chef national et le ministre de la Santé pour entamer des discussions sur une révision conjointe complète du programme des SSNA.

L'APN continue de siéger comme observatrice au Comité consultatif sur les médicaments et les produits thérapeutiques (CCMPT) des SSNA, l'instance qui fait des recommandations de changements à la liste des médicaments des SSNA. La résolution 57/2012 de l'APN qui recommandait que la forme générique de l'Oxycodone soit exclue de la liste des médicaments des SSNA a été communiquée au CCMPT. Par la suite, consécutivement aux tractations de SC et du CCMPT, l'équipe de médecins professionnels a recommandé que la forme générique de l'Oxycodone ne soit pas incluse dans la liste des médicaments et que l'Oxy-Neo demeure une prestation exceptionnelle. Les SSNA ont appliqué la recommandation du CCMPT de radier de la liste l'Oxycontin générique et le Tylenol No 4. Le Comité a également recommandé : que l'épéridine intraveineuse soit éliminée et considérée comme une exclusion pour tous les clients; que la mépéridine orale soit également éliminée et considérée comme une exclusion pour les nouveaux clients, mais temporairement maintenue pour les clients existants. Une autre recommandation était que le programme des SSNA continue d'approuver les bisphosphonates oraux comme médicament autoapprouvé. Le programme surveillera l'utilisation des opioïdes à action brève et fera part des données d'utilisation au Comité. Le CCMPT a également tenu une réunion pour l'examen et la discussion de changements au formulaire en ce qui concerne les critères de l'arthrite rhumatoïde pour l'utilisation d'antirhumatismaux modificateurs de la maladie (ARMM). La recommandation a été faite pour donner plus de flexibilité aux fournisseurs pour ajuster le type de médicament et les doses en fonction des réactions des patients. Les agents chimiothérapeutiques oraux pour le traitement du carcinome rénal ont également été examinés et il a été recommandé d'inscrire la plupart des médicaments dont l'efficacité était prouvée.

L'Association dentaire canadienne (ADC) et le groupe de travail technique des SSNA se sont rencontrés pour discuter des politiques en matière de soins dentaires, de la centralisation de ces soins et des dépenses engagées en la matière au cours de 2012-2013. Au-delà de cette réunion, l'APN a rencontré l'ADC pour discuter d'une démarche plus coordonnée sur les questions concernant les SSNA ainsi que de la possibilité éventuelle de convenir d'un véritable partenariat. L'ADC a accepté de s'engager aux côtés de l'APN pour demander une participation complète et significative à l'évaluation de la question de la centralisation des soins dentaires. L'APN a accompagné l'ADC dans une excursion d'une journée sur la Colline Parlementaire et, avec elle, a rencontré des fonctionnaires parlementaires pour promouvoir la nécessité de réduire les inégalités concernant l'accès, les services et les sommes dépensées par individu pour les Premières Nations. L'APN a également parlé de la nécessité d'une préservation de la dentition pour la vie et, aux côtés de l'ADC, a demandé que des modifications soient apportées aux politiques concernant les SSNA pour réduire les périodes d'attente pour les soins, réduire les formalités et les délais administratifs et accroître le nombre de procédures de soins visant à préserver les dents et à améliorer la santé buccale. L'APN en a profité pour souligner l'importance d'accroître les services préventifs concernant la santé buccale.

## PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Continuer de défendre la nécessité de combler les actuelles lacunes de financement et d'améliorer globalement les prestations du programme des SSNA;
- Maintenir la communication avec les hauts fonctionnaires / comités de la DGSPNI et l'équipe de gestion des SSNA et, notamment, assurer un suivi sur les mesures adoptées lors de la réunion conjointe avec la direction régionale des SSNA du 25 octobre 2012 concernant le payeur en dernière instance, la coordination des prestations ainsi que les réserves concernant les prothèses et les orthèses et l'orientation des SSNA vers des soins dentaires centralisés.

## B. SOINS À DOMICILE ET EN MILIEU COMMUNAUTAIRE

Établi en 1999, le Programme de soins à domicile et en milieu communautaire des Premières Nations et des Inuits (PSDMC-PNI) a été créé pour permettre aux personnes qui souffrent de maladies chroniques et de courte durée d'être traitées chez elles. Ces soins à domicile permettent aux personnes de recevoir les soins dont elles ont besoin dans un milieu familial et de rester près de leur famille, de leurs amis et de leur communauté aussi longtemps que possible tout en conservant une certaine indépendance.

### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

#### Évaluation

En vertu du plan d'évaluation ministérielle quinquennale de Santé Canada, le PSDMC-PNI a été soumis à une évaluation qui devrait se terminer à l'automne 2013. Le plan d'évaluation de SC comprend les étapes suivantes : phase de planification (juin 2011-août 2012), phase d'évaluation (août 2012 - décembre 2012); phase du rapport final (janvier 2013 - automne 2013); phase post-approbation (automne 2013 – suite). Un rapport d'évaluation primaire a été communiqué à l'APN fin mars 2013 et les partenaires des soins à domicile pour les Premières Nations ont commencé à faire part de leurs observations.

#### Planification stratégique

Les 21 et 22 mars 2013, les partenaires des Premières Nations de l'APN ont participé à une session de planification stratégique du Programme de soins à domicile et en milieu communautaire des Premières Nations et des Inuits (PSDMC-PNI) qui avait pour but de mettre sur pied une stratégie par priorités étalée sur dix ans. L'APN y a énoncé les priorités des Premières Nations en ce qui concerne les soins à domicile et en milieu communautaire (SDMC) et a déposé son Rapport de planification stratégique décennale (plan d'action stratégique de dix ans).

#### Intégration

L'APN et le Groupe de travail sur l'aide à la vie autonome des Premières Nations (GTAVAPN) se sont réunis en mars 2013 pour discuter de questions qui concernent le programme d'aide à la vie autonome financé par AADNC, notamment le transfert éventuel de la composante « aide à domicile » au programme Soins à domicile et en milieu communautaire (SDMC) de Santé Canada. Le transfert proposé a été retardé sans qu'aucune indication ne soit fournie quant à savoir s'il était toujours envisagé et le GTAVAPN demande

maintenant à AADNC d'examiner l'incidence que ce projet de transfert pourrait avoir sur les usagers. L'APN continue de demander instamment à prendre part aux discussions entre AADNC et Santé Canada sur les questions de l'intégration, des soins institutionnels et des rapports. Elle continue également d'affirmer la nécessité que les communications avec les Premières Nations soient améliorées pour que celles-ci soient informées des décisions concernant l'intégration de l'élément soins à domicile afin qu'elles sachent si cette intégration s'appliquera à leurs communautés respectives.

## PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Les infirmières des SDMC ont demandé à l'APN son soutien pour établir l'ordre de priorité des soins palliatifs et pour obtenir que ces soins soient classés comme l'un des éléments de services essentiels du programme, avec les financements durables appropriés.
- Les infirmières des SDMC ont dit être de plus en plus préoccupées, car la diminution du nombre de médicaments remboursés, la qualité de plus en plus médiocre de l'équipement et les longs délais d'approbation influent sur les soins fournis à leurs patients en les obligeant à consacrer trop de temps aux formalités du programme des SSNA. L'APN compte intensifier les communications entre les partenaires SDMC PN et le caucus sur les SSNA.
- L'APN continuera de défendre les besoins en santé des aînés alors que notre en population en expansion compte de plus en plus de personnes âgées.

## PARTENARIATS ÉCONOMIQUES

Le portefeuille des Partenariats économiques englobe le développement économique, le partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources, le développement de la main-d'œuvre et des ressources humaines, la connectivité et la taxation. Ces dernières années, les Chefs en assemblée ont adopté des résolutions nationales portant sur chacun de ces sujets. Parallèlement aux options en matière de sources de revenu et au partage des recettes, les Chefs en assemblée ont aussi demandé un appui coordonné dans les régions pour les structures de jeu des Premières Nations.

### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

#### **Partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources**

L'Assemblée des Premières Nations (APN) a participé à des discussions pour réexaminer une ancienne proposition préconisant la mise sur pied d'un groupe de travail pour envisager autrement l'équité, les retombées et les recettes dans le domaine des ressources. Compte tenu des priorités permanentes des Premières Nations, il est possible de centrer des efforts sur une initiative consacrée à l'équité et au partage des retombées et des recettes dans le domaine des ressources, tout en se conformant à l'orientation et aux priorités des Chefs et à celles mentionnées lors de la réunion avec le premier ministre, le 11 janvier 2013.

Une proposition initiale commune consistait à examiner un large éventail de questions liées aux économies des Premières Nations, dont la croissance économique et le commerce, l'exploitation responsable des ressources dans les grands projets (comprenant les questions relatives aux terres), l'emploi, les ressources humaines, le perfectionnement de la main-d'œuvre et d'autres sujets revêtant une grande importance dans les économies des Premières Nations. Les domaines initiaux font maintenant l'objet d'une nouvelle orientation et donnent la priorité aux questions relatives à l'exploitation des ressources naturelles et aux perspectives économiques inhérentes concernant les Premières Nations.

Il est proposé de mettre en œuvre un nouveau mandat pour au moins une période de six mois; la période de clôture serait probablement le mois de janvier 2014. Un plan de travail commun, un calendrier de production de rapports et des activités de communication conformes aux recommandations aideront à encadrer les premiers efforts de l'initiative. En 2012-2013, l'APN a aussi rédigé un rapport, « Partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources », qui décrit les éléments nécessaires pour commencer l'élaboration de modèles viables de partage des recettes.

#### **Centre virtuel d'information sur l'énergie et l'exploitation minière des Autochtones**

La mise sur pied de ce centre a été proposée pour la première fois lors du Sommet autochtone sur l'énergie et l'exploitation minière (SAEEM), qui a eu lieu en juin 2011 à Niagara Falls; elle a été appuyée ensuite par la résolution n° 25/2011. Le centre virtuel d'information aurait pour mission de fournir des renseignements aux Premières Nations intéressées par des projets de production d'énergie et d'exploitation minière – et de répondre aux besoins en information d'autres communautés autochtones. Le centre virtuel d'information propose de réunir les Autochtones d'Amérique du Nord, le milieu de l'entreprise, le milieu de la finance

et le milieu universitaire afin d'assurer aux communautés des Premières Nations un accès à des conseils et à des renseignements concernant tout projet dans ces secteurs.

En plus de réunir de l'information générale (tels les profils des communautés et territoires des Premières Nations), le centre virtuel proposera des renseignements sur les processus d'exploitation, des exemples de consentement préalable donné librement en connaissance de cause, des détails sur les ressources naturelles, les gisements, les projets d'exploitation de l'industrie et les étapes actuelles, des scénarios de partage des recettes et de négociations, le financement et les marchés ainsi que des ressources spécialisées.

Les travaux liés à ce projet comprenaient un document de conception, un document de travail et une analyse de la situation. Les travaux accomplis à ce jour ont englobé la participation du National Congress of American Indians afin d'accueillir d'autres nations tribales et de faire avancer le travail lié au projet du centre virtuel.

Pour l'instant, l'APN mène des activités de défense d'intérêts (là où cela est demandé) au nom des Premières Nations dans les projets de production d'énergie, tout particulièrement pour l'énergie verte et renouvelable. Les activités de défense d'intérêts préconisant la participation des Premières Nations aux projets de production d'énergie se poursuivront dans le cadre du travail de mise sur pied du centre virtuel d'information. Le Chef régional Cameron Alexis (Alberta) a été invité à s'exprimer lors de la Developing Tribal Energy Resources & Economies Conference, qui s'est tenue à Albuquerque, au Nouveau Mexique, du 17 au 20 juin 2013.

Les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) ont financé une analyse de la situation pour le projet de centre virtuel d'information. Celle-ci s'est terminée en janvier 2013 et les résultats ont été soumis durant ce même mois. L'APN a ensuite présenté des propositions aux sources fédérales aux fins de financement du travail prévu.

### **Perfectionnement des ressources humaines**

Le Groupe de travail technique sur les ressources humaines des Premières Nations (GTT) s'est réuni à Ottawa les 14 et 15 mai 2013. Il s'entretient périodiquement avec des fonctionnaires fédéraux au sujet du fonctionnement de la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones (SFCEA).

Actuellement, le GTT attend des détails au sujet du Fonds pour l'emploi des Premières Nations pour les réserves qui a été annoncé dans le budget fédéral en mars 2013.

Parmi les questions examinées par le GTT figurent des sujets de discussion importants, dont la planification de la prochaine initiative stratégique de cinq ans destinée à soutenir l'emploi, la formation et le perfectionnement des compétences, par exemple dans le cadre de la SFCEA. Étant donné que la SFCEA de cinq ans doit se terminer en 2015, le GTT discute avec les fonctionnaires fédéraux des moyens à mettre en œuvre pour montrer la nécessité de poursuivre la Stratégie après 2015. De plus, le GTT a demandé de l'information sur les critères et le fonctionnement du nouveau Fonds pour l'emploi des Premières Nations

ainsi que des détails sur la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain et ses liens éventuels avec les titulaires de la SFCEA et les récents travaux du groupe de travail fédéral chargé de réduire le fardeau de la production de rapports. Le GTT a appris que RHDCC envisage de lancer un sondage électronique d'ici cet été, portant sur la formule du Modèle national d'affectation des ressources pour les Autochtones (MNARA). L'APN examinera la faisabilité du sondage, posera des questions et exigera la participation de dirigeants et d'experts techniques. Le GTT prépare aussi une discussion sur le MNARA afin d'aider le gouvernement fédéral à étudier des questions générales de politique concernant le MNARA.

À la suite de présentations et d'efforts de défense d'intérêts devant des comités parlementaires (comportant une campagne de cartes postales destinées au premier ministre), le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées (HUMA) a adopté une motion à l'unanimité pour étudier la formation de la main-d'œuvre autochtone et la prolongation de la SFCEA durant la session parlementaire d'automne.

### **Cybercommunauté des Premières Nations**

Le Comité des Chefs sur le développement économique de l'APN étudie la question de la connectivité des Premières Nations et continue de demander un meilleur accès et un appui pour les technologies de l'information et des communications (TIC) des Premières Nations. Les résolutions n<sup>os</sup> 11/2006, 16/2008 et 53/2011 exigent un programme, des services et des investissements adéquats pour les TIC des Premières Nations.

Le printemps dernier, le Groupe de travail ad hoc des TIC de l'APN a tenu une vidéoconférence. Les discussions ont porté sur l'obtention de conseils et de recommandations techniques pour différentes questions : les priorités régionales des Premières Nations concernant les TIC; des comptes rendus sur les activités et les projets d'infrastructures régionaux; un avis sur les investissements requis pour contribuer à la stratégie sur la cybercommunauté des Premières Nations. L'ébauche de cette stratégie est terminée. Cependant, il est important de signaler que les sources de données actuelles des Premières Nations destinées à soutenir la stratégie demeurent un défi.

L'APN continue de travailler à la résolution du problème de manque de données et de renseignements dans le portefeuille de la connectivité. Elle a fait part de ses attentes au sujet des TIC des Premières Nations afin qu'elles soient examinées dans la prochaine phase de l'Enquête régionale sur la santé du Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations (CGIPN). Un sondage de l'APN sur les TICs et l'entrepreneuriat a été lancé durant l'exercice 2012-2013 afin de recueillir de l'information sur les répercussions économiques de l'accès à la large bande et des TIC au sein du milieu de l'entreprise des Premières Nations.

L'an dernier, l'APN a entrepris des activités et des efforts de communication pour souligner la nécessité d'accorder une plus grande attention à la connectivité des Premières Nations. Un compte rendu sur la cyberconnectivité des Premières Nations a été diffusé pendant la séance parallèle consacrée au développement économique de l'Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN, en décembre 2012. Des résumés sur la politique des TIC, les questions de sécurité et de protection de la confidentialité et les

relations entrepreneuriales ont été rédigés. Une activité sur le Web consacrée aux jeunes et aux TIC des Premières Nations a eu lieu en mars 2013. L'APN continue de surveiller les avancées du gouvernement fédéral dans la Stratégie sur l'économie numérique du Canada et détermine les exigences particulières des Premières Nations dans le domaine des TIC.

En 2013-2014, l'APN a soumis une proposition pour poursuivre les activités de défense d'intérêts et d'élaboration de politique dans le portefeuille de la cybercommunauté des Premières Nations. Les principaux domaines de travail et d'intérêts sont : la continuation de l'élaboration d'une politique et une nouvelle recherche pour montrer les retombées économiques et la rentabilité de la connectivité des Premières Nations; la conception d'une plateforme de cyberservices des Premières Nations pour soutenir l'administration des gouvernements des Premières Nations; un guide pour communiquer de l'information et des exemples concernant les étapes à franchir et le type de partenariats à établir pour mettre en place une infrastructure des TIC dans les communautés des Premières Nations; la possibilité de tenir une conférence nationale sur les TIC des Premières Nations. Ce type de conférence serait l'occasion de montrer les nombreux exemples d'innovation, les perspectives entrepreneuriales et l'expertise qui existent dans le secteur des TIC.

### **Une recherche pour soutenir la politique économique des Premières Nations**

L'APN continue de diriger une recherche et des analyses pour trouver des moyens de soutenir le commerce et l'investissement des Premières Nations, comprenant la réintroduction et la constitution de débouchés commerciaux. L'an dernier, un document de recherche envisageait la possibilité de former un groupe de conseillers commerciaux pour diriger des programmes commerciaux, des mesures incitatives et des services destinés à soutenir les entreprises des Premières Nations souhaitant pénétrer de nouveaux marchés.

Un autre rapport, « Public Sector Procurement in Canada: Possible Actions to Increase First Nations Opportunities and Benefits » (l'approvisionnement du secteur public au Canada : possibilités d'accroître les perspectives et les retombées parmi les Premières Nations), étudie les possibilités au-delà des marchés publics traditionnels et les mesures qui pourraient être prises pour mieux positionner les communautés et entreprises des Premières Nations en tant qu'acteurs, partenaires et bénéficiaires dans le domaine dynamique des marchés publics. Un rapport final, « Improving Access to Bonding Instruments by First Nations Businesses » (améliorer l'accès à des instruments de cautionnement pour les Premières Nations), étudie des instruments de cautionnement viables et justes pour les Premières Nations.

En 2012-2013, l'APN a rédigé un rapport, « Resource Revenue Sharing with First Nations » (partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources avec les Premières Nations), qui décrit les éléments nécessaires pour élaborer des modèles viables de partage des ressources. De plus, un document précédent, mentionnant le projet « National Energy Strategy, First Nation Rights and Corporate Responsibility: Understanding the links and acting to create shared success » (une stratégie nationale de l'énergie, les droits des Premières Nations et la responsabilité entrepreneuriale : comprendre les liens et agir pour favoriser la réussite commune), a été préparé pour concilier la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et des considérations d'exploitation actuelles. Ces documents serviront à faire avancer de futures discussions sur les recettes provenant de l'exploitation des ressources et seront proposés aux groupes de travail conjoints travaillant ou pas dans ce domaine.

En mai 2013, le MacDonald-Laurier Institute a annoncé une initiative de trois ans pour étudier les liens existant entre les recettes provenant de l'exploitation des ressources et les communautés autochtones. L'institut a demandé à l'APN d'envisager l'établissement d'un protocole d'entente. L'APN suivra toutefois de près les travaux du MacDonald-Laurier Institute.

Les principaux résultats et principes des recherches réalisées — ou en cours — par l'APN sur le commerce et les investissements des peuples autochtones ont contribué à des efforts de collaboration avec des peuples en Amérique du Nord. Des efforts considérables se poursuivent en collaboration avec le National Congress of American Indians. Le plan de travail de deux ans établi avec le National Center for American Indian Enterprise Development (NCAIED) s'est achevé, mais la possibilité de poursuivre les travaux est envisagée. L'APN a fait preuve de cohérence en suscitant l'intérêt de différentes parties pour améliorer les réseaux commerciaux des peuples autochtones en Amérique du Nord. En 2012-2013, l'APN et le NCAI ont étudié la possibilité de travailler en étroite collaboration dans le domaine du commerce et de l'investissement.

### **Groupe consultatif ad hoc sur la taxation des Premières Nations**

L'APN continue d'élaborer un plan stratégique et une stratégie juridique destinés à soutenir les Premières Nations. Elle réunit aussi des avis pour l'élaboration de ces deux initiatives en vue de protéger l'immunité fiscale et les droits fiscaux, tout en s'appuyant sur les résultats positifs des décisions des cas *Bastien* et *Dubé*.

La décision de l'Agence du revenu du Canada (avril 2013) d'exempter d'impôt le revenu gagné par les pêcheurs commerciaux de la Première Nation d'Eskasoni est perçue comme une victoire supplémentaire dans le domaine de l'immunité fiscale, qui devrait être appliquée à l'ensemble du pays. Les participants à l'Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN et aux séances sur les stratégies économiques de l'Assemblée générale annuelle (décembre 2012; juillet 2010; décembre 2010) ont reçu des comptes rendus.

L'APN étudie aussi la possibilité de tenir une conférence nationale sur la taxation, les options en matière de sources de revenu et le commerce, qui comprendrait également des questions sur l'immunité, la situation actuelle en matière de jurisprudence, les systèmes de gouvernance et les questions fiscales. L'APN a commencé à solliciter certains ministères fédéraux susceptibles de participer à cette activité ou à son financement.

Le Groupe consultatif ad hoc sur la taxation des Premières Nations a tenu une réunion les 14 et 15 septembre 2011 à Ottawa. Ensuite, un compte rendu législatif a été présenté durant la séance sur les stratégies économiques organisée pendant l'Assemblée extraordinaire des Chefs, en décembre 2011. Ce travail s'appuie sur des résolutions antérieures et des séances qui ont eu lieu durant l'AGA 2010 et l'AEC 2010. Le Groupe de travail ad hoc a discuté des décisions positives prononcées par la Cour suprême du Canada le 22 juillet 2011 concernant l'exemption d'imposition des revenus d'investissement dans les réserves dans les cas *Bastien* et *Dubé* ainsi que de l'imposition des revenus d'emploi et d'autres questions sur la taxation concernant les Premières Nations.



### **Projet de recherche sur la lutte contre la pauvreté**

Par l'intermédiaire du Comité des Chefs sur le développement économique, l'APN a mis sur pied le Comité d'experts Abolir la pauvreté. Dans le cadre de ses activités, le Comité est parvenu à obtenir une subvention de recherche de cinq ans de la part des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et de l'Institut de la santé des Autochtones (ISA).

Le Projet de recherche sur la lutte contre la pauvreté a réuni cinq communautés de Premières Nations de différentes régions du Canada qui souhaitent travailler avec le groupe de recherche. Les travaux consistaient à élaborer et à mettre en œuvre un plan stratégique destiné à créer une assise économique, à réduire la pauvreté et à améliorer la santé et le bien-être des citoyens des communautés. Les communautés participant au Projet ont terminé l'activité prévoyant la mise sur pied de comités consultatifs locaux, ont mis en place des chercheurs renommés, ont commencé à réunir des données et des renseignements de base et ont élaboré des profils communautaires. La deuxième rencontre nationale, qui a réuni toutes les communautés et tous les chercheurs participants, s'est tenue du 9 au 11 juin 2013 à Montréal.

### **Durabilité**

La durabilité organisationnelle constitue un domaine d'intérêt et de coordination au sein de l'APN. Un groupe de travail sur la durabilité a été mis sur pied : il regroupe des employés issus de divers secteurs. Les principales missions du groupe de travail sont d'élaborer des idées et des stratégies en matière de sources de revenu, d'entreprendre une recherche pour déterminer la faisabilité de projets de génération de revenus et de mettre en œuvre des initiatives de générations de revenus. Les exemples d'initiatives en cours d'élaboration sont les suivantes : un programme de rabais dans les hôtels pour les réunions de l'APN; un projet de cybergouvernance et de cyberservices; de nouveaux fournisseurs; une recherche afin d'obtenir la certification ISO.

L'APN fournira un appui en matière de coordination au fonds fiduciaire de la Fraternité nationale des Indiens (FNI). Au cours des prochains mois, l'APN lancera l'élaboration d'une stratégie et d'un plan visant à lier certaines parties des initiatives de durabilité organisationnelle — en attendant toute autre planification —, tout en ayant pour objectif la génération de revenus.

## **PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE**

- Travailler avec le Groupe de travail des Premières Nations sur les ressources humaines et RHDCC à la planification de la prochaine initiative stratégique de cinq ans pour soutenir la participation de la main-d'œuvre et des Premières Nations, les projets de recherche, les efforts de sensibilisation et la participation des Premières Nations au Fonds pour l'emploi des Premières Nations.
- Se réunir périodiquement avec AADNC pour instaurer et coordonner une discussion sur les recettes provenant de l'exploitation des ressources et former un groupe de travail.
- Continuer de travailler à la création du centre virtuel d'information sur l'énergie et l'exploitation minière et assurer un suivi auprès des parties ayant indiqué leur volonté de participer à la mise sur pied de cette initiative ou outil.

- Coordonner la tenue d'une conférence nationale sur les TIC des Premières Nations en 2013-2014, sous condition de viabilité et de confirmation du financement, et/ou participer au Sommet national des jeunes des Premières Nations.
- Continuer de combler les lacunes en matière de gestion de données et de renseignements dans le portefeuille de la politique des partenariats économiques.
- Poursuivre la collaboration sectorielle avec les portefeuilles des partenariats économiques, de la santé, de l'éducation, du logement et des infrastructures, de l'eau et de la gestion des situations d'urgence.
- Distribuer et promouvoir la stratégie des cybercommunautés des Premières Nations.
- Étudier la possibilité de tenir un sommet national des Premières Nations sur les options en matière de sources de revenu, le commerce et la taxation.
- Entreprendre une recherche et recueillir des données sur les sources de revenu, les ententes, les ententes d'investissement internationales, l'investissement direct étranger et les exigences pour soutenir le commerce international.
- Assurer le suivi des missions commerciales et des perspectives commerciales.
- Poursuivre les travaux avec le National Congress of American Indians dans le domaine du commerce, de la connectivité et de la taxation.
- Fournir un appui continu au Projet de recherche sur la lutte contre la pauvreté et présenter un rapport sur la mise sur pied de cette initiative au CCDE.
- Continuer de contribuer dans la mesure du possible à la durabilité organisationnelle et à la planification du fonds fiduciaire de la Fraternité nationale des Indiens.



## JUSTICE

L'Assemblée des Premières Nations (APN) a pour mandat, par l'intermédiaire des résolutions, de susciter des changements dans le système de justice pénale en fonction des besoins des Premières Nations et de demander le rétablissement du contrôle par les communautés des Premières Nations afin que celles-ci puissent déterminer leurs propres destinées.

Les Premières Nations possèdent les droits inhérents et issus de traités de s'autogouverner selon leurs propres lois et processus d'application des lois et de règlement des différends. Cependant, ces droits sont limités par l'imposition de systèmes juridiques et de systèmes de gouvernance non autochtones. Ainsi, les citoyens des Premières Nations sont confrontés à de nombreux défis liés aux institutions judiciaires du Canada.

### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

#### **Sécurité communautaire et élimination de la violence**

L'APN poursuit ses efforts pour attirer l'attention sur la question urgente des femmes autochtones disparues ou assassinées dans tout le Canada, ainsi que sur le besoin d'un plan national d'action pour mettre fin à la violence à l'encontre des femmes et des jeunes filles autochtones. Au cours de l'Assemblée générale annuelle (AGA) 2012, l'APN a organisé une séance spéciale de dialogue sous le thème : *Réclamer la justice et exercer nos droits : Une stratégie pour mettre fin à la violence à l'encontre des femmes et des jeunes filles autochtones*. Cette stratégie cible des mesures concrètes et immédiates pour lutter contre la violence et la victimisation.

La résolution 01/2012 (Femmes disparues et assassinées) préconise une attention et une sensibilisation constantes sur cette question et réclame la mise sur pied d'une Commission nationale publique d'enquête pour étudier les facteurs qui conduisent à la disparition et à l'assassinat de femmes autochtones, ainsi qu'à la violence à l'encontre des femmes et des jeunes filles autochtones.

Les Chefs et les délégués présents à l'AGA ont signé une bannière et fait personnellement la promesse de « vivre sans violence et de s'efforcer d'assurer la sûreté et la sécurité de tous les Autochtones – femmes et hommes, filles et garçons ». On peut aussi adhérer à cette promesse en ligne et l'APN a vivement encouragé tous les citoyens autochtones et canadiens à prendre part à la campagne « Je promets. Arrêtons la violence. » pour souligner la Journée nationale du souvenir des femmes disparues et assassinées (le 4 octobre 2012) et la première Journée nationale de mobilisation pour les femmes autochtones disparues et assassinées (le 18 octobre 2012). Le Chef national Atleo et les membres du Comité exécutif de l'APN ont participé au rassemblement et à la veillée aux chandelles de *Sœurs par l'esprit* sur la Colline parlementaire le 4 octobre, en mémoire des femmes autochtones disparues et assassinées. Le Chef national Atleo a aussi participé à une activité régionale d'hommage à Edmonton (Alberta) le 6 octobre 2012. Le 18 octobre 2012, l'APN et l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) ont organisé une webdiffusion sur les mesures pour éliminer la violence. Cette webdiffusion est archivée sur le site Web de l'APN à [www.afn.ca](http://www.afn.ca).

Toujours pour donner suite à la résolution 01/2012, l'APN a collaboré avec l'AFAC afin d'organiser un Forum national sur la sécurité communautaire et l'élimination de la violence, qui s'est tenu à Edmonton les 9 et 10 avril 2013. Plus de 380 participants ont assisté à ce forum, dont des dirigeants, des travailleurs communautaires de la justice, des fonctionnaires et des familles de femmes ou jeunes filles disparues ou assassinées.

L'Objectif de ce forum était de recueillir des commentaires à propos de l'élaboration d'un plan national d'action pour mettre fin à la violence en vue de soumettre des mesures concrètes et tangibles à l'intention de tous les ordres de gouvernement et de tirer profit d'initiatives novatrices fructueuses. Les discussions ont principalement porté sur la lutte contre la violence structurelle et le racisme systémique, l'édification de communautés fortes et saines, les liens culturels et la résilience, le renforcement des partenariats et la sensibilisation, les relations intergouvernementales, la coordination et l'obligation de rendre compte. De plus, plusieurs orateurs ont pris la parole et les participants se sont directement engagés dans la planification d'actions, en proposant par écrit des recommandations individuelles ou issues de discussions en petits groupes.

Les principales recommandations ont été les suivantes : unité parmi les Autochtones pour instaurer le changement, attention accrue envers la prévention et engagement personnel de créer des foyers et des communautés dans un climat sûr, besoin pour les hommes de s'engager et de participer activement à la prévention de la violence, susciter une sensibilisation et une responsabilisation accrue dans toute la société, et garantie de moyens aux familles des femmes et jeunes filles autochtones disparues ou assassinées afin qu'elles puissent participer activement à l'élaboration de solutions pour prévenir de nouvelles tragédies. Un Plan national d'action pour mettre fin à la violence à l'encontre des femmes et des jeunes filles autochtones, incorporant les commentaires des participants au forum ainsi que les directives des Chefs et de précédentes recommandations, est en cours d'élaboration. Ce plan sera dévoilé dans le cadre de l'AGA 2013.

Au mois de décembre 2011, l'APN et la GRC ont ratifié un plan de travail sur les personnes autochtones disparues ou assassinées. L'objectif de ce plan de travail était d'instaurer une relation de confiance et de réciprocité entre les parties, dans le but de s'attaquer conjointement au problème des personnes autochtones disparues ou assassinées. Ce plan comprenait la résolution d'affaires depuis longtemps en suspens et d'autres questions afférentes, la prévention de nouveaux cas, et la communication en temps opportun avec les victimes, les familles et les communautés.

Ce plan de travail fait référence à des « personnes disparues » car les données dévoilées par la GRC révèlent que l'on compte autant d'hommes que de femmes – et même plus dans certaines régions – disparus ou assassinés.

### **Développements en vue d'une enquête nationale**

On observe un appui croissant et une augmentation des opinions favorables en ce qui a trait au besoin d'une enquête nationale publique sur la violence à l'encontre des femmes et des jeunes filles autochtones, notamment sur celles qui ont été assassinées ou ont disparu.

Le 14 février 2013, le Parlement a voté en faveur de la mise sur pied d'un Comité spécial sur la violence faite aux femmes autochtones (IWFA) qui doit mener une enquête sur les taux élevés de violence, en déterminer les causes profondes et proposer des recommandations en vue d'apporter des solutions. Le comité dispose d'un an pour conclure son étude et présenter un rapport. Bien qu'une telle initiative soit loin de constituer une enquête nationale, elle peut donner lieu à une sensibilisation accrue et à un plus grand soutien du public.

Lors de la rencontre du 17 avril 2013 du Groupe de travail sur les affaires autochtones du Conseil de la fédération, à laquelle ont participé des ministres des Affaires autochtones des provinces et des territoires ainsi que des dirigeants d'organisations nationales autochtones, les ministres ont soutenu sans réserve l'appel en vue d'une Commission nationale publique d'enquête. D'autres organisations de la société civile continuent de joindre leur voix à cet appel.

### **Stratégie de justice applicable aux Autochtones**

La Stratégie de justice applicable aux Autochtones (SJAA) finance des programmes communautaires importants qui sont dirigés par les communautés. Ces programmes sont axés sur la détermination des peines, les initiatives de justice réparatrice, les services aux victimes et la réinsertion sociale. Ils visent à assurer la sécurité des citoyens des Premières Nations et favorisent une réinsertion positive des contrevenants.

Le financement de la SJAA, qui est approuvé tous les cinq ans, a expiré le 31 mars 2012. Il a été renouvelé deux fois depuis cette date, mais à chaque fois pour une période d'un an seulement, et cette incertitude sur le plan du financement a d'importantes retombées négatives pour les communautés des Premières Nations. L'APN continuera de réclamer un soutien permanent et prévisible.

### **Services de police des Premières Nations**

Les services de police des Premières Nations jouent un rôle important en matière de sécurité publique dans nos communautés. Malheureusement, ils ne jouissent pas du même respect ou de la même considération que les autres services de police canadiens car, année après année, ils demeurent sous-financés et sont considérés comme des services d'appoint aux services de police provinciaux ou de la GRC plutôt que comme des services de police essentiels.

En dépit de l'évolution des services de police des Premières Nations au fil des années, le programme (ou politique) des services de police des Premières Nations (PSPPN) n'a pas été actualisé pour remédier au sous-financement chronique ou corriger la désignation officielle de nos services de police. Un effort plus soutenu est nécessaire de la part des gouvernements fédéral et provinciaux, ainsi que de la GRC, afin de continuer à édifier des relations de travail à l'échelle régionale et nationale pour pallier les lacunes actuelles des services de police des Premières Nations, à savoir le sous-financement chronique et la désignation officielle, ce qui se traduira par une sûreté et une sécurité accrues pour les communautés et les familles.

L'APN a entamé un dialogue avec Sécurité publique Canada et la GRC en vue de les sensibiliser aux améliorations nécessaires à apporter aux services de polices dans les communautés des Premières Nations, notamment un soutien renforcé aux services de police autonomes. Au cours de l'année à venir, l'APN entreprendra des activités visant notamment à déterminer les exigences additionnelles en matière de services de police, ainsi que les lacunes éventuelles sur le plan de l'efficacité en raison des changements apportés aux lois fédérales.

## PROCHAINES ÉTAPES - LA VOIE À SUIVRE

- Continuer de militer en faveur d'une commission nationale publique d'enquête sur la violence à l'encontre des femmes et jeunes filles autochtones, y compris une investigation des causes profondes de la violence et des facteurs de prévention.
- Finaliser un plan national d'action pour mettre un terme à la violence à l'encontre des femmes et des jeunes filles autochtones et aller de l'avant avec sa mise en œuvre.
- Militer en faveur d'un financement permanent et prévisible pour les programmes de justice communautaires, y compris ceux financés par la Stratégie de justice applicable aux Autochtones.
- Poursuivre les activités de défense des intérêts visant la désignation des services de police des Premières Nations en tant que services essentiels assortis d'un financement durable et prévisible.
- Conjointement avec l'Association des chefs de police des Premières Nations et les organisations régionales, déterminer l'ensemble des niveaux actuels des services de police et les lacunes sur le plan de l'efficacité, notamment en ce qui concerne la demande accrue en raison des dispositions législatives du gouvernement du Canada en matière de criminalité.
- Sensibiliser le public et les médias à la situation actuelle des services de police des Premières Nations à l'échelle nationale et proposer des solutions axées sur les points de vue des Premières Nations.
- Faciliter des rencontres entre les dirigeants des Premières Nations et le ministre de la Sécurité publique afin d'étudier de nouveaux modèles et de nouvelles méthodes de financement du Programme des services de police des Premières Nations, y compris un financement garanti sur une période de 10 à 20 ans.
- Évaluer le plan de travail conjoint APN - GRC sur les personnes autochtones disparues et assassinées et proposer des recommandations sur la façon de poursuivre sa mise en œuvre.



## INFRASTRUCTURES

### **Évaluation du Plan d'action pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières nations (PAAEPTEUPN)**

Le ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) a commencé à évaluer le rendement et la pertinence du Plan d'action pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières nations. À l'instar de la Direction générale des infrastructures communautaires d'AADNC, l'Assemblée des Premières Nations (APN) est membre du groupe de travail. Santé Canada effectue une évaluation parallèle. L'APN veillera à ce que les études de cas soient pertinentes et appropriées, que les entretiens soient instructifs et que des techniciens régionaux des Premières Nations soient inclus dans un groupe de travail. L'Institut sur la gouvernance effectue actuellement les visites des études de cas. Depuis 2003, le Plan d'action pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières nations et son prédécesseur, la Stratégie de gestion de l'eau des Premières nations (SGEPN), sont les principaux programmes de financement utilisés par le gouvernement fédéral pour les projets d'eau et d'eaux usées. Cette évaluation examinera le rendement du programme depuis 2008, c'est-à-dire lorsque la SGEPN a été remplacée par le Plan d'action pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières nations.

### **Programme de partenariat en infrastructures communautaires (PPIC)**

Les travaux entamés avec la Fédération canadienne des municipalités (FCM) se poursuivront dans le projet du Programme de partenariat en infrastructures communautaires, qui est financé par AADNC. Le projet a permis de mettre au point une trousse d'outils pour intensifier les relations entre les Premières Nations et les municipalités voisines dans l'ensemble du Canada en favorisant la conclusion d'ententes de services communs — en particulier ceux liés à l'infrastructure de distribution d'eau et de traitement des eaux usées. Le personnel du PPIC de la FCM a participé au Forum sur la gestion des situations d'urgence de l'APN, qui s'est tenu en octobre 2012, afin de présenter plus de détails sur la trousse du PPIC. Il tient en permanence des ateliers à l'intention des Premières Nations et municipalités intéressées. L'APN est membre du Comité directeur. Une base de données nationale sur les ententes de services est en cours de préparation. Elle renfermera l'ensemble des ententes conclues entre des municipalités et les Premières Nations.

### **Service d'inspection pour la prévention des incendies**

Le 28 juillet 2012, Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) a signalé à AADNC qu'il supprimera, le 31 mars 2014, le service d'inspection pour la prévention des incendies et les services d'ingénierie de la prévention des incendies fournis aux Premières Nations.

AADNC héritera de la responsabilité du service d'inspection pour la prévention des incendies et des services d'ingénierie de la prévention des incendies. L'APN s'est entretenue avec RHDCC et AADNC au sujet de la continuation de ces services. AADNC et l'APN faciliteront l'élaboration de différentes propositions en vue d'élaborer un plan de continuité : embaucher des inspecteurs et/ou ingénieurs d'AADNC spécialisés dans le domaine, embaucher des inspecteurs et/ou ingénieurs de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), embaucher des inspecteurs et/ou ingénieurs externes

ou privés par l'intermédiaire d'appels d'offre, transférer la responsabilité du service d'inspection pour la prévention des incendies et des services d'ingénierie de la prévention des incendies aux conseil tribaux et/ou à des organismes de services techniques, utiliser le service d'inspection pour la prévention des incendies et les services d'ingénierie de la prévention des incendies provinciaux et municipaux ou confier la responsabilité d'obtenir ces services aux Premières Nations.

Ces efforts sont entrepris afin d'éviter toute absence de services pendant la période de transition et d'assurer un transfert en souplesse entre RHDCC et AADNC.

### **Financement des infrastructures**

Selon le budget 2013, 155 millions de dollars seront consacrés aux infrastructures des Premières Nations pendant dix ans dans le cadre du nouveau Fonds Chantiers Canada, cela en plus de la part du Fonds de la taxe sur l'essence (FTE) des Premières Nations. Le précédent Fonds d'infrastructure des Premières nations (FIPN) a enregistré beaucoup trop d'inscriptions, ce qui dénote un besoin énorme de financement pour les infrastructures communautaires de base.

De plus, le budget de 2013 a prévu d'injecter environ 7 milliards de dollars, étalés sur dix ans, dans les programmes actuels pour construire, rendre fonctionnelles et entretenir des infrastructures dans les réserves. Cela représente le montant de fonds consacrés actuellement au budget annuel du Programme d'immobilisations et d'entretien (PIE). Selon les résultats de la vérification de ce programme qui ont été dévoilés en janvier 2009, le budget annuel est d'environ un milliard de dollars. Cependant, selon les rapports du Programme d'investissement dans les infrastructures des Premières Nations (PIIPN) d'AADNC, le financement a diminué d'environ 770 millions de dollars par an ces dernières années. Cette annonce confirme une diminution du financement du PIIPN au cours des dix prochaines années.

### **PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE**

- Continuer de travailler avec la Direction générale de l'évaluation de la mesure du rendement et de l'examen d'AADNC à l'évaluation du Plan d'action pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières Nations afin de donner des conseils qui prennent en compte les intérêts et les préoccupations des Premières Nations concernant ce programme. Examiner l'ébauche du rapport d'évaluation (si fourni) aux fins de commentaires. Analyser les recommandations de l'évaluation et surveiller la réponse de la direction à l'égard de ces recommandations.
- Continuer de siéger au sein du Comité directeur du PPIC afin de donner des conseils quant à la meilleure façon d'utiliser la trousse d'outils des ententes de services et de permettre aux Premières Nations de tirer parti de ces ententes.
- Faciliter le dialogue entre les organisations régionales des Premières Nations et AADNC afin de déterminer la solution la plus adéquate pour assurer la continuation du service d'inspection pour la prévention des incendies — un service essentiel qui est directement lié à la sécurité des citoyens des communautés.



- Continuer de demander une augmentation du financement des infrastructures, faciliter les possibilités d'enquêter sur d'autres options de financement, continuer d'établir des liens avec les processus et systèmes technologiques innovateurs afin d'assurer une gestion rentable des infrastructures et ouvrir des perspectives en matière de partage de l'information et d'établissement de relations par l'intermédiaire de conférences, de foires commerciales, de séminaires et d'autres types de réunions.

## LOGEMENT

Les programmes fédéraux ne répondent pas aux besoins en matière de logement, pas plus qu'ils ne contribuent à réduire le manque de logements dans les communautés des Premières Nations. Entre 2010 et 2031, selon les estimations, il manquera 130 000 logements, 44 pour cent des logements existants nécessiteront des réparations majeures et 18 pour cent devront être remplacés. On retrouve de la moisissure dans de nombreux logements. Le gouvernement fédéral a mis en place une stratégie pour déterminer la présence de moisissure, sans y remédier. Plusieurs Premières Nations ont été confrontées à des inondations. Suite à celles-ci, le gouvernement fédéral a déplacé des citoyens des Premières Nations, certains pour plus de deux ans, mais n'a fait aucun effort concret pour aider les communautés à remettre leurs logements en état.

Plusieurs résolutions de l'Assemblée des Premières Nations (APN) portent sur le besoin pressant de logements sains, sûrs et adéquats pour les Premières Nations. Ces résolutions appellent l'APN à exiger du gouvernement fédéral qu'il respecte l'autorité juridictionnelle des Premières Nations et leurs organisations dûment mandatées dans l'exercice de leurs rôles et de leurs responsabilités en matière de logement.

Les résolutions demandent aussi au gouvernement d'assumer sa responsabilité fiduciaire de fournir des logements, conformément au droit issu de traités à un abri. Le gouvernement a décidé de considérer le logement comme une obligation sociale et non comme une obligation fiduciaire fondée sur les droits issus des traités. Un grand nombre de résolutions ont contribué à l'élaboration de l'approche actuelle de l'APN à l'égard du logement, qui demande un engagement plus direct des Premières Nations dans l'élaboration d'une nouvelle stratégie nationale sur le logement des Premières Nations, fondée sur les droits.

### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

En vertu de la résolution n° 81/2008, les Chefs en assemblée ont appelé les Premières Nations à jouer un rôle direct et inclusif en ce qui a trait à l'évaluation de la Politique sur le logement dans les réserves de 1996. Le processus consistait à évaluer, de manière critique, la façon dont les politiques, programmes et activités d'Affaires indiennes et du Nord Canada (dorénavant Affaires autochtones et Développement du Nord Canada - AADNC) et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ont été conçus, à déterminer jusqu'à quel point les Premières Nations ont été consultées au sujet du processus de développement, leur degré d'influence sur son élaboration et à caractériser les différentes interprétations de l'objectif politique et du processus décisionnel au niveau régional. Le processus d'évaluation doit être considéré comme le point de départ d'une participation significative à toutes les activités futures liées à la réforme de la politique de 1996.

Il a été admis que les programmes, activités et initiatives en matière de logement ont été élaborés d'une façon qui ne correspond pas aux besoins et aux priorités des Premières Nations et n'ont pas fait l'objet de véritables consultations avec les Premières Nations.

Faute d'une stratégie cohérente de la part du gouvernement du Canada, il incombe aux Premières Nations de déterminer une orientation pour l'avenir du logement des Premières Nations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves.

### **Une Stratégie nationale pour le logement des Premières Nations**

La résolution n° 83/2011, *Faire du logement une priorité nationale*, s'inscrit dans les résolutions précédentes qui demandaient de reconnaître la capacité des gouvernements des Premières Nations d'administrer et de contrôler les programmes de logement et d'infrastructures en fonction des besoins sur le terrain, ou dans le cadre d'un organisme provincial ou territorial.

L'APN a élaboré une ébauche de stratégie qui constitue un cadre pour une nouvelle structure de gestion administrative et de livraison pour les portefeuilles du logement des Premières Nations, qui fera l'objet de discussions pendant l'Assemblée générale annuelle 2013. Cette stratégie préconise une approche fondée sur les droits en vue d'assurer un logement adéquat aux citoyens des Premières Nations, dans leurs communautés et à l'extérieur de celles-ci. Ces droits sont garantis par des traités, par la reconnaissance des droits préexistants et inhérents, ainsi que par des conventions et des déclarations internationales. La stratégie établira un ensemble de principes et objectifs généraux ainsi que des engagements particuliers consistant à proposer une orientation et un mécanisme transparent pour mesurer le niveau de réussite. Cela doit être réalisé avec la participation et la consultation des Premières Nations et de leurs organisations dûment mandatées aux niveaux local, territorial et régional. Le processus sera guidé par le Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures et son Groupe de travail technique.

Une stratégie nationale globale comprend tous les aspects du logement, tant le logement social, l'entretien et le contrôle de biens immobiliers appartenant à la bande que la propriété immobilière privée et individuelle, et met notamment l'accent sur l'innovation en matière de logement, des normes élevées de construction, le recours à de la main-d'œuvre locale et une étude plus approfondie de la capacité de modifier le marché immobilier dans la communauté.

Les éléments de l'ébauche de stratégie comprennent :

- Faciliter la mise sur pied d'un Centre virtuel d'excellence, hébergé sur le site Web de l'APN, qui agira en tant que « centre névralgique » initial tant pour les nouvelles instances du logement que pour celles déjà établies qui opéreront aux niveaux local, territorial et régional. Ce centre partagera les documents existants pouvant aider les gestionnaires du logement à mettre en œuvre des programmes de logement efficaces dans leurs communautés.
- Élaborer un mécanisme de conseil et de soutien pour la mise sur pied d'instances de logement ou d'« autorités du logement ».
- Élaborer des programmes, activités et initiatives appropriés pour répondre aux besoins et priorités des Premières Nations.
- Soutenir la mise en place de régimes réglementaires pour permettre à chaque Première Nation d'exercer pleinement son autorité en matière de logement.
- Déterminer des solutions éprouvées pour les contrôles opérationnels du logement et aider les Premières Nations à appliquer la solution choisie.

- Aider les Premières Nations à acquérir les capacités nécessaires pour assumer efficacement et durablement leurs responsabilités en matière de logement. Les capacités requises pour réussir englobent des éléments sociaux, humains, financiers et techniques.

La stratégie préconise une approche fondée sur des partenariats multilatéraux pour renforcer les relations, ainsi que le partage des informations et des pratiques exemplaires. Les partenariats pourraient concerner l'industrie, le secteur privé, les associations professionnelles, les syndicats, les fondations publiques, les institutions académiques et les organismes non gouvernementaux.

### **Projet pilote APN-Holmes Group-Atikameksheng Anishnawbek**

Le projet est bien lancé et tous les objectifs ont été atteints ou le seront bientôt. Bien que sa mise en place ait pris plus de temps que prévu, il est maintenant en voie d'être adopté par toute la communauté.

L'APN renouvellera sa Déclaration de partenariat avec le Groupe Holmes, ainsi que l'entente de principe entre l'APN, le Groupe Holmes et la Première Nation Atikameksheng Anishnawbek.

Atikameksheng Anishnawbek a effectué un examen de planification architecturale qui était destiné à faire l'inventaire de tous les éléments de la communauté. Cette initiative constituait le point de départ du projet et la base d'une planification communautaire globale effectuée avec l'aide de l'Université Dalhousie et de l'équipe chargée du projet.

Une évaluation conditionnelle du parc immobilier actuel de la communauté (58 unités) a été entreprise afin de déterminer les imperfections liées à la santé, à la sécurité, à la protection contre l'incendie, à la stabilité structurelle et à l'accessibilité. Une liste de caractéristiques est en train d'être établie pour déterminer les méthodes et matériaux optimaux nécessaires pour rénover ces unités. La liste sera basée sur l'efficacité en fonction du coût, de l'efficacité énergétique, de l'allongement de la durabilité et de la qualité de l'air intérieur pour les occupants.

Les plans architecturaux de sept nouvelles unités sont terminés et ont été conçus selon la zone climatique, le sol et les aspects environnementaux propres à la Première Nation Atikameksheng Anishnawbek. Ces plans ont été utilisés dans le cadre d'un processus de demande de propositions en vue d'une construction cet été. L'élaboration des Normes de logement vertes des Premières Nations - maintenant définies comme les Normes de développement durable des Premières Nations (NDDPN) - a débuté. Plusieurs éléments clés sont pris en considération, dont les suivants :

- Évaluer la situation actuelle en matière de logement;
- Élaborer des stratégies efficaces en matière de logement;
- Planification communautaire globale en matière de logement;
- Mise en place de régimes réglementaires (codes-normes-règles-règlements-utilisation du sol/ zonage-politiques-statuts-permis-conformité et application);
- Modèles de contrôle opérationnel en matière de logement (gouvernance-financement-finances-gestion-administration-opérations et entretien);
- Mesures d'efficacité énergétiques;

- Options renouvelables et alternatives sur le plan de l'énergie;
- Prise en compte de l'eau et des eaux usées;
- Méthodes de construction et matériaux privilégiés;
- Aspects environnementaux et traditionnels;
- Spécifications ayant trait à la santé;
- Sensibilisation des occupants et besoins sur le plan de la formation.

Des protocoles d'inspection sont en cours d'élaboration, tant pour l'évaluation conditionnelle des logements existants et que pour le code de conformité des nouveaux logements. Les nouveaux éléments de ces protocoles sont : l'optimisation de la valeur des méthodes et des matériaux, des caractéristiques tout particulièrement axées sur les matériaux sains et une meilleure qualité de l'air intérieur, une assurance de la qualité pour garantir des techniques de construction adéquates et des compétences de haut niveau et un test de mise en service avant l'occupation afin de s'assurer de la conformité du logement et de son efficacité.

Les travaux relatifs au Centre virtuel d'excellence ont avancé : le Modèle de lignes directrices pour la Politique sur le logement est affiché sur le site Web de l'APN : <http://www.afn.ca/uploads/files/housing/housing-policy-guide.pdf>.

Un document, « Modèles d'autorité du logement », a été rédigé pour guider les contrôles opérationnels du logement des Premières Nations. L'*Ontario First Nations Technical Services Corporation* a permis au Centre virtuel d'excellence d'utiliser une version mise à jour de l'*Ontario First Nation Illustrated Housing Code*.

### **Comité national de liaison en matière de logement**

La revitalisation du Comité national de liaison en matière de logement a débuté à la fin de 2012, avec la participation de représentants d'Affaires indiennes et Développement du Nord Canada (AADNC), de la Société canadienne d'hypothèque et de logement, de Santé Canada et de l'APN. Divers experts en ce domaine seront appelés à participer de temps en temps pour contribuer à clarifier certaines questions ou partager leur connaissances techniques.

Les objectifs du Comité national de liaison en matière de logement sont de soutenir les Premières Nations et les organisations des Premières Nations dans leurs rôles et responsabilités en matière de logement, cerner les problèmes de logement et fournir des conseils sur les politiques générales et des processus élargis en vue d'améliorer les résultats en matière de logement dans les réserves, y compris sur les terres visées par un traité et les territoires autonomes des Premières Nations, ainsi que de servir de tribune permanente pour l'échange d'informations sur les questions relatives au logement des Premières Nations et la formulation de recommandations aux autorités en ce qui a trait aux programmes, politiques et pratiques qui contribueront à améliorer les résultats en matière de logement pour les Premières Nations.

L'APN militera en faveur de la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation de la Politique du logement dans les réserves de 1996.

### **Comité sur la qualité de l'air intérieur dans les logements des Premières Nations**

L'APN a participé activement au Comité sur la qualité de l'air intérieur dans les logements des Premières Nations, qui a élaboré une application en vue de permettre aux Premières Nations de procéder à une auto-évaluation de la moisissure dans les logements. Cet outil électronique d'auto-évaluation (*electronic Community Self-Assessment Tool - e-CSAT*) est actuellement soumis à une phase pilote. Nous espérons que cette application sera finalisée et prête à être utilisée dans les prochains mois. L'APN a entamé des discussions avec le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations en vue de l'hébergement des données et de la production de rapports, tant à l'échelle régionale que nationale. Cet outil aidera les communautés à mieux comprendre la portée et les causes des problèmes de moisissure dans les logements individuels et dans l'ensemble de la communauté, à déterminer quels sont les logements les plus contaminés et à mettre en œuvre une stratégie efficace de remise en état.

### **Habitat pour l'humanité**

L'APN et Habitat pour l'humanité ont conclu une Déclaration de partenariat en décembre 2011. Depuis cette date, un groupe de travail a été mis sur pied pour procéder à des travaux exploratoires sur le Programme de logements pour les Autochtones d'Habitat pour l'humanité, qui a été mis en œuvre avec succès sur des territoires autonomes des Premières Nations et des Métis. Une certaine flexibilité est cependant requise en ce qui a trait à sa mise en œuvre dans les réserves. S'il devait s'avérer concluant, ce programme pourrait constituer une solution alternative en matière de logement dans les communautés des Premières Nations.

### **Allocation-logement**

L'APN s'efforce de résoudre la situation conflictuelle en matière de logement causée par le non paiement de la part d'AADNC, dans le cadre du programme d'aide au revenu, de l'allocation-logement à des prestataires résidant dans des logements visés par des ententes de logement social expirées ou dans des logements appartenant à des bandes et non visés par un régime universel de location.

À l'heure actuelle, les Premières Nations qui bénéficient du Programme de logement à but non lucratif (article 95) de la SCHL sont admissibles à l'allocation-logement tant que l'hypothèque n'est pas complètement remboursée. Cependant, si la Première Nation met en œuvre un régime universel de location dans la communauté, alors ces logements demeurent admissibles à l'allocation-logement. De même, les logements appartenant à une bande ou autofinancés peuvent aussi donner lieu au versement de l'allocation-logement de la part de prestataires de l'aide au revenu. Une Première Nation pourrait alors percevoir un loyer de la part de ces locataires et l'investir à son tour pour l'entretien, les réparations et une possible élimination de la moisissure.

## PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE

- Poursuivre la recherche, le dialogue et les améliorations à la Stratégie nationale de logement des Premières Nations en vue de son adoption dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle 2013, ainsi que sa mise en œuvre.
- Poursuivre l'élaboration du Centre virtuel d'excellence pour soutenir la capacité des Premières Nations d'assumer tous les aspects du logement sur leurs territoires.
- Favoriser une plus grande prise de conscience et une meilleure compréhension des besoins pressants des Premières Nations en matière de logement et encourager les investissements et l'octroi de ressources adéquates.
- Continuer de soutenir et de modéliser les pratiques prometteuses issues du Projet pilote APN-Holmes Group-Atikameksheng Anishnawbek.

## EAU ET EAUX USÉES

Le droit des Premières Nations d'utiliser et de gérer leurs précieuses ressources hydriques provient du Créateur, comme la responsabilité sacrée de protéger cette ressource. La gestion des ressources hydriques, le traitement des eaux usées et la protection des sources d'eau constituent un droit auquel les Premières Nations n'ont pas renoncé dans les traités. Il est très important que les Premières Nations soient consultées et que leurs besoins soient satisfaits en conséquence dans toute politique, tout texte législatif et toute décision consacrés à cette précieuse ressource. Ainsi, l'Assemblée des Premières Nations (APN) fait valoir et soutient les positions des Premières Nations lorsque des questions de contrôle et d'accès relatives à des ressources hydriques adéquates menacent leurs droits et leur compétence.

Dans un monde moderne, ce droit est reconnu dans la *Loi constitutionnelle de 1982* et affirmé dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

#### **Projet de loi S-8, Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières nations**

Le projet de loi a reçu la sanction royale le 18 juin 2013 malgré les vigoureuses objections des Premières Nations.

L'APN a demandé à ce que le projet de loi reconnaisse et respecte clairement les droits inhérents et issus de traités des Premières Nations. Elle a indiqué qu'il est nécessaire de doter les communautés des Premières Nations de ressources et d'infrastructures importantes pour les aider à remettre en état leurs installations d'approvisionnement en eau potable, conformément à des normes, et pour leur permettre de consommer une eau potable d'une qualité comparable à celle du reste du Canada.

L'APN a aussi recommandé d'adapter la loi afin qu'elle reconnaisse les Premières Nations ou leurs institutions dûment mises sur pied ou mandatées qui ont les capacités d'administrer et d'appliquer leurs propres lois sur l'eau. Enfin, tel qu'indiqué dans la résolution n° 20-2012, l'APN a demandé l'inclusion d'une disposition de non dérogation dans la loi, qui remplacerait l'actuelle disposition de dérogation conditionnelle.

Bien que le ministre des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) ait assuré aux parlementaires que le règlement sur la mise en œuvre du projet de loi serait introduit graduellement — cela afin de s'assurer que les Premières Nations possèdent les moyens et les infrastructures nécessaires —, on ne constate aucune trace de cette initiative dans le projet de loi ni dans les documents officiels d'AADNC. De plus, le projet de loi ne prévoit pas d'engagement particulier consistant à travailler à l'élaboration d'un règlement avec les Premières Nations.



L'APN travaillera avec les Premières Nations et les organisations régionales afin de garantir la pleine participation des Premières Nations à l'élaboration d'un règlement ainsi que la claire reconnaissance et protection de leurs droits et de leur compétence. Elle continuera aussi de demander à ce que des ressources adéquates soient mises à leur disposition pour leur assurer l'accès à une eau potable de qualité.

### **Stratégie nationale sur l'eau des Premières Nations**

Une version préliminaire de la Stratégie nationale sur l'eau des Premières Nations a été présentée à l'Assemblée générale annuelle 2012. La résolution n° 45/2012 enjoint l'APN de faciliter activement la discussion et de recueillir l'avis des Premières Nations, des groupes de travail techniques et d'autres organisations en vue d'affiner l'élaboration d'une Stratégie nationale sur l'eau des Premières Nations globale — qui doit être surveillée par le Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures.

Le travail visant à affiner la stratégie est en cours. Une ébauche sera présentée à l'AGA 2013 aux fins de discussion et de dialogue. Avant d'entreprendre la recherche nécessaire pour soutenir la stratégie, un projet pilote a été lancé en vue de déterminer l'activité dans chaque bassin versant au Canada.

### **Évaluation technique nationale**

En juillet 2011, le ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) a publié les résultats de l'Évaluation technique nationale des réseaux d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées des collectivités des Premières Nations. Le rapport national révèle que 39 % des réseaux d'eau potable des communautés des Premières Nations présentent des « risques élevés » et 34 %, des « risques moyens ». Cela signifie que 73 % des réseaux comportent des risques pour les citoyens des Premières Nations. Le rapport mentionne la nécessité d'investir 4,7 milliards de dollars sur dix ans pour régler ces problèmes.

L'APN a bien accueilli ce rapport tant attendu et a immédiatement demandé au gouvernement fédéral de travailler rapidement avec les Premières Nations à l'élaboration d'un plan concret qui fournira de l'eau potable de qualité et des systèmes de gestion des eaux usées améliorés aux citoyens des Premières Nations.

La résolution n° 74/2011 demande au gouvernement fédéral d'élaborer un plan quinquennal d'investissement et de fournir sans attendre un financement durable pour améliorer les installations d'eau et d'eaux usées présentant des risques moyens et élevés. L'APN a demandé un plan d'activités afin de savoir de quelle façon les travaux mentionnés dans l'évaluation seront entrepris. À ce jour, ce plan n'a pas été fourni.

Le budget de 2012 fournit un montant supplémentaire de 330,8 millions de dollars, étalé sur deux ans, pour prolonger le Plan d'action pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières Nations.

## ***Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées d'Environnement Canada (EC)***

### ***Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées***

Publié le 18 juillet 2012, le *Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées* est maintenant en vigueur. Il s'applique à n'importe quel système d'assainissement, y compris ceux situés sur les terres des Premières Nations, qui déversent des polluants mentionnés dans le *Règlement* dans des cours d'eau fréquentés par des poissons (ou un endroit mentionné au paragraphe 36(3) de la *Loi sur les pêches*), et ceux qui sont conçus pour recueillir (ou qui recueillent réellement) un volume quotidien moyen d'eaux usées de 100 m<sup>3</sup> (100 000 litres) ou plus au cours d'une année civile. Le *Règlement* comprend des normes de qualité des effluents, qui peuvent être respectées en appliquant un traitement secondaire, des délais de conformité et des règles de surveillance et de production de rapports.

Lorsqu'un système d'assainissement des eaux usées n'est pas conçu pour appliquer un traitement secondaire, le propriétaire ou l'exploitant de ce système doit demander une autorisation transitoire (AT). Celle-ci est nécessaire au propriétaire ou à l'exploitant pour garder son système d'assainissement en service pendant qu'il le modernise en vue de pouvoir effectuer un traitement secondaire; la demande permet aussi d'établir le délai des travaux de modernisation. Si le propriétaire ou l'exploitant du système d'assainissement qui n'est pas conçu pour effectuer un traitement secondaire choisit de ne pas présenter une demande d'autorisation transitoire, les effluents rejetés par le système d'assainissement ne seront pas conformes à la loi.

La version intégrale du *Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées* est présentée à <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2012-139/>.

Veuillez utiliser le moteur de recherche du site Web d'Environnement Canada ([www.ec.gc.ca](http://www.ec.gc.ca)) pour connaître le calendrier de production de rapports du *Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées*.

## **PROCHAINES ÉTAPES – LA VOIE À SUIVRE**

- Poursuivre les efforts de défense d'intérêts afin de s'assurer que le gouvernement du Canada respecte le principe de consentement préalable donné librement en connaissance de cause dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une loi et d'un règlement complémentaire sur l'eau potable dans les communautés des Premières Nations.
- Soutenir et aider les organisations régionales des Premières Nations dans la mise en place de leurs cadres de gestion des ressources hydriques, des eaux usées et des bassins versants et de protection des sources d'eau.
- Continuer de signaler au gouvernement du Canada que l'écart en matière d'infrastructures des ressources doit être comblé avant de mettre en œuvre un régime réglementaire sur l'eau et les eaux usées.

- Assurer le suivi des résultats de l'Évaluation technique nationale afin de s'assurer que le gouvernement assume sa responsabilité de répondre aux principaux besoins en infrastructures relevés dans l'étude et qu'il fournit un plan d'activités pour répondre rapidement à la demande.
- Continuer de faciliter activement la discussion et de recueillir l'avis des Premières Nations, des groupes de travail techniques et d'autres organisations en vue de poursuivre l'élaboration d'une Stratégie nationale sur l'eau des Premières Nations globale — qui doit être surveillée par le Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures.
- Continuer d'élaborer le cadre conceptuel d'une commission sur l'eau des Premières Nations/ Autochtones en même temps que l'élaboration d'une stratégie nationale sur l'eau.
- Poursuivre la mise sur pied d'un portail Web pour partager les pratiques exemplaires consacrées à l'eau, aux eaux usées, à la protection des sources d'eau et à la gestion des bassins versants.

## GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE

L'Assemblée des Premières Nations (APN) joue un rôle de plus en plus actif dans les activités relatives à la gestion des situations d'urgence concernant les Premières Nations. Ce rôle est soutenu par une entente avec la Direction de la gestion des situations d'urgence d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC).

Le travail dans ce domaine s'appuie sur les quatre piliers de la gestion des urgences : l'atténuation, l'état de préparation, l'intervention et le rétablissement. Il comprend également l'élaboration et la mise en œuvre constantes de cadres de gestion des urgences par l'intermédiaire de relations de travail et d'une collaboration entre les Premières Nations, les communautés voisines, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et d'autres organismes.

### PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

#### **Cadres supérieurs responsables de la gestion des urgences (CSRGU)**

L'APN est membre du Groupe de travail des Premières Nations et des Inuits du Nord (GTPNIN), mis sur pied dans le cadre du groupe de Cadres supérieurs responsables de la gestion des urgences (CSRGU). L'APN a contribué à l'élaboration de l'*Énoncé des principes de gestion des urgences dans les communautés autochtones et des Lignes directrices d'élaboration des ententes sur les services de gestion des urgences dans les réserves des communautés des Premières Nations au Canada*. L'APN a milité en faveur de l'inclusion des préoccupations des Premières Nations au niveau de l'élaboration de ces documents qui ont une incidence directe sur les communautés des Premières Nations.

#### **Notifications d'urgence d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC)**

Dans le cadre d'une collaboration avec la Direction de la gestion des urgences et des dossiers (DGUD) d'AADNC, l'APN a rapidement fait parvenir des avis aux régions au sujet des questions d'urgence concernant les Premières Nations sur le plan régional et national. À des fins d'efficacité, l'APN engagera des techniciens régionaux pour parfaire le processus de gestion des urgences parmi les Premières Nations.

#### **Croix-Rouge canadienne**

L'APN étudie actuellement le protocole d'entente actuel avec la Croix-Rouge canadienne avec comme objectif d'élaborer un « Accord de coopération » mettant l'accent sur les exigences opérationnelles.

#### **Réseau des gestion des urgences des Premières Nations**

Le réseau de gestion des urgences des Premières Nations (EMnet) en est à sa deuxième année de développement. Il comprend des représentants régionaux de l'APN titulaires d'un dossier ou d'un poste relatif à la gestion des urgences, des techniciens de la santé des Premières Nations, des membres du Groupe consultatif technique des Premières Nations sur l'eau (GCTPNE), des membres de diverses organisations fédérales participantes à titre de contributrices, et des représentants de la Croix-Rouge canadienne.

Le réseau EMnet a pour objectif d'aider les communautés des Premières Nations à développer leur gestion des urgences et leurs interventions au moyen du partage des informations, des pratiques exemplaires, du développement des capacités et de la formation. Toutes les informations recueillies sont consignées dans la section consacrée à la gestion des situations d'urgence (GSU) du site Web de l'APN.

## PROCHAINES ÉTAPES - LA VOIE À SUIVRE

- L'APN continuera de siéger au Groupe de travail des Premières Nations et des Inuits du Nord afin de représenter les intérêts des Premières Nations dans la gestion des urgences, ainsi que de participer à l'élaboration et à l'achèvement de l'*Énoncé des principes de gestion des urgences dans les communautés autochtones et des Lignes directrices d'élaboration des ententes sur les services de gestion des urgences dans les réserves des communautés de Premières Nations au Canada*.
- L'APN continuera d'établir des relations et poursuivra ses activités de réseautage afin de coordonner les efforts de GSU entre les régions et organisations représentées, les organisations fédérales et provinciales dotées d'un volet de gestion des urgences, et les Premières Nations.
- L'APN proposera des stratégies en vue d'élaborer un processus destiné à renforcer les capacités des Premières Nations de créer un poste de coordonnateur de l'intervention d'urgence communautaire et à étudier des stratégies pour favoriser une plus grande participation communautaire sur le terrain.
- L'APN continuera de diffuser des comptes rendus et des rapports sur ses activités, s'emploiera à obtenir l'appui d'AADNC et établira une relation plus concertée avec la Direction de la gestion des urgences et des dossiers d'AADNC en ce qui concerne les questions connexes et les efforts conjoints.
- Dans le cadre de ses travaux avec AADNC, l'APN continuera de défendre les intérêts des Premières Nations en ce qui a trait à la gestion des urgences afin de faire en sorte d'assurer la capacité des Premières Nations dans ce domaine, de surveiller les situations d'urgence et d'améliorer la condition des Premières Nations aux prises avec des situations dangereuses.

*États financiers consolidés de*

**LA FRATERNITÉ DES INDIENS  
DU CANADA**

*31 mars 2013*

PROJET

## Rapport de l'auditeur indépendant

Au Conseil de direction de  
La Fraternité des Indiens du Canada

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de La Fraternité des Indiens du Canada, qui comprennent le bilan consolidé au 31 mars 2013 et les états consolidés des revenus et des dépenses, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

## Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

### *Responsabilité de l'auditeur (suite)*

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Opinion*

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Fraternité des Indiens du Canada au 31 mars 2013, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Information comparative*

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui indique que La Fraternité des Indiens du Canada a adopté les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif le 1<sup>er</sup> avril 2012 avec une date de transition au 1<sup>er</sup> avril 2011. Ces normes ont été appliquées rétrospectivement par la direction aux informations comparatives contenues dans ces états financiers, y compris les bilans au 31 mars 2012 et au 1<sup>er</sup> avril 2011 et les états de l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 mars 2012, ainsi que les notes complémentaires. Nous n'avons pas pour mission de faire rapport sur les informations comparatives retraitées, de sorte qu'elles n'ont pas été auditées.

Comptables professionnels agréés, comptables agréés  
Experts-comptables autorisés

Le 16 juillet 2013



# LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

## États financiers consolidés

31 mars 2013

---

	<u>PAGE</u>
État consolidé des revenus et des dépenses	1
Bilan consolidé	2
État consolidé de l'évolution de l'actif net	3
État consolidé des flux de trésorerie	4
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	5 - 15
Annexe 1 - État des revenus et des dépenses - Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC)	16 - 18
Annexe 2 - État des revenus et des dépenses - autres organismes de financement	19 - 20
Annexe 3 - État des revenus et des dépenses - Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada	21

# LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

## État consolidé des revenus et des dépenses

de l'exercice clos le 31 mars 2013

	<u>2013</u>	<u>2012</u> (non audité) (note 2)
<b>Revenus</b>		
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) (annexe 1)	11 238 656 \$	11 062 453 \$
Santé Canada (annexe 2)	3 414 270	8 341 579
Partenariat canadien contre le cancer (PCCC) (annexe 2)	37 289	76 103
Ressources naturelles Canada (annexe 2)	-	150 137
Justice du Canada (annexe 2)	10 120	-
Ressources humaines et développement des compétences Canada (RHDC) (annexe 2)	250 000	337 032
Pêches et océans Canada (annexe 2)	573 440	729 269
Environnement Canada (annexe 2)	277 000	282 000
Société de gestion des déchets nucléaires (annexe 2)	142 962	180 049
Patrimoine canadien (annexe 2)	-	120 000
Sécurité publique (annexe 2)	75 000	-
Commission de coopération environnementale (annexe 2)	19 849	-
Université du nord de la Colombie-Britannique (UNCB) (Schedule 2)	89 900	-
Tous les autres organismes de financement (annexe 2)	1 328 636	1 418 455
Fonds en fiducie (annexe 3)	1 500	3 331
	<b>17 458 622</b>	<b>22 700 408</b>
<b>Dépenses</b>		
Publicité, promotion et publications	47 518	108 521
Amortissement des immobilisations corporelles	197 601	264 014
Assurances	19 554	31 316
Divers	4 818	37 897
Dépenses de bureau	879 051	1 039 622
Honoraires professionnels	1 644 315	3 103 750
Prestation de services régionaux	1 341 495	1 495 043
Loyer	2 230 227	1 361 707
Salaires et avantages sociaux	8 242 634	9 145 460
Déplacements et réunions	3 304 900	6 368 357
	<b>17 912 113</b>	<b>22 955 687</b>
<b>INSUFFISANCE DES REVENUS SUR LES DÉPENSES</b>	<b>(453 491) \$</b>	<b>(255 279) \$</b>

# LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

## Bilan consolidé

au 31 mars 2013

	<b>31 mars 2013</b>	31 mars 2012 (non audité) (note 2)	1 <sup>er</sup> avril 2011 (non audité) (note 2)
<b>ACTIF À COURT TERME</b>			
Encaisse	-	-	335 161
Actif détenu en fiducie (note 4)	<b>20 987</b>	20 987	20 987
Certificat de placement garanti	-	9 530	9 268
Subventions et contributions à recevoir (note 5)	<b>1 181 731</b>	2 299 210	2 726 325
Autres débiteurs	<b>763 314</b>	607 491	1 157 552
TPS à recouvrer	<b>541 253</b>	517 907	508 163
Stocks	<b>15 768</b>	9 718	16 173
Frais payés d'avance	<b>364 500</b>	80 845	11 119
	<b>2 887 553</b>	3 545 688	4 784 748
<b>FRAIS PAYÉ D'AVANCE</b>	<b>672 074</b>	-	-
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)</b>	<b>279 356</b>	474 673	728 396
	<b>3 838 983 \$</b>	4 020 361 \$	5 513 144 \$
<b>PASSIF À COURT TERME</b>			
Découvert bancaire	<b>613 392</b>	67 182	-
Créditeurs et charges à payer	<b>2 235 491</b>	3 688 392	2 829 532
Sommes à remettre à l'État	<b>74 007</b>	146 623	153 505
Passif détenu en fiducie (note 4)	<b>20 987</b>	20 987	20 987
Apports reportés (note 7)	<b>346 425</b>	48 393	2 059 937
Apports excédentaires (note 8)	-	25 099	62 613
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 9)	<b>461 512</b>	21 512	107 607
	<b>3 751 814</b>	4 018 188	5 234 181
<b>DETTE À LONG TERME (note 9)</b>	<b>567 462</b>	28 975	50 486
	<b>4 319 276</b>	4 047 163	5 284 667
<b>ÉVENTUALITÉ (note 10)</b>			
<b>ACTIF NET</b>			
Investi en immobilisations corporelles	<b>250 381</b>	424 186	570 303
Fonds affectés (note 11)	<b>164 478</b>	166 349	204 387
Fonds non affectés - opérations générales	<b>(895 152)</b>	(617 337)	(546 213)
	<b>(480 293)</b>	(26 802)	228 477
	<b>3 838 983 \$</b>	4 020 361 \$	5 513 144 \$

AU NOM DU CONSEIL DE DIRECTION

\_\_\_\_\_ Shawn A-in-chut Atleo, Chef national

\_\_\_\_\_ Roger Augustine, Chef régional, Président du Comité de gestion

# LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

## État consolidé de l'évolution de l'actif net

de l'exercice clos le 31 mars 2013

	Investi en immobilisations corporelles	Fonds affectés	Fonds non affectés - opérations générales	Total	
				2013	2012 (non audité) (note 2)
SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE	424 186 \$	166 349 \$	(617 337) \$	(26 802) \$	228 477 \$
Insuffisance des revenus sur les dépenses	-	(1 871)	(451 620)	(453 491)	(255 279)
Acquisition d'immobilisations corporelles	2 284	-	(2 284)	-	-
Remboursements sur la dette connexe	21 512	-	(21 512)	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	(197 601)	-	197 601	-	-
SOLDE À LA FIN DE L'ANNÉE	250 381 \$	164 478 \$	(895 152) \$	(480 293) \$	(26 802) \$

# LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

## État consolidé des flux de trésorerie

de l'exercice clos le 31 mars 2013

	<u>2013</u>	<u>2012</u> (non audité) (note 2)
<b>RENTRÉES (SORTIES) NETTES D'ENCAISSE LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES :</b>		
<b>EXPLOITATION</b>		
Insuffisance des revenus sur les dépenses	<b>(453 491)</b>	(255 279) \$
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>197 601</b>	264 014
Augmentation des apports reportés	<b>298 032</b>	(2 011 544)
Diminution des apports excédentaires	<b>(25 099)</b>	(37 514)
	<b>17 043</b>	(2 040 323)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 12)	<b>(1 548 985)</b>	1 756 139
	<b>(1 531 942)</b>	(284 184)
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Cession (acquisition) d'investissements	<b>9 530</b>	(262)
Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>(2 285)</b>	(10 290)
	<b>7 245</b>	(10 552)
<b>FINANCEMENT</b>		
Émission de dette à long terme	<b>1 000 000</b>	-
Remboursements sur la dette à long terme	<b>(21 512)</b>	(107 607)
<b>DIMINUTION NETTE DE L'ENCAISSE</b>	<b>(546 209)</b>	(402 343)
<b>ENCAISSE (DÉCOUVERT BANCAIRE) AU DÉBUT</b>	<b>(67 182)</b>	335 161
<b>DÉCOUVERT BANCAIRE À LA FIN</b>	<b>(613 391)</b>	(67 182) \$

# LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2013

---

### 1. NATURE DES ACTIVITÉS

La Fraternité des Indiens du Canada (la "corporation"), constituée en vertu de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes du 29 septembre 1970, poursuit les objectifs suivants :

- favoriser la solution des problèmes auxquels sont confrontées les Premières Nations;
- servir d'organisme national dans le but de représenter les Premières Nations et de diffuser de l'information à leur intention;
- étudier, de concert avec les représentants des Premières Nations à travers le Canada, les problèmes auxquels les Premières Nations font face et s'adresser au gouvernement et à d'autres organismes au nom des Premières Nations;
- favoriser et promouvoir le maintien de la culture et des valeurs des Premières Nations;
- servir de porte-parole national pour les Premières Nations à travers tout le Canada.

La corporation sert de secrétariat à l'Assemblée des Premières Nations ("APN").

La corporation est un organisme sans but lucratif et à ce titre, n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu.

### 2. ADOPTION DU NOUVEAU RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Pour l'exercice clos le 31 mars 2013, la corporation a adopté les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) (les "nouvelles normes"). La corporation applique également les normes pour entreprises à capital fermé de la Partie II du Manuel de l'ICCA dans la mesure où les normes de la Partie II traitent des sujets qui ne le sont pas dans la Partie III. Conformément à l'article 1501 du Manuel de l'ICCA, chapitre III, intitulé *Application initiale des normes comptables pour les organismes sans but lucratif* (chapitre 1501), la date de transition des nouvelles normes était le 1<sup>er</sup> avril 2011 et la corporation a présenté un bilan d'ouverture en date de cette transition aux nouvelles normes. Ce bilan d'ouverture représente le point de départ de sa comptabilité selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Dans son bilan d'ouverture et en vertu des recommandations du chapitre 1501, la corporation :

- a) comptabilise tous les actifs et passifs dont la comptabilisation est prescrite par les normes;
- b) ne comptabilise pas des éléments en tant qu'actifs ou passifs si les normes n'autorisent pas une telle comptabilisation;

# LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

de l'exercice clos le 31 mars 2013

---

### 2. ADOPTION DU NOUVEAU RÉFÉRENTIEL COMPTABLE (suite)

- c) reclasse les éléments qu'elle comptabilisait auparavant dans une catégorie donnée d'actifs, de passifs ou de composantes des capitaux propres, mais qui, selon les normes, appartiennent à une autre catégorie;
- d) applique les normes pour l'évaluation de tous les actifs et passifs comptabilisés.

Conformément aux exigences du chapitre 1501, les méthodes comptables décrites à la note 3 ont été appliquées de la même manière pour les années présentées. Aucune exemption n'a été prise par la corporation au 1<sup>er</sup> avril 2011. Aucun ajustement n'a été requis pour le bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> avril 2011 ni pour les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2012 suite à la transition aux nouvelles normes comptables.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés conformément des Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

#### *Comptabilité d'exercice et présentation*

La corporation adopte la méthode du report pour comptabiliser ses apports.

Les états financiers englobent les comptes de la corporation et ceux du Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada, entité qui relève de la corporation. Toutes les opérations importantes entre ces organismes et leurs soldes ont été éliminés pour fins de consolidation.

#### *Instruments financiers*

La corporation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception de son encaisse qui est évaluée à la juste valeur.

#### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont constatés à la juste valeur estimative à la date de l'apport.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur les durées de vie utiles suivantes :

Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	3 ans
Améliorations locatives	10 ans

# LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2013

---

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### *Constatation des revenus*

Les apports non affectés sont constatés comme revenus du programme pertinent lorsque reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque l'encaissement éventuel peut être raisonnablement garanti.

Les apports affectés sont constatés comme revenus du programme pertinent dans l'exercice au cours duquel les dépenses afférentes sont encourues.

Les apports reçus et affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont reportés et constatés comme revenus selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises.

#### *Apports excédentaires*

Dans le cadre de certains programmes, l'excédent des revenus sur les dépenses doit parfois être remboursé et est comptabilisé à titre de passif. Lorsque l'approbation de conserver les fonds est reçue, l'excédent est alors comptabilisé comme revenu.

#### *Ventilation des dépenses*

La ventilation des dépenses administratives entre les programmes ou les organismes de financement est effectuée conformément à la base de répartition et aux montants maximum ou pourcentages mentionnés dans chacun des différents accords de contribution conclus par la corporation.

#### *Utilisation d'estimations*

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations. La valeur de réalisation nette des subventions, des contributions et des autres débiteurs, la TPS à recouvrer, les réserves d'inventaire, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le montant des charges à payer et les engagements sont les éléments les plus significatifs pour lesquels des estimations ont été utilisées.



# LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

de l'exercice clos le 31 mars 2013

### 4. FONDS DÉTENUS EN FIDUCIE

La corporation détient en fiducie un fonds d'études d'un montant total de 20 987 \$ pour les enfants de Kelly Morrisseau. Ces fonds ont été donnés par des particuliers et des organisations.

### 5. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS À RECEVOIR

Les subventions et contributions à recevoir s'établissent comme suit :

	<b>31 mars 2013</b>	31 mars 2012	1 <sup>er</sup> avril 2011
		(non audité) (note 2)	(non audité) (note 2)
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada	<b>321 412 \$</b>	821 412 \$	1 381 014 \$
Patrimoine canadien	-	12 000	-
Partenariat canadien contre le Cancer (PCCC)	<b>100 549</b>	-	-
Université Dalhousie	<b>21 659</b>	-	-
Résolution des questions des pensionnats Indiens du Canada	-	131 924	-
Ressources humaines et développement des compétences Canada (RHDC)	<b>25 000</b>	171 955	388 418
Pêches et océans Canada	<b>525 941</b>	668 676	665 711
Environnement Canada	<b>164 550</b>	208 475	119 626
Société de gestion des déchets nucléaires	-	79 768	106 813
Justice du Canada	<b>10 120</b>	-	59 743
Ressources naturelles Canada	-	100 000	-
Services correctionnels du Canada	-	40 000	-
Sécurité publique du Canada	<b>7 500</b>	60 000	-
Province de l'Ontario	<b>5 000</b>	5 000	5 000
	<b>1 181 731 \$</b>	<b>2 299 210 \$</b>	<b>2 726 325 \$</b>

# LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

### de l'exercice clos le 31 mars 2013

#### 6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31 mars 2013			31 mars 2012	1 <sup>er</sup> avril 2011
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette (non audité) (note 2)	Valeur nette (non audité) (note 2)
Matériel informatique	1 848 656 \$	1 831 981 \$	16 675 \$	43 702 \$	85 711 \$
Matériel de bureau	646 605	634 068	12 537	35 703	106 394
Améliorations locatives	1 451 240	1 201 096	250 144	395 268	536 291
	<b>3 946 501 \$</b>	<b>3 667 145 \$</b>	<b>279 356 \$</b>	<b>474 673 \$</b>	<b>728 396 \$</b>

#### 7. APPORTS REPORTÉS

Les changements survenus au solde des apports reportés sont les suivants :

	31 mars 2013	31 mars 2012	1 <sup>er</sup> avril 2011
		(non audité) (note 2)	(non audité) (note 2)
Solde au début	48 393 \$	2 059 937 \$	1 235 901 \$
Apports reçus au cours de l'exercice	15 739 511	18 927 222	19 853 331
Apports constatés comme revenus au cours de l'exercice	(15 516 882)	(20 959 372)	(19 029 295)
Solde à la fin de l'année, apports	271 022	27 787	2 059 937
Autres apports reçus	96 009	20 606	-
Autres apports constatés comme revenus	(20 606)	-	-
	<b>346 425 \$</b>	<b>48 393 \$</b>	<b>2 059 937 \$</b>

# LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

de l'exercice clos le 31 mars 2013

### 7. APPORTS REPORTÉS (suite)

Le solde à la fin de l'exercice se détaille comme suit :

	<b>31 mars 2013</b>	31 mars 2012	1 <sup>er</sup> avril 2011
		(non audité) (note 2)	(non audité) (note 2)
Santé Canada	55 690 \$	-	2 055 333 \$
Société de gestion des déchets nucléaires	90 733	27 787	-
Assemblée Générale Annuelle	-	20 365	-
Partenariat canadien contre le cancer	163 261	-	4 604
Commission de coopération environnementale	18 026	-	-
Université Dalhousie	13 439	-	-
Autres	5 276	241	-
	<b>346 425 \$</b>	<b>48 393 \$</b>	<b>2 059 937 \$</b>

### 8. APPORTS EXCÉDENTAIRES

Les apports excédentaires sont les suivants :

	<b>31 mars 2013</b>	31 mars 2012	1 <sup>er</sup> avril 2011
		(non audité) (note 2)	(non audité) (note 2)
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada	-	-	1 371 \$
Santé Canada	-	4 084	40 227
Environnement Canada	-	19 521	19 521
Société de gestion des déchets nucléaires	-	1 494	1 494
	<b>- \$</b>	<b>25 099 \$</b>	<b>62 613 \$</b>

La corporation a reconnu le revenu de ces apports excédentaires au cours de l'exercice financier.

**LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
de l'exercice clos le 31 mars 2013

**9. DETTE À LONG TERME**

	<u>31 mars 2013</u>	<u>31 mars 2012</u> (non audité) (note 2)	<u>1<sup>er</sup> avril 2011</u> (non audité) (note 2)
Améliorations locatives à payer, échéant en 2012, non garanties et ne portant pas intérêts, remboursables par versements mensuels de 9 511 \$	- \$	- \$	86 095 \$
Prêt à terme remboursable par versements, échéant en janvier 2020 payable en 5 versements mensuels consécutifs de 80 000 \$, suivie de 75 versements mensuels consécutifs de 8 000 \$ en capital et portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1 %	<b>1 000 000</b>	-	-
Contrat de location-acquisition, 3 %, échéant en 2015, remboursable en versements mensuels de 1 793 \$, incluant les intérêts	<b>28 974</b>	50 487	71 998
	<b>1 028 974</b>	50 487	158 093
Tranche de la dette échéant à moins d'un an	<b>(461 512)</b>	(21 512)	(107 607)
Portion à long terme	<b>567 462 \$</b>	28 975 \$	50 486 \$

Les remboursements de capital pour les six prochains exercices sont les suivants :

<b>2014</b>	<b>461 512 \$</b>
<b>2015</b>	<b>108 549</b>
<b>2016</b>	<b>96 000</b>
<b>2017</b>	<b>96 000</b>
<b>2018</b>	<b>96 000</b>
<b>2019 et suivant</b>	<b>176 000</b>

# LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

de l'exercice clos le 31 mars 2013

---

### 10. ÉVENTUALITÉ

La corporation reçoit son financement de divers organismes gouvernementaux selon les besoins et les budgets spécifiques de ses programmes et répartit certaines dépenses à ces divers programmes. Dans bien des cas, l'organisme de financement a le droit d'examiner les registres comptables afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux modalités de ses programmes. À l'heure actuelle, il s'avère impossible d'estimer la nécessité éventuelle de rembourser certains montants aux organismes en question. La direction de la corporation estime que l'affectation de ses dépenses est juste et raisonnable dans les circonstances. Tous ajustements requis aux états financiers par suite de ces examens, le cas échéant, seront comptabilisés dans la période où ceux-ci seront connus.

#### *Facilité de crédit*

La corporation a conclu une convention bancaire établissant une facilité de crédit à vue à des fins générales pouvant atteindre au maximum 2 500 000 \$ et portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1 %. L'emprunt est garanti par une convention générale de garantie représentant une charge prioritaire sur la totalité des biens de la corporation. Le solde en fin d'exercice est nul \$ (nul \$ au 31 mars 2012; nul \$ au 1<sup>er</sup> avril 2011).

### 11. LE FONDS EN FIDUCIE DE LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

Les états financiers consolidés comprennent les comptes du Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada; entité contrôlée par la corporation. Une description sommaire de cette entité contrôlée est présentée ci-dessous.

Le Fonds en fiducie a été reconnu à titre d'organisme de bienfaisance en vertu de l'alinéa 149(i)(f) de la Loi de l'impôt sur le revenu; il comprend le Fonds de langue et d'alphabétisation, le Fonds de guérison de la jeunesse, le Fonds de recherche parrainée et le Fonds des héros de notre époque.

Les fonds affectés se composent des éléments suivants et ils doivent être utilisés pour les besoins indiqués ci-dessous :

- Le Fonds de langue et d'alphabétisation a été établi pour promouvoir l'éducation des Premières Nations au moyen de bourses d'études et par la promotion de la recherche, des colloques et des conférences universitaires sur les droits des Premières Nations, leur histoire et le contact entre les Premières Nations et le public canadien.
- Le Fonds de guérison de la jeunesse a été établi pour soutenir les efforts visant à améliorer leur propre estime d'eux-mêmes et le profil des jeunes des Premières Nations au Canada par l'organisation d'événements qui permettent de réunir ces jeunes avec des responsables politiques et les aînés pour la formation de soutien spirituel et de leadership dans la représentation par les jeunes de leurs nations à des congrès et des rencontres au Canada et à l'échelle internationale.

# LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

de l'exercice clos le 31 mars 2013

### 11. LE FONDS EN FIDUCIE DE LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA (suite)

- Le Fonds de recherche parrainée a été créé en 2001 dans le but de participer à des recherches économiques, sociales et scientifiques qui touchent les problèmes des communautés indiennes tout en suggérant des solutions à ces problèmes.
- Le Fonds des héros de notre époque a été créé en 2001 et a pour but de reconnaître les citoyens des Premières Nations qui ont démontré d'excellentes habilités intellectuelles et académiques, de l'intégrité, de l'intérêt et du respect envers l'humanité et du leadership et qui ont pris l'initiative d'utiliser leurs talents au maximum. Les prix ont été nommés en mémoire aux personnages de l'histoire autochtone suivants : Jake Fire (la criminologie), Tommy Pierce (les études sur les Autochtones), Walter Dieter (la sociologie), Omar Peters (les sciences politique), Robert Smallboy (la médecine), James Gosnell (le droit). Les prix sont discernés chaque année au cours de l'assemblée annuelle générale de l'Assemblée des Premières Nations.

La Fraternité nomme les membres du conseil de direction du Fonds en fiducie et veille à ce que le Fonds en fiducie respecte la charte de la Fraternité.

### 12. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
		(non audité) (note 2)
Subventions et contributions à recevoir	1 117 479 \$	427 115 \$
Autres débiteurs	(155 823)	550 061
TPS à recouvrer	(23 346)	(9 744)
Frais payés d'avance	(955 729)	(69 726)
Stocks	(6 050)	6 455
Créditeurs et charges à payer	(1 452 901)	858 860
Sommes à remettre à l'État	(72 616)	6 882
	<u>(1 548 986) \$</u>	<u>1 756 139 \$</u>

# LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

de l'exercice clos le 31 mars 2013

---

### 13. ENGAGEMENTS

La corporation s'est engagée à verser des montants minimums en vertu de contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel dont les versements pour chacun des cinq prochains exercices sont les suivants :

2014	1 115 604 \$
2015	875 671
2016	856 684
2017	845 497
2018	809 572
	<hr/>
	4 503 028 \$

### 14. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

En vertu d'une résolution de l'Assemblée générale annuelle (62/98), le chef national de l'APN reçoit un salaire qui est ajusté annuellement en fonction de l'indice des prix à la consommation. De même, en vertu d'une résolution de la Confédération des nations indiennes et du Comité exécutif, chacun des chefs régionaux reçoit un jeton de présence. La direction et les gestionnaires non-élus sont rémunérés en fonction des normes industrielles pour leur poste individuel.

### 15. ASSISTANCE À LA RETRAITE

La corporation contribue à un régime de retraite à cotisations déterminées pour ses employés et chefs régionaux. Les contributions sont jusqu'à 6 % du salaire de l'employé. Les contributions de l'employeur pour l'exercice se chiffrent à 403 296 \$ (444 672 \$ en 2012).

### 16. INSTRUMENTS FINANCIERS

*Juste valeur*

La juste valeur de la dette à long terme a été déterminée en utilisant la valeur actuelle des entrées de fonds actuelles établies selon les contrats de financement courants, en utilisant le taux d'intérêt estimatif que la corporation serait en droit d'obtenir pour des prêts ayant des échéances et des conditions similaires. Au 31 mars 2013, la juste valeur de la dette à long terme se rapproche de sa valeur comptable.

# LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2013

---

### 16. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### *Risque de crédit*

Il s'agit du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Les différents débiteurs de la corporation représentent un crédit au titre de ses programmes. Le crédit est principalement accordé au gouvernement fédéral, posant des risques de crédit minimaux pour la corporation.

Le risque de crédit maximal pour la corporation est représenté par la juste valeur des placements et des différents débiteurs telle que présentée au bilan consolidé.

#### *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt fait référence aux conséquences négatives des fluctuations du taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, la situation financière, les revenus de placements et les charges d'intérêts de la corporation. L'encaisse, les placements, la dette à long terme et la facilité de crédit à vue de la corporation sont exposés aux fluctuations du taux d'intérêt. La dette à long terme porte généralement intérêts à taux fixes, à l'exception des améliorations locatives à payer, qui viennent à échéance en 2012. Par conséquent, l'exposition des flux de trésorerie n'est pas significative. Toutefois, la juste valeur de dettes portant intérêts à taux fixes peut varier dû à des changements dans les taux d'intérêts du marché. L'exposition au risque de taux d'intérêts de la facilité de crédit à vue est limitée étant donné sa courte échéance. L'incidence des fluctuations défavorables des taux n'est pas considérée importante.



**LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA**  
**État des revenus et des dépenses**  
**Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC)**  
**affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC)**

	Capacité organisationnelle de base	Mandat du processus stratégique des P.N. de susciter le changement	Éducation et juridiction et secrétariat	Conférence technique sur l'eau le logement, l'infrastructure	Problèmes de gestion de mesures d'urgences	Développement social	Institut virtuel de l'énergie et de l'exploitation minière des Premières Nations
<b>Revenus</b>							
Apports/subvention	5 000 000 \$	1 100 000 \$	850 000 \$	470 000 \$	131 310 \$	400 000 \$	50 000 \$
Divers	4 925	75 210	-	5 738	-	-	-
Salon	-	18 238	-	-	-	-	-
Frais d'inscription	-	515 620	-	-	-	-	-
	<b>5 004 925</b>	<b>1 709 068</b>	<b>850 000</b>	<b>475 738</b>	<b>131 310</b>	<b>400 000</b>	<b>50 000</b>
<b>Dépenses</b>							
Publicité, promotion et publications	2 968	2 780	519	129	37	134	1
Ventilation des dépenses administratives	-	-	-	-	-	-	-
Assurances	5 685	1 738	1 809	560	210	623	4
Divers	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses de bureau	194 596	142 327	61 700	14 367	4 228	34 733	478
Honoraires professionnels	152 652	151 723	41 317	28 242	2 268	27 365	42 908
Prestation de services régionaux	1 100 124	68 482	-	17 356	-	-	-
Loyer	386 208	57 541	80 790	46 051	15 192	23 943	822
Salaires et avantages sociaux	2 888 568	479 172	583 815	336 071	103 809	184 295	6 247
Déplacements et réunions	328 463	826 231	80 171	34 265	7 160	129 038	1 002
	<b>5 059 264</b>	<b>1 729 994</b>	<b>850 121</b>	<b>477 041</b>	<b>132 904</b>	<b>400 131</b>	<b>51 462</b>
<b>Insuffisance des revenus sur les dépenses</b>	<b>(54 339) \$</b>	<b>(20 926) \$</b>	<b>(121) \$</b>	<b>(1 303) \$</b>	<b>(1 594) \$</b>	<b>(131) \$</b>	<b>(1 462) \$</b>

**LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA**  
**État des revenus et des dépenses**  
**Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC)**  
 de l'exercice clos le 31 mars 2013

	Règlement extrajudiciaire des conflits	Connectivité	Partenariats économiques	Conseils sur la politique (IRS)	Commemorative	Traités	Résiliation du bail
<b>Revenus</b>							
Apports/subvention	200 000 \$	150 000 \$	150 000 \$	26 318 \$	11 125 \$	312 000 \$	842 735 \$
Divers	1 407	-	-	-	-	-	-
Salon	780	-	-	-	-	-	-
Frais d'inscription	-	-	-	-	-	-	-
	<b>202 187</b>	<b>150 000</b>	<b>150 000</b>	<b>26 318</b>	<b>11 125</b>	<b>312 000</b>	<b>842 735</b>
<b>Dépenses</b>							
Publicité, promotion et publications	1 413	362	105	-	-	48	-
Ventilation des dépenses administratives	-	-	-	2 392	-	-	-
Assurances	312	86	294	-	7	214	-
Divers	-	-	150	-	-	-	-
Dépenses de bureau	16 941	10 903	8 176	-	200	12 465	-
Honoraires professionnels	17 096	27 595	31 475	-	1 785	47 405	-
Prestation de services régionaux	-	-	-	-	2 090	-	-
Loyer	16 643	9 003	10 824	-	964	14 674	846 375
Salaires et avantages sociaux	120 546	64 843	82 156	6 042	6 260	128 878	-
Déplacements et réunions	45 982	37 237	17 683	19 398	-	110 666	-
	<b>218 933</b>	<b>150 029</b>	<b>150 863</b>	<b>27 832</b>	<b>11 306</b>	<b>314 350</b>	<b>846 375</b>
<b>Insuffisance des revenus sur les dépenses</b>	<b>(16 746) \$</b>	<b>(29) \$</b>	<b>(863) \$</b>	<b>(1 514) \$</b>	<b>(181) \$</b>	<b>(2 350) \$</b>	<b>(3 640) \$</b>

## LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

## État des revenus et des dépenses

## Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC)

de l'exercice clos le 31 mars 2013

	Groupe de travail unis	Revendications particulières	Politiques de Revendications globales	Ajouts de terres aux réserves	Total	
					2013	2012 (non audité) (note 2)
<b>Revenus</b>						
Appoints/subvention	112 200 \$	100 000 \$	250 000 \$	457 000 \$	10 612 688 \$	10 600 640 \$
Divers	-	-	-	4 050	91 330	61 966
Salon	-	-	-	-	19 018	-
Frais d'inscription	-	-	-	-	515 620	399 847
	<b>112 200</b>	<b>100 000</b>	<b>250 000</b>	<b>461 050</b>	<b>11 238 656</b>	<b>11 062 453</b>
<b>Dépenses</b>						
Publicité, promotion et publications	31	25	65	106	8 723	26 284
Ventilation des dépenses administratives	-	-	-	-	2 392	16 539
Assurances	196	54	212	419	12 423	20 574
Divers	-	-	-	-	150	1 200
Dépenses de bureau	5 259	2 131	5 941	13 063	527 508	619 433
Honoraires professionnels	1 953	20 853	62 427	154 904	811 968	1 058 481
Prestation de services régionaux	-	-	-	-	1 188 052	1 142 303
Loyer	20 725	4 916	9 419	28 132	1 572 222	637 534
Salaires et avantages sociaux	79 217	38 301	93 825	173 616	5 375 661	5 336 429
Déplacements et réunions	5 438	34 826	78 320	91 094	1 846 974	2 386 744
	<b>112 819</b>	<b>101 106</b>	<b>250 209</b>	<b>461 334</b>	<b>11 346 073</b>	<b>11 245 521</b>
<b>Insuffisance des revenus sur les dépenses</b>	<b>(619) \$</b>	<b>(1 106) \$</b>	<b>(209) \$</b>	<b>(284) \$</b>	<b>(107 417) \$</b>	<b>(183 068) \$</b>

## LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

### État des revenus et des dépenses Autres organismes de financement de l'exercice clos le 31 mars 2012

	Santé Canada	PCCC	Sécurité publique	RHDCC	Pêches et océans Canada	Environnement Canada
<b>Revenus</b>						
Apports/subventions	3 404 174 \$	37 289 \$	75 000 \$	250 000 \$	573 440 \$	277 000 \$
Vente des publications	-	-	-	-	-	-
Divers	10 096	-	-	-	-	-
Salon	-	-	-	-	-	-
Frais d'inscription	-	-	-	-	-	-
	<b>3 414 270</b>	<b>37 289</b>	<b>75 000</b>	<b>250 000</b>	<b>573 440</b>	<b>277 000</b>
<b>Dépenses</b>						
Publicité, promotion et publications	1 640	5	21	27	-	105
Ventilation des dépenses administratives	310 389	3 390	6 818	21 000	48 793	26 762
Amortissement des immobilisations corporelles	29 039	195	-	-	-	2 897
Assurances	4 793	69	30	268	-	496
Divers	-	-	-	-	-	-
Dépenses de bureau	165 839	1 515	1 428	15 643	8 363	14 594
Honoraires professionnels	240 553	1 168	3 155	33 860	6 455	6 494
Prestation de services régionaux	61 731	-	-	-	102 185	-
Loyer	375 039	6 392	2 428	20 661	25 684	26 452
Salaires et avantages sociaux	1 867 826	24 534	19 443	126 309	201 071	170 636
Déplacements et réunions	357 421	21	42 617	32 405	180 897	28 646
	<b>3 414 270</b>	<b>37 289</b>	<b>75 940</b>	<b>250 173</b>	<b>573 448</b>	<b>277 082</b>
Insuffisance des revenus sur les dépenses	- \$	- \$	(940) \$	(173) \$	(8) \$	(82) \$

## LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

État des revenus et des dépenses  
Autres organismes de financement  
de l'exercice clos le 31 mars 2013

	Société de gestion des déchets nucléaires	Justice du Canada	Commission de coopération environnementale		UNCB	Autres	Total	
			UNCB	Autres			2013	2012 (non audité) (note 2)
<b>Revenus</b>	<b>142 962 \$</b>	<b>10 120 \$</b>	<b>19 849 \$</b>	<b>89 900 \$</b>	<b>46 120 \$</b>	<b>4 925 854 \$</b>	<b>10 244 389 \$</b>	
Apports/subventions	-	-	-	-	-	-	515	
Vente des publications	-	-	-	-	-	-	1 080 319	
Divers	-	-	-	-	880 931	891 027		
Salon	-	-	-	-	214 399	214 399		
Frais d'inscription	-	-	-	-	187 186	187 186		309 401
	<b>142 962</b>	<b>10 120</b>	<b>19 849</b>	<b>89 900</b>	<b>1 328 636</b>	<b>6 218 466</b>	<b>11 634 624</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>10</b>	<b>-</b>	<b>26</b>	<b>-</b>	<b>36 961</b>	<b>38 795</b>	<b>82 237</b>	
Publicité, promotion et publications	19 213	920	5 250	5 890	(450 817)	(2 392)	(16 539)	
Ventilation des dépenses administratives	-	-	-	-	165 470	197 601	264 014	
Amortissement des immobilisations corporelles	160	9	30	-	1 276	7 131	10 742	
Assurances	-	-	-	-	4 545	4 545	1 364	
Divers	3 904	256	1 479	7 322	131 200	351 543	420 189	
Dépenses de bureau	10 048	367	-	6 042	520 957	829 099	2 039 234	
Honoraires professionnels	-	-	-	-	(10 473)	153 443	352 740	
Prestation de services régionaux	10 426	1 220	2 950	-	186 753	658 005	724 173	
Loyer	71 376	6 068	10 114	40 435	329 161	2 866 973	3 809 031	
Salaires et avantages sociaux	27 825	2 172	-	30 721	755 201	1 457 926	3 981 612	
Déplacements et réunions								
	<b>142 962</b>	<b>11 012</b>	<b>19 849</b>	<b>90 410</b>	<b>1 670 234</b>	<b>6 562 669</b>	<b>11 668 797</b>	
Insuffisance des revenus sur les dépenses	-	<b>(892) \$</b>	-	<b>(510) \$</b>	<b>(341 598) \$</b>	<b>(344 203) \$</b>	<b>(34 173) \$</b>	

**LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA**  
**État des revenus et des dépenses**  
**Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada**  
**de l'exercice clos le 31 mars 2013**

	Fonds général	Fonds de langue et d'alphabétisation	Fonds de guérison des jeunes	Fonds de commanditaire de la recherche	Total	
					2013	2012 (non audité) (note 2)
<b>Revenus</b>						
Parrainage	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Divers	1 500	-	-	-	1 500	3 331
	<b>1 500</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 500</b>	<b>3 331</b>
<b>Dépenses</b>						
Créances douteuses	-	-	-	-	-	19 200
Bourses	-	-	-	-	-	16 000
Services professionnels	812	812	812	812	3 248	6 035
Divers	33	30	30	30	123	134
	<b>845</b>	<b>842</b>	<b>842</b>	<b>842</b>	<b>3 371</b>	<b>41 369</b>
<b>Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses</b>	<b>655 \$</b>	<b>(842) \$</b>	<b>(842) \$</b>	<b>(842) \$</b>	<b>(1 871) \$</b>	<b>(38 038) \$</b>



**ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS**  
55, rue Metcalfe, bureau 1600, Ottawa (Ontario) K1P 6L5

Téléphone : (613) 241-6789 | Sans frais : 1-866-869-6789  
Télécopieur : (613) 241-5808

[www.afn.ca](http://www.afn.ca)